

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00198 136 7

J
103
H72
1932
G6
A4

CANADA. PARL. C. DES C.
COM. SPEC. ... GEORGE N.
GORDON, C.R.

Procès-verbaux et tém.

DATE

3 2354 00198 136 7

12-7-73

J. Cooke, pournauxang.

SESSION DE 1932
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

CHARGÉ DE FAIRE ENQUÊTE SUR

CERTAINES ACCUSATIONS ET ALLÉGATIONS

FORMULÉES PAR

L'HONORABLE GEORGE N. GORDON, C.R.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

No 1

JEUDI, LE 25 FÉVRIER 1932

JEUDI, LE 3 MARS 1932

TÉMOINS

- M. Andrew Patterson, nouvelliste, Hamilton, Ont.
- M. R. Crossin, nouvelliste, Hamilton, Ont.
- M. Andrew Clarke, chef du service des nouvelles, Toronto, Ont.
- M. Ford Moynes, nouvelliste, Lindsay, Ont.
- Le très honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada.
- L'honorable W. D. Herridge, ambassadeur canadien à Washington, D.C.
E.-U.A.
- M. William A. Fraser, député.

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1932

MEMBRES DU COMITÉ

Président: M. G. R. GEARY

M. J. L. Bowman,

M. T. Cantley,

M. W. Duff,

M. O. Gagnon,

M. C. B. Howard,

M. A. Speakman.

Secrétaire: JOHN T. DUN.

CONSTITUTION ET ATTRIBUTIONS DU COMITÉ

CHAMBRE DES COMMUNES,

OTTAWA, le 8 février 1932.

Résolu.—Qu'un comité spécial composé de sept membres de cette Chambre qui seront nommés plus tard soit chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations que l'honorable George N. Gordon, C.R., un membre du Conseil privé du Roi au Canada, a faites en public en la ville d'Hamilton, le 6e jour de janvier 1932, telles que rapportées dans le *Globe*, journal publié dans la ville de Toronto, le 7e jour de janvier 1932, et aussi sur une autre déclaration faite par ledit George N. Gordon, à Lindsay, le 8 janvier 1932, publiée dans ledit journal le *Globe* le 9e jour de janvier 1932, et reproduite dans d'autres journaux du Canada, jetant du discrédit sur le très honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada et membre de cette Chambre, relativement à des affaires d'intérêt public; lesquelles dites accusations et allégations publiées dans ledit journal le *Globe* sont exposées dans les termes suivants et ont été publiées aux dates respectives suivantes:

7 janvier 1932.—“L'accusation gratuite que le premier ministre Bennett a payé le voyage de noces en Europe de sa sœur à même le Trésor canadien, et qu'il a obtenu à son usage un nouveau wagon privé qui a coûté au Canada \$125,000, a été lancée devant les libéraux de l'endroit ce soir, par l'honorable G. N. Gordon, C.R., vice-président de la Chambre des communes sous le régime du gouvernement King.”

“Il a critiqué le premier ministre Bennett d'avoir nommé son beau-frère au poste de représentant du Canada à Washington, et il a alors allégué que le coût du voyage de noces de madame Herridge en Europe avait été payé par le premier ministre à même la trésorerie canadienne.”

9 janvier 1932.—“Je suis depuis trop longtemps dans la vie publique pour faire des déclarations qui ne sont pas fondées sur des faits” a dit M. Gordon, ajoutant qu'une partie seulement de ses allusions à M. Herridge avait été publiée correctement dans le *Globe*. “Un vaste auditoire d'Hamilton a entendu chaque mot qu'il a dit, et il a suivi ses notes très attentivement”, a ajouté M. Gordon.

“Le major Herridge était le beau-frère de M. Bennett et il était en voyage de noces,” a dit M. Gordon. “Il est aussi allé à Londres plaider un appel devant le Conseil privé, de sorte que s'il devait s'occuper uniquement de ses fonctions de conseiller juridique canadien, il n'aurait pas dû consacrer tout son temps à préparer et à plaider l'appel devant le Conseil privé, et négliger ainsi ses fonctions de conseiller juridique du premier ministre, ce que M. Bennett lui a permis de faire.”

“M. Herridge, d'après M. Gordon, est resté longtemps à Londres comme fonctionnaire du Canada, et il était à la solde du gouvernement fédéral pendant son voyage de noces.”

Avec pouvoir de citer des témoins, de demander la production de documents et dossiers, d'interroger des témoins sous serment, et de faire rapport à cette Chambre le cas échéant.

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

MERCREDI, le 17 février 1932.

Ordonné,—

Que MM. Geary, Gagnon, Bowman, Cantley, Duff, Howard et Speakman, soient nommés pour former le comité relatif à la résolution adoptée le 6 février 1932, pour faire enquête sur certaines déclarations de l'honorable George N. Gordon, telles que définies plus au long dans ladite résolution.

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

JEUDI, le 25 février 1932.

Ordonné,—

Que 500 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français des procès-verbaux et des témoignages entendus soient imprimés, tel qu'ordonné, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

RAPPORTS DU COMITÉ

PREMIER RAPPORT

JEUDI, le 25 février 1932.

Votre Comité recommande que 500 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français des procès-verbaux et des témoignages entendus soient imprimés, tel qu'ordonné, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,

G. R. GEARY.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI, le 25 février 1932.

Le Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, C.R., se réunit à onze heures du matin.

Membres présents: MM. Bowman, Cantley, Duff, Gagnon, Geary, Howard, Speakman.

Sur proposition de M. Cantley,

Il est résolu, Que M. Geary soit désigné à la présidence du Comité.

M. Geary prend la présidence.

Sur proposition de M. Speakman,

Il est résolu, Que le chef du service des nouvelles du *Globe*, de Toronto, Ont., de même que les correspondants du *Globe* à Hamilton, Ont., et à Lindsay, Ont., qui ont fourni à ce journal les comptes rendus relatifs aux accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon et publiés dans le *Globe* des 7 et 9 janvier 1932, soient cités pour être interrogés à la prochaine séance du Comité.

Sur proposition de M. Howard,

Il est résolu, Que la prochaine séance du Comité soit tenue le jeudi 3 mars.

Le secrétaire du Comité est chargé d'aviser le très honorable R. B. Bennett, l'honorable W. D. Herridge et l'honorable George N. Gordon que le Comité tiendra une séance le 3 mars pour interroger les témoins précités. Le Comité est d'avis qu'il convient de faciliter autant que possible le témoignage de l'honorable George N. Gordon et de lui permettre d'interroger contradictoirement les témoins.

Sur proposition de M. Speakman,

Il est résolu, Que le Comité recommande à la Chambre que 500 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français des procès-verbaux et des témoignages entendus soient imprimés, tel qu'ordonné, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Le Comité s'ajourne au jeudi 3 mars, à onze heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
JOHN T. DUN.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI, le 3 mars 1932.

Le Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, C.R., se réunit à onze heures du matin sous la présidence effective de M. Geary.

Membres présents: MM. Bowman, Cantley, Duff, Gagnon, Geary, Howard, Speakman.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les témoins suivants, appelés, prêtent serment et sont interrogés:

M. Andrew Patterson, nouvelliste, Hamilton, Ont.

M. R. Crossin, nouvelliste, Hamilton, Ont.

M. Andrew Clarke, chef du service des nouvelles, Toronto, Ont.

M. Ford Moynes, nouvelliste, Lindsay, Ont.

Le très honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada.

L'honorable W. D. Herridge, ambassadeur canadien à Washington, D.C., E.-U.-A.

Pendant son interrogatoire, M. Andrew Clarke dépose les pièces suivantes:

1. Copie authentique d'un télégramme au *Globe*, Toronto, de G. N. Gordon, daté de Lindsay, le 8 janvier, quatre heures et quarante minutes de l'après-midi.

2. Copie authentique d'un télégramme à Moynes, Lindsay, Ont., expédié par le *Globe* et daté de Toronto, le 8 janvier.

3. Copie authentique d'un télégramme au *Globe*, Toronto, expédié par Moynes et daté de Lindsay, Ont., le 8 janvier, à 4 heures et quarante-quatre de l'après-midi.

4. Numéro du *Globe*, Toronto, 7 janvier 1932.

5. Numéro du *Globe*, Toronto, 8 janvier 1932.

6. Numéro du *Globe*, Toronto, 9 janvier 1932.

7. Numéro du *Globe*, Toronto, 16 janvier 1932.

MM. Andrew Patterson, R. Crossin, Andrew Clarke, et Ford Moynes, témoins, sont congédiés.

Le Comité s'ajourne au lendemain, à onze heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
JOHN T. DUN.

TÉMOIGNAGES

Le PRÉSIDENT: Le chef du service des nouvelles du *Globe* est présent, mais avant de l'appeler j'aimerais savoir si vous avez des numéros du *Globe*.

L'hon. M. GORDON: Monsieur le président, au sujet de...

Le PRÉSIDENT: Un instant, monsieur Gordon.

Messieurs, je crois que c'était l'intention du Comité de procéder à l'audition de témoignages relativement à la formulation de ces déclarations à Hamilton et à Lindsay. On estimait que les accusations devaient être prouvées formellement. Devons-nous entendre les témoignages avant que M. Gordon donne des explications, car je constate qu'il désire faire une déclaration?

M. BOWMAN: Je crois que nous devrions d'abord entendre la preuve formelle.

L'hon. M. GORDON: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, si l'on ne s'en rapporte qu'au compte rendu d'un seul journal sans tenir compte du discours prononcé à Cobourg sur cette question...

Le PRÉSIDENT: Etes-vous un témoin, monsieur Gordon?

L'hon. M. GORDON: Non, je ne suis pas un témoin. Je surveille ici mes propres intérêts et j'essaie de faire certaines observations au Comité. Je comprends que le Comité est à formuler la procédure qu'il suivra. Il n'y a pas de procédure fixe.

Le PRÉSIDENT: Je ne fais que me demander, monsieur Gordon, si vous désirez ou non faire une déclaration au début de cette enquête.

L'hon. M. GORDON: Je veux simplement faire une déclaration sur certains aspects de cette enquête. Je prétends que la documentation du comité d'enquête n'est pas complète en ce sens qu'elle ne porte pas sur l'ensemble de mes déclarations sur cette question particulière et indiquant, comme je l'ai exposé...

M. BOWMAN: Monsieur le président, je ne crois pas que nous procédions régulièrement en entendant à l'heure présente une déclaration de M. Gordon.

Le PRÉSIDENT: Pas si c'est un exposé de faits.

M. BOWMAN: Il a déclaré que c'est un exposé de faits. Je crois que nous devrions d'abord établir que ces déclarations ont été formulées et nous occuper plus tard de cet aspect de la question. Je n'ai nullement l'intention de susciter des embarras à M. Gordon, mais il me semble que nous devrions d'abord établir que les accusations ont été formulées.

L'hon. M. GORDON: Tout ce que je tiens à dire, c'est que la documentation devant le Comité est incomplète et que celui-ci devrait avoir entre les mains un exposé complet.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous présenter autre chose?

L'hon. M. GORDON: Les motifs de ces déclarations peuvent être trouvés équitables, et après qu'elles furent formulées il fut constaté que certaines de ces déclarations étaient inexactes et une rétractation fut faite et il fut adressé au public une déclaration indiquant qu'il y avait eu confusion au sujet de certaines causes portant sur la radio et au sujet de certaines dates.

Le PRÉSIDENT: Il vous sera donné toute facilité de faire cette déclaration, monsieur Gordon.

Nous allons d'abord entendre le témoignage de M. Patterson, d'Hamilton.

ANDREW PATTERSON, appelé, prête serment.

Le président:

D. Où demeurez-vous, monsieur Patterson?—R. A Hamilton.

D. Quel est votre état?—R. Reporter au *Hamilton Spectator*.

D. Monsieur Patterson, avez-vous assisté à une assemblée tenue à Hamilton le 7 janvier?—R. Le 6 janvier.

D. 1932. Qui a adressé la parole à cette assemblée?—R. L'honorable M. Gordon fut le principal orateur.

D. Y avait-il un grand nombre de personnes à cette assemblée?—R. C'était la séance inaugurale du parti Libéral à Hamilton, du Club libéral d'Hamilton, un nouvel organisme.

D. Je suppose qu'il y avait foule?—R. Environ quatre-vingts personnes.

D. Monsieur Patterson, la question qui fait l'objet de la présente enquête est exposée dans une résolution de la Chambre des communes, figurant aux Procès-verbaux du 4 février 1932. C'est un article tiré du journal *The Globe* et reproduit dans les Procès-verbaux du 4 février 1932. Il est conçu dans les termes suivants:

Le 7 janvier 1932.—L'accusation gratuite que le premier ministre Bennett a payé le voyage de noces en Europe de sa sœur à même le Trésor canadien, et qu'il a obtenu à son usage un nouveau wagon privé qui a coûté au Canada \$125,000, a été lancée devant les Libéraux de l'endroit ce soir par l'honorable G. N. Gordon, C.R., vice-président de la Chambre des communes sous le régime du gouvernement King.

Vous n'avez pas écrit cet article, je comprends?—R. Non, monsieur.

Il a critiqué le premier ministre Bennett d'avoir nommé son beau-frère au poste de représentant du Canada à Washington, et il a alors allégué que le coût du voyage de noces en Europe de Mme Herridge avait été payé par le premier ministre à même la Trésorerie canadienne.

D. Cette déclaration a-t-elle été faite par M. Gordon à l'assemblée?—R. Oui.

M. Howard:

D. Avez-vous dit que vous assistiez à l'assemblée?—R. Oui, monsieur.

D. Et l'assistance était de quatre-vingts personnes?—R. Oui.

D. Vous n'avez pas écrit cet article?—R. Pas l'article du *Globe*.

Le président:

D. Vous en avez préparé le compte rendu?—R. Mon compte rendu a paru dans le *Spectator*.

M. DUFF: Est-ce l'article du *Spectator* que vous avez cité?

Le PRÉSIDENT: Non, j'ai cité l'article du *Globe*. Je lui demande seulement si ces déclarations ont été faites à l'assemblée.

M. DUFF: Alors, son témoignage ne nous est pas d'une grande valeur.

Le PRÉSIDENT: Son témoignage se borne à ce qui a été dit à l'assemblée.

M. Duff:

D. Je crois que vous avez rédigé le texte que le *Globe* a publié?—R. Oui, monsieur.

D. Il y est dit: "L'accusation gratuite que le premier ministre Bennett a payé les dépenses de voyage de noces en Europe de sa sœur à même le Trésor canadien..." Vous n'avez pas entendu M. Gordon faire cette déclaration, n'est-ce pas?—R. Je l'ai entendu la faire.

D. Et qu'il avait acheté un nouveau wagon privé pour son usage personnel? R. Oui.

D. Maintenant, monsieur Patterson, en votre qualité de reporter du *Hamilton Spectator*, vous avez fait le compte rendu d'autres assemblées, des assemblées publiques dans la ville d'Hamilton à différentes époques?—R. Pendant vingt ans, à l'exception de quatre années de service militaire, alors que j'étais absent.

D. A ces assemblées publiques dont vous avez fait le compte rendu... vous ne pouvez sans doute vous en rappeler une en particulier, mais au cours de votre carrière de journaliste, avez-vous entendu d'autres orateurs faire des déclarations publiques semblables à celles de M. Gordon?—R. Oh! oui.

D. Vous en avez entendus?—R. A des assemblées politiques en particulier.

D. Vous conviendrez, je crois, que pendant les campagnes électorales ou entre celles-ci, quand on discute les questions politiques, les orateurs font parfois des déclarations énergiques?—R. En effet.

D. C'est-à-dire que, de fait, les deux partis politiques font des déclarations qu'ils ne devraient pas faire?—R. Je ne suis pas juge en cette matière.

D. Mais je vous demande votre opinion.—R. Je pourrais croire qu'une déclaration n'est pas conforme à l'étiquette et elle pourrait tout de même être motivée.

D. A-t-il semblé dépasser la mesure, à votre avis, quant à ce qu'un orateur peut dire en public d'un politicien ou d'un serviteur de l'Etat?—R. Cela arrive.

Le PRÉSIDENT: J'estime qu'il appartient au Comité de décider si dans cette circonstance on a dépassé la mesure.

M. DUFF: C'est-à-dire, quand nous formerons notre opinion, monsieur le président.

L'hon. M. GORDON: Si l'interrogatoire du Comité est terminé, j'aimerais poser quelques questions.

L'hon. M. Gordon:

D. N'est-il pas vrai que j'ai déclaré à cette assemblée que lors d'un certain procès en Angleterre le major Herridge ne put être présent, alors qu'il était en voyage de noces?—R. Oui, vous avez dit qu'il était en Angleterre.

D. Oui, et qu'il était alors conseiller juridique ou particulier de M. Bennett, le premier ministre?—R. Je ne me souviens pas que vous ayez fait cette déclaration.

D. Et que lorsqu'il plaïda cette cause en Angleterre il était alors en voyage de noces à Londres? Je veux obtenir ce renseignement parce qu'il y avait un grand nombre de personnes à l'assemblée et je veux savoir si vous avez bien entendu ce que j'ai dit. Avez-vous pris des notes sténographiques?—R. Non, monsieur Gordon.

D. Quel est votre souvenir sur ce point?—R. Je me souviens que vous avez simplement fait des commentaires sur ce sujet et que vous avez déclaré que les frais de son voyage de noces avaient été payés à même les fonds publics, et vous avez ensuite passé à un autre sujet.

D. Oui, mais n'ai-je pas dit que le major Herridge avait été empêché de faire le voyage en Angleterre pour plaider ce procès particulier et que, par conséquent, ses dépenses de voyage de noces avaient été payées, du Canada à Londres, pour ce voyage?—R. Vous n'avez pas donné de détails explicatifs.

D. Ai-je nommé Mme Herridge?—R. Non, M. Herridge seulement.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

L'hon. M. GORDON: Non, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: C'est tout; merci. M. Crossin, du *Globe*, est dans la salle.

Le témoin se retire.

R. CROSSIN, appelé, prête serment.

Le président :

D. Vous habitez Hamilton, monsieur Crossin?—R. Oui, monsieur.

D. Et je comprends que vous étiez reporter du *Globe*?—R. Oui, monsieur.

D. Vous n'étiez pas présent à l'assemblée?—R. Non, je n'étais pas présent.

D. Vous avez envoyé le compte rendu au *Globe*. Comment l'avez-vous obtenu?—R. J'étais très occupé ce soir-là et je me rendis au bureau du *Spectator* vers neuf heures et demie. En réalité, j'ignorais la tenue de cette assemblée libérale. C'était l'assemblée d'inauguration de ce nouveau club et j'appris que M. Gordon avait porté des accusations sensationnelles contre le premier ministre, et je demandai qui avait représenté le journal à l'assemblée. Quelques-uns des novellistes du *Spectator* m'informèrent que c'était Andie Patterson. Mais Andie était rendu chez lui à ce moment-là, et je dis: "Puis-je jeter un coup d'œil sur son compte rendu?" Son compte rendu était là et j'en fis la lecture. En réalité, je l'ai lu deux fois.

D. C'était ses notes, sa copie?—R. Non, monsieur. C'était le compte rendu, prêt pour l'impression, tel qu'il fut publié dans le journal. C'était son compte rendu, et j'en pris des notes et je préparai d'après ces notes mon compte rendu pour le *Globe*.

D. Et vous avez envoyé ce compte rendu?—R. Oui, monsieur.

D. Qui fut publié dans le journal?—R. Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est tout.

M. Duff :

D. Alors vous ne savez rien personnellement des déclarations de M. Gordon à cette assemblée d'Hamilton? Il y avait une assistance de quatre-vingts personnes?—R. Non monsieur; je n'en sais rien.

D. Vous avez simplement pris des notes sur le compte rendu d'un autre?—R. Sur son compte rendu, oui.

D. Vous n'avez pas préparé l'en-tête du compte rendu du discours supposé avoir été prononcé par M. Gordon et publié dans le *Toronto Globe*?—R. Non, monsieur.

D. Depuis combien de temps êtes-vous correspondant du *Toronto Globe*?—R. Onze ans, je crois; dix ou onze ans.

D. Etiez-vous dans le journalisme avant cela?—R. Oui, j'ai été reporter pendant vingt-deux ans.

D. Et je suppose que vous avez assisté à des assemblées politiques à Hamilton?—R. Oui, monsieur.

D. Des deux partis?—R. Un grand nombre, oui.

D. Et aussi à des assemblées publiques où l'on discutait des questions politiques entre les élections?—R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous, au cours de votre carrière de reporter, entendu d'autres orateurs faire des déclarations aussi sensationnelles que celles que l'on prête à M. Gordon en cette circonstance?—R. Je ne puis dire que j'en ai entendues; je ne le crois pas, pas des déclarations où une femme était en cause.

D. Je suis peiné de la chose.—R. Je ne me souviens pas d'une circonstance semblable; c'est le seul point.

D. Mais, vous avez entendu M. Patterson déclarer que M. Gordon n'avait pas prononcé le nom d'une femme, n'est-ce pas?—R. Je crois que dans son compte rendu...

D. Le témoin précédent, M. Patterson, a déclaré qu'il n'avait pas entendu M. Gordon prononcer le nom d'aucune femme?—R. Peut-être que non, mais dans son compte rendu vous trouverez le nom de Mme Herridge.

M. Bowman:

D. Vous dites avoir entendu dire que des déclarations sensationnelles avaient été faites?—R. Oui, monsieur.

D. C'était la rumeur courante ce soir-là?—R. Oui, monsieur.

M. Howard:

D. Alors il n'y a pas eu de compte rendu émanant directement du *Globe*?
R. Non, monsieur.

D. Les reporters prennent-ils des notes sténographiques?—R. Non, monsieur, je ne prends pas de notes à la sténographie; je ne connais pas de reporters qui le fassent.

D. Et le compte rendu du *Globe* a été rédigé d'après les notes d'un autre?—R. Oui, monsieur.

M. Duff:

D. Puis, monsieur Crossin, étant donné que l'on n'a pas sténographié les paroles de M. Gordon, il est possible que le *Globe* ne les ait pas rapportées textuellement?—R. Je ne l'affirmerais pas, monsieur.

D. C'est possible, n'est-ce pas?—R. Oh! c'est possible, mais je ne crois pas qu'il faille conclure à une erreur de compte rendu parce que l'on n'a pas sténographié les paroles de quelqu'un.

D. Bien, il se peut que vous ayez les grandes lignes de son discours, mais non pas chaque mot qu'il a dit?—R. Non, monsieur, pas mot pour mot.

M. Bowman:

D. Vous auriez les grandes lignes de la déclaration?—R. Oui, monsieur, je le crois.

M. Howard:

D. N'est-il pas avéré, je vous le demande à vous qui avez vingt-deux ans d'expérience, que le nouvelliste qui fait le compte rendu d'une assemblée, je ne dirai pas s'abandonne à l'esprit de parti, mais suit un peu son penchant politique?—R. Oh! je ne le crois pas. Pour ma part, je n'ai pas d'inclination politique. Je suis plutôt cynique en matière de politique. Je manque tout à fait de conviction.

Q. Vos comptes rendus seront donc teints de cynisme?—R. Je dirais que non.

M. Bowman:

D. Vous les faites aussi fidèles que possible?—R. Je n'y mets aucun esprit de parti. Je ne crois ni à l'un ni à l'autre parti.

L'hon. M. Gordon:

D. Vous dites avoir vu le nom de Mme Herridge dans le texte que vous avez lu?—R. Oui, monsieur.

D. Vous avez entendu le témoin qui vous a procédé dire que je n'ai pas prononcé du tout son nom à Hamilton?—R. Si vous lisez le compte rendu, vous y verrez le nom de Mme Herridge.

D. Mais vous l'avez entendu dire que je n'ai pas du tout prononcé son nom dans mon discours?—R. Non, je ne crois pas qu'il ait ainsi répondu. J'ai cru qu'il entendait l'allusion dont vous parliez.

Le témoin se retire.

ANDREW CLARKE, appelé, prête serment.

Le président:

D. Vous êtes chef du service des nouvelles au *Globe*?—R. Oui, monsieur.

D. Et en cette qualité vous rédigez la section des nouvelles du journal?—R. Oui.

D. Et voici le *Globe* du 7 janvier où figure le compte rendu que vous avez entendu lire?—R. Oui, monsieur.

D. Est-ce le compte rendu transmis d'Hamilton?—R. C'est le compte rendu que nous a transmis notre correspondant d'Hamilton.

D. Et que vous avez publié?—R. Oui, monsieur.

D. Sous un titre en gros caractères?—R. Oui, monsieur.

D. Conçu ainsi:

Grave accusation lancée par Gordon au premier ministre. Le Trésor a payé le voyage de noces de sa sœur, dit-il à une assemblée à Hamilton.

Comment le compose-t-on?—R. Le titre est composé selon l'espace. Il faut adapter le caractère à ces colonnes; mais on le compose en se basant sur le compte rendu.

D. En d'autres termes, est-ce votre titre?—R. Il est composé par le chef du service des dépêches, qui me le passe ensuite pour que je l'approuve.

D. Et quand vous dites "pour que je l'approuve", je comprends que le compte rendu légitime le titre?—R. Oui, j'ai lu le compte rendu et vu le titre, que j'ai approuvé et remis à l'imprimeur.

M. Speakman:

D. Ainsi donc, monsieur Clarke, vous vous assurez que le titre donne une idée assez juste de ce que le compte rendu relate?—R. Oui, le titre est le fond du rapport.

M. Howard:

D. Mais, monsieur Clarke, est-ce la coutume de faire composer le titre par un autre que l'auteur de l'article? C'est un autre qui fait le titre?—R. Oh! non. On a écrit l'article à Hamilton et composé le titre au *Globe*.

LE PRÉSIDENT: Si le Comité le permet, je voudrais aborder avec le témoin l'autre discours cité, après quoi on pourrait le questionner.

Le président:

D. Je crois comprendre que le lendemain, le rédacteur du *Globe* commenta l'article?—R. Le lendemain.

D. Ensuite, avez-vous entendu parler de M. Gordon?—R. Le lendemain, le S, M. Gordon télégraphia au *Globe* qu'il lui répondrait le soir même, à Lindsay.

D. Qu'il répondrait à quoi?—R. A l'article de fond. Il faisait allusion à celui-ci, je suppose.

D. A-t-il contesté de façon quelconque par le télégraphe la véracité du compte rendu?—R. Non, il n'a rien dit de la teneur du compte rendu. Il ne laissa pas du tout entendre que le compte rendu était erroné.

M. Bowman:

D. Pouvons-nous voir la dépêche?—R. J'ai la copie de la dépêche transmise par la compagnie de télégraphe du Pacifique-Canadien. Elle est datée de Lindsay, le 8 janvier, et adressée au *Globe*, à Toronto:

Réponds au *Globe* ici, ce soir, à l'assemblée libérale annuelle. G. N. Gordon.

D. Et M. Gordon a-t-il parlé à Lindsay?—R. Bien, dès que cette dépêche nous fut remise, nous avons télégraphié à M. Moynes, notre correspondant de Lindsay. Voici copie de la dépêche:

Moynes, Lindsay, Ontario. Veuillez aller entendre discours de l'honorable George Gordon ce soir devant libéraux de Lindsay, et nous faire parvenir bon compte rendu, surtout s'il répond à l'article de rédaction du *Globe*. Veuillez accuser réception.

Et M. Moynes a répondu:

Globe, Toronto. Irai entendre parler Gordon ce soir. Moynes.

D. Alors, Moynes vous a-t-il transmis une dépêche?—R. Oui, nous avons reçu ce soir-là de Lindsay une dépêche qui parut dans le *Globe* du 9.

D. Voici le *Globe* du 9?—R. Elle est en première colonne de la deuxième page.

Le PRÉSIDENT: Le *Globe* du 9 janvier. Je vais la lire, monsieur Clarke. Suivez-moi dans le *Globe* pour voir si chaque mot y est:

“Je suis depuis trop longtemps dans la vie publique pour faire des déclarations qui ne sont pas fondées sur des faits”, a dit M. Gordon, ajoutant qu'une partie seulement de ses allusions à M. Herridge avait été rapportée correctement dans le *Globe*. “Un vaste auditoire d'Hamilton a entendu chaque mot qu'il a dit, et il a suivi ses notes très attentivement”, a continué M. Gordon.

“Le major Herridge était le beau-frère de M. Bennett, et il était en voyage de noces”, a dit M. Gordon.

R. Ici, ce passage diffère un peu. “M. Gordon a dit que ‘le premier ministre Bennett avait nommé son beau-frère’”.

D. Puis:

“Le major Herridge était le beau-frère de M. Bennett et il était en voyage de noces”, a dit M. Gordon. “Il est aussi allé à Londres plaider un appel devant le Conseil privé, de sorte que s'il devait s'occuper uniquement de ses fonctions de conseiller juridique canadien, il n'aurait pas dû consacrer tout son temps à préparer et à plaider l'appel devant le Conseil privé, et négliger ainsi ses fonctions de conseiller juridique du premier ministre, ce que M. Bennett lui a permis de faire.”

“M. Herridge, d'après M. Gordon, est resté longtemps à Londres comme fonctionnaire du Canada, et il était à la solde du gouvernement fédéral durant son voyage de noces.”

R. Oui.

D. Cela a paru dans le *Globe*?—R. Cela a paru dans le *Globe* du 9 janvier, en première colonne de la deuxième page.

D. Et quel est votre titre?—R. “En réponse au *Globe*, l'hon. George Gordon réitère ses affirmations. Compétence de M. Herridge pour le poste de Washington. Parle à Lindsay”.

D. Et votre remarque au sujet de l'autre titre s'applique-t-elle à cela?—R. Oui.

M. Duff:

D. Monsieur Clarke, je n'en mets aucunement votre lecture en doute, monsieur le président, je voudrais tenir pour certain que ces mots sont dans le *Globe*, au compte rendu des affirmations de M. Gordon, à Lindsay:

Il est aussi allé à Londres plaider un appel devant le Conseil privé, de sorte que s'il devait s'occuper uniquement de ses fonctions de conseiller juridique canadien, il n'aurait pas dû consacrer tout son temps à préparer et à plaider l'appel devant le Conseil privé, et ainsi négliger ses fonctions de conseiller juridique du premier ministre, ce que M. Bennett lui a permis de faire.

Les mots “de sorte que s'il devait” y sont-ils?—R. Oui.

D. Alors, monsieur Clarke, vous allez convenir avec moi que cette affirmation de M. Gordon comporte une restriction:

S'il est allé à Londres plaider l'appel du gouvernement canadien, alors il était conseiller juridique canadien.

Il ne précise pas. M. Gordon, dans votre compte rendu, ne précise pas que M. Herridge était allé plaider cet appel pour le gouvernement canadien?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Duff, n'est-ce pas là une question dont il faudrait nous saisir. On n'émet qu'une simple opinion. Il faut prendre notre parti.

M. DUFF: Je n'y vois pas de mal, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Ce ne sont pas des preuves de faits; il se peut que ce soit une opinion quelconque.

M. BOWMAN: Une fois que des paroles sont prononcées, il nous appartient de les interpréter.

M. Duff:

D. Ces mots sont là, monsieur Clarke?—R. Oui.

D. Avez-vous le numéro du *Globe* renfermant le compte rendu d'un discours de M. Gordon, à Cobourg, quelques jours après?—R. Nous l'avons.

Le PRÉSIDENT: Quel jour?

M. DUFF: C'est dans le *Globe* du 16 janvier 1932.

Le TÉMOIN: Oui, je l'ai avec moi.

M. Duff:

D. Dans le compte rendu de cette assemblée, M. Gordon rétracte-t-il certaines affirmations qu'il a faites au sujet du major Herridge?—R. Il y est question de ces affirmations quelque part.

M. Howard:

D. Monsieur Clarke, quel est le titre de cet article?—R. Voici:

Les libéraux de l'Ontario central se préparent avec ensemble et énergie. J. J. Duffus est nommé président par les délégués d'une douzaine de circonscriptions assemblés à Cobourg. Le président déplore l'allusion à la mésentente censée exister entre les chefs. Sinclair et Moore adressent la parole.

L'honorable G. N. Gordon en profite pour revenir sur sa déclaration au sujet du ministre du Canada à Washington. B. O'Connor, de Marmora, remporte le prix d'éloquence.

D. Auriez-vous la bienveillance de lire ce que vous avez au sujet de la rétractation de M. Gordon?—R. C'est ce que je cherche. C'est dans le rapport quelque part. Voici au sujet de M. Gordon:

L'honorable G. N. Gordon, de Peterborough, en profita pour parler de ses affirmations récentes au sujet du ministre du Canada à Washington. Il a dit avoir fait une injustice au major Herridge en affirmant que celui-ci était allé passer sa lune de miel en Angleterre pendant qu'il était en mission officielle pour le gouvernement. Dans le document que M. Gordon a dit avoir reçu, l'année du voyage de M. Herridge en Angleterre était transposée, et c'est ce qui l'a trompé. M. Gordon a dit avoir toujours puisé ses renseignements à des sources certaines et dignes de foi, et il a dit son regret que celles-ci lui aient manqué et lui aient fait critiquer injustement M. Herridge.

M. DUFF: Monsieur Clarke, y voyez-vous une rétractation des remarques que M. Gordon a faites à Hamilton et à Lindsay sur le compte de M. Herridge?

Le PRÉSIDENT: C'est à nous d'en juger.

M. DUFF: Je sais; mais M. Clarke doit avoir son opinion de journaliste, et je lui demande de me dire ce qu'il en pense comme journaliste.

Le PRÉSIDENT: Il ne s'agit que d'épargner du temps. Je n'ai pas d'objection à votre demande.

M. DUFF: Monsieur le président, j'estime que nous ferions aussi bien d'approfondir ce point. Si je pose la question, c'est parce que je tiens à faire voir au Comité ce que le public pense de toute cette affaire, si c'est une simple tempête dans un verre d'eau ou quelque chose de sérieux.

M. GAGNON: J'estime qu'il conviendrait de procéder comme au tribunal.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous saisissez le point, monsieur Duff. Je fais uniquement observer qu'il nous appartient d'en juger.

M. Duff:

D. Bien, monsieur Clarke, le compte rendu que vous avez lu tout à l'heure a paru dans le *Globe*? Affirmeriez-vous qu'il reproduit assez fidèlement les paroles de M. Gordon à Cobourg?—R. A Cobourg?

D. Oui.—R. Je répondrais par l'affirmative.

D. Votre correspondant est-il digne de foi?—R. Notre correspondant de Cobourg est digne de foi. Nous avons apporté le plus grand soin au choix de nos correspondants, et en particulier après qu'il nous ont servis pendant quelque temps, nous apprenons à faire fonds complètement sur eux.

D. Vous êtes dans le journalisme depuis très longtemps, j'imagine?—R. Oui, depuis vingt-six ans.

D. Et vous avez déjà eu à préparer pour votre journal les comptes rendus de vos correspondants?—R. Oui.

D. Quand vous avez préparé pour votre journal les comptes rendus des discours de M. Gordon à Hamilton et à Lindsay, estimiez-vous qu'ils différaient par quelque côté des autres comptes rendus analogues que le *Globe* publie depuis de nombreuses années?—R. Eh bien, nous les avons jugés du plus haut intérêt pour le public. La place que nous leur avons donnée dans le journal en fournit la preuve.

D. J'entends qu'ils ne différaient pas au fond d'autres articles déjà publiés. Les paroles n'étaient pas les mêmes, il va sans dire, mais il vous est déjà arrivé de publier des articles d'un caractère analogue?—R. Nous avons publié des discours politiques violents, et des accusations, il va sans dire.

D. Pardon, monsieur Clarke?—R. Les journaux ont toujours publié des discours politiques violents ainsi que des accusations lancées contre des adversaires politiques.

D. Des accusations semblables à celles dont il s'agit ici?—R. Je l'ignore. Je crois...

D. Voyons?—R. Je ne saurais vous dire.

M. Howard:

D. Ce sont les correspondants de votre journal qui ont assisté à ces assemblées et qui en ont fait le compte rendu?—R. A Cobourg?

D. A Cobourg.—R. Oui.

D. Et qui vous l'ont transmis directement par le télégraphe?—R. Par le télégraphe.

D. Par dépêche?—R. Oui.

D. Vous l'avez reçu à Toronto. L'avez-vous retouché ou l'avez-vous publié tel quel?—R. Nous l'avons publié tel quel, en y faisant les retouches nécessaires. Dans toute dépêche, on transpose des mots, des lettres, et l'on n'y met aucune ponctuation; il faut retoucher avant de publier.

M. Bowman:

D. M. Duff cite des affirmations analogues qu'on aurait déjà faites. Dans l'article de rédaction cité du 8 janvier, on parle d'accusations sensationnelles impliquant un grand scandale?

Le PRÉSIDENT: J'ai cru entendre M. Clarke dire que c'était le 9.

Le TÉMOIN: C'est dans l'article de rédaction du 8.

M. Bowman:

D. Voilà ce que votre journal a vu dans cette affirmation, quelque chose de sensationnel?—R. C'est l'avis de la rédaction du *Globe*.

D. Impliquant un scandale de première importance. Donc, ce n'était pas une affirmation ordinaire, comme on en fait tous les jours?—R. Non.

M. Speakman:

D. Est-ce vous qui écrivez les articles de fond?—R. Non.

D. Donc, c'est un autre qui a écrit l'article de fond, un autre qui s'est formé une opinion sur l'importance du compte rendu?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Puisqu'on a contesté l'article de fond, il conviendrait peut-être de le consigner dans les témoignages.

M. BOWMAN: Nous n'y avons consigné aucun de ces documents, monsieur le président. Nous avons ces articles du journal et ces trois dépêches, et je vous engagerais à les consigner dans les témoignages.

Le PRÉSIDENT: C'est déjà fait, monsieur Bowman. Je proposerais au Comité de les déposer comme pièces.

M. BOWMAN: C'est ce que j'entendais.

Le PRÉSIDENT: Ce sera les pièces 7, 8 et 9.

D. De quel jour est le numéro où il est question de l'assemblée de Cobourg?—R. Du 16 janvier.

D. Dans le compte rendu de l'assemblée de Cobourg, indiquez-vous le chiffre de l'assistance?—R. Je ne sache pas qu'il y en soit question.

M. Howard:

D. Est-ce la coutume? On a dit qu'il y avait quatre-vingts personnes à la première assemblée?—R. Oui, plus de 500 délégués y assistaient.

Le président:

D. Etant donné les questions de M. Bowman, je crois que vous feriez mieux de lire l'article de fond afin de bien saisir la question de M. Bowman.—R. L'article de fond du 8 janvier est intitulé "Accusation de M. Gordon" et est ainsi conçu:

Si l'honorable G. N. Gordon, c.r., était sûr de ce qu'il avançait lorsqu'il a dit, à une assemblée politique à Hamilton, que c'est le Trésor fédéral qui a défrayé le voyage de noces de la sœur du premier ministre, alors il était fondé à lancer son accusation et il aurait dû en donner la preuve. Si celle-ci lui manquait, il a commis une grave indiscretion, pour ne pas dire plus, susceptible de réagir fâcheusement sur le parti libéral.

L'affirmation, qui laissait supposer un scandale de première importance, tenait du sensationnel, de l'espèce qui abat les gouvernements, l'accusation revenant effectivement à ceci: on aurait confié une cause au major Herridge pour lui permettre d'aller faire son voyage de noces en Angleterre aux frais du gouvernement. Ottawa a nié de la façon la plus catégorique en faisant observer que la cause dont il s'agissait et dont le major Herridge s'était déjà occupé ne concernait pas le gouvernement, mais des sociétés commerciales.

Un membre du barreau ne saurait avoir la moindre difficulté à distinguer entre une cause concernant le gouvernement et une autre concernant des particuliers, ou à apprendre dans quelle catégorie il faut ranger la cause en litige. M. Gordon eût dû éviter de faire de telles affirmations s'il n'était pas au courant des faits, et s'il connaissait ceux-ci, il ne peut laisser tomber l'affaire. Est-il prêt à en apporter la preuve, à renverser le gouvernement et à faire rappeler le ministre du Canada à Washington? Sinon, s'il a parlé sans bien peser tous ses mots, il a mis le parti libéral dans le cas fâcheux de compter dans ses rangs un orateur insouciant et de paraître prêter l'oreille à des controverses politiques que rien ne justifie.

Vu les démentis précis auxquels a donné lieu l'accusation de M. Gordon, on se demande comment il peut s'en tenir à ce qu'il a dit. Brillant avocat qu'il est, il le sait peut-être. Sinon, il conviendrait de l'inviter, dans l'intérêt de la politique, à ne plus parler en public.

M. Duff:

D. Cet article de fond est antérieur à la mise au point et à la rétractation de M. Gordon à Cobourg?—R. Oui. Cet article de fond a paru au numéro du 8 janvier.

D. J'entends qu'on l'a écrit avant le tirage de votre journal, ou avant que vous eussiez appris qu'il s'était rétracté à Cobourg. L'article de fond a paru avant que vous eussiez publié la mise au point et la rétractation de M. Gordon à l'assemblée de Cobourg?—R. Oui, cet article de fond a été publié le 8 janvier et le discours de Cobourg que vous citez a paru le 16 janvier.

D. La réprimande formulée dans votre éditorial a produit de bons résultats, apparemment.

M. BOWMAN: Assurément, il appartient au Comité d'en juger.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gordon, désirez-vous poser quelques questions à M. Clarke?

L'hon. M. GORDON: Non, monsieur le président.

M. Bowman:

D. Monsieur Clarke, la déclaration faite à Cobourg a paru dans votre livraison du 16 janvier, et la réponse que cite M. Gordon et qui a été formulée à Lindsay se trouve dans la livraison du...—R. La livraison du 9 janvier.

D. Du neuf?—R. Oui.

D. Le lendemain.—R. Le lendemain de la publication de l'éditorial, M. Gordon était censé devoir répondre, à Lindsay, aux accusations exposées dans cet éditorial. L'éditorial a paru vendredi le 8 janvier.

D. Puis, vous avez reçu ces dépêches?—R. Et M. Gordon a parlé à Lindsay le même soir.

D. Oui. Il vous avait déjà télégraphié qu'il allait répondre à l'accusation?—R. Oui.

D. Et c'est censé être la réponse à l'éditorial que votre reporter, M. Moynes, vous a remise, vous dites?—R. Pas l'éditorial, mais les notes que M. Moynes a transmises de Lindsay.

D. Publiées dans le *Globe* du 9 janvier?—R. Oui.

D. Voulez-vous jeter un coup d'œil sur l'en-tête du compte rendu? Ai-je raison? On a déjà versé une partie de ce compte rendu au dossier. L'en-tête se lit: "Lindsay, le 8 janvier."—R. Oui.

L'honorable G. N. Gordon, de Peterboro, au banquet annuel de l'Association libérale de Victoria et Haliburton, a profité de l'occasion pour répondre à la critique que le *Globe* a faite dans ses colonnes éditoriales concernant son discours à Hamilton.

R. Oui.

FORD MOYNES, appelé, prête serment.

D. Vous demeurez à Lindsay, monsieur Moynes?—R. Oui.

D. Vous avez entendu M. Clarke citer certaines déclarations relativement à une assemblée tenue à Lindsay?—R. Oui, monsieur.

D. Vous êtes la personne à qui on a fait ces déclarations et vous les avez transmises suivant le cas?—R. Oui.

D. Vous avez recueilli les déclarations?—R. J'aurais une déclaration à faire à ce sujet, monsieur le président.

D. C'est précisément ce que j'allais vous proposer. Vous feriez peut-être mieux de procéder à votre façon.—R. Monsieur le président, je me trouvais dans une autre ville quand on me téléphona vers sept heures du soir. En arrivant à l'assemblée, j'appris que M. Gordon avait déjà parlé. On ne nous avait pas demandé personnellement de faire le compte rendu de l'assemblée, et dans les circonstances—le rédacteur du *Daily Post*, de Lindsay, du *Lindsay Post*, était présent également et il n'avait pas entendu le discours. Nous avons tous deux décidé d'interviewer M. Gordon. M. Gordon est sorti du couloir et s'est montré très généreux et très affable. Il a dit qu'il nous donnerait un exposé. Ainsi...

Le président:

D. Un exposé de ce qu'il avait dit?—R. A cette assemblée. Puis, nous nous sommes rendus au bureau du journal, et M. Gordon a fait dactylographier cet exposé en ma présence. J'ai ici cet exposé.

D. On l'a transcrit?—R. Oui.

D. On l'a transmis?—R. Par télégramme le même soir.

D. Et c'est lui qu'on a publié dans le *Globe*? Avez-vous parcouru le compte rendu?—R. C'est presque la même chose?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous le vérifier?

M. HOWARD: Déposez-le à titre de pièce.

Le PRÉSIDENT: C'est la même chose quant à la substance.

M. BOWMAN: Faites-nous en part.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, j'ai brisé mes verres et je puis à peine lire l'exposé avec ceux que je porte en ce moment. Si quelqu'un veut bien le lire, je lui en serais très obligé. L'exposé est dactylographié, et c'est moi qui en ai écrit le préambule.

Le PRÉSIDENT (Il lit):

Lindsay, le 8 janvier.—L'honorable G. N. Gordon qui a porté la parole au banquet annuel de l'Association libérale de Victoria et Haliburton ici ce soir, a profité de l'occasion pour répondre à une attaque que le *Globe* a portée contre lui concernant son discours d'Hamilton. "Je suis depuis trop longtemps dans la vie publique pour faire des déclarations qui ne sont pas fondées sur des faits", a dit M. Gordon, ajoutant qu'une partie seulement de ses allusions à M. Herridge avait été reproduite correctement dans le *Globe*. "Un vaste auditoire d'Hamilton a entendu chaque mot qu'il a dit, et il a suivi ses notes très attentivement", a ajouté M. Gordon.

Nous voulons savoir ce qui a été dit indépendamment de ces notes particulières.

M. DUFF: Monsieur le président, je voudrais entendre le reste, ce qui se rapporte au voyage de M. Herridge à Londres pour plaider une cause en appel devant le Conseil privé.

Le PRÉSIDENT: Je vais tout lire:

D'après M. Gordon, le premier ministre Bennett avait nommé son beau-frère, le major Herridge, son conseiller juridique et l'avait amené avec lui à la Conférence économique en Angleterre.

Le major Herridge était le beau-frère de M. Bennett et il était en voyage de noces. "Il est aussi allé à Londres plaider un appel devant le Conseil privé, de sorte que s'il devait s'occuper uniquement de ses fonctions de conseiller juridique canadien, il n'aurait pas dû consacrer tout son temps à préparer et à plaider l'appel devant le Conseil privé, et négliger ainsi ses fonctions de conseiller juridique du premier ministre, ce que M. Bennett lui a permis de faire."

M. Gordon a ajouté qu'on a laissé l'ambassade canadienne à Washington sans représentant attitré pendant 18 mois et que M. Bennett avait alors nommé le major Herridge à cette charge que des secrétaires avaient remplie pendant un an et demi à une époque critique dans les relations commerciales du Canada.

M. Herridge, d'après M. Gordon, est resté longtemps à Londres comme fonctionnaire du Canada, et M. Gordon a insisté sur le point que M. Herridge était à la solde du gouvernement fédéral pendant son voyage de noces.

Puis, il y a quelque chose concernant le wagon particulier. On m'apprend, monsieur Moynes, que ceci a été écrit sous la dictée même de M. Gordon; c'est la dictée de ce qu'il a dit à l'assemblée?—R. Oui.

D. Et il vous a donné cet exposé pour que vous le fassiez publier?—R. Oui.

D. A ce sujet?—R. Oui.

M. GAGNON: On m'apprend que ce document sera déposé.

Le PRÉSIDENT: Je l'ai consigné au procès-verbal.

L'hon. M. GORDON: Je n'ai pas de questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Alors, ce sont tous les témoins que nous avons cités à comparaître. Je constate, cependant, que M. Herridge et le premier ministre sont présents.

Le témoin se retire.

RICHARD BEDFORD BENNETT, appelé, prête serment.

Le président:

D. Vous êtes le premier ministre, M. Bennett, visé dans cet article?—R. Oui.

D. Désirez-vous faire quelque déclaration au Comité?—R. Je me trouvais à Calgary quand on me signala l'accusation portée contre moi. J'ai nié la chose immédiatement. J'ai constaté à mon arrivée dans l'Est qu'on avait donné une grande publicité à cette histoire. Je m'enquis et j'appris que les journaux de ma province natale avaient publié l'article le 7 janvier; le *Fredericton Gleaner* reproduisant ce qui suit:

L'honorable G. N. Gordon, c.r., ancien vice-président de la Chambre des communes, qui a adressé la parole ce soir aux libéraux d'Hamilton, a accusé le premier ministre R. B. Bennett d'avoir enlevé délibérément une cause du gouvernement canadien des mains d'autres avocats pour la confier à William D. Herridge, son futur beau-frère, afin de permettre à Mildred Bennett de passer sa lune de miel à Londres et sur le continent et d'en faire payer les dépenses par le gouvernement canadien.

L'honorable M. Gordon a répété l'accusation aujourd'hui quand le *Gleaner* lui a téléphoné à sa demeure à Peterborough. "Il s'agissait de faire payer formellement par le gouvernement les frais de leur voyage de

noces", a-t-il dit. "D'autres avocats s'occupaient de la cause qu'on devait plaider devant le Conseil privé. Le premier ministre leur enleva cette cause et la confia à Herridge afin de permettre à Mildred de faire un voyage de noces aux frais du gouvernement canadien."

Par ailleurs, M. Gordon a accusé le premier ministre Bennett d'avoir dédaigné de se servir du wagon particulier de l'ancien premier ministre King qui était en excellent état. M. Gordon a dit: "A une époque où le chômage et la misère étaient très prononcés à travers le pays, le premier ministre, dès le lendemain de son élection, n'a pas hésité à dépenser \$125,000 pour la construction d'un nouveau wagon particulier des chemins de fer Nationaux du Canada destiné à son usage.

Plusieurs autres wagons étaient disponibles, mais il n'y en avait pas d'assez bon pour M. Bennett."

M. Cantley:

D. Dans quel journal se trouve cet article, monsieur Bennett?—R. Dans le *Fredericton Gleaner*, livraison du 7 janvier 1932. J'ai fait faire d'autres enquêtes et je me assuré qu'on avait donné une grande publicité à ces affirmations.

M. Duff:

D. Est-ce qu'on cite la source des informations que renferme l'article que vous avez lu dans le *Fredericton Gleaner*?—R. Oui, c'est précisément ce que j'ai lu. L'article a pour titre "Accusations contre le premier ministre Bennett—Dépêche spéciale au *Fredericton Gleaner*—Toronto, 7 janvier." C'est un article de la presse associée envoyé de Toronto.

D. Mais on n'en cite pas la source?—R. Non.

D. Ce ne sont pas les paroles de M. Gordon?—R. On a publié entre guillemets ce que M. Gordon a téléphoné de Peterborough. J'ai constaté, à mon retour dans l'Est, que le *Toronto Globe* avait pris la chose très au sérieux. On avait écrit un article de fond à ce sujet. Tel que je comprenais la situation, il était contraire à l'intérêt national qu'un homme qui volait des fonds publics en vue d'avantager toute autre personne occupant une charge quelconque continuât à exercer les fonctions de premier ministre. Je prendrai les accusations telles qu'on les publie et je vais y répondre si vous voulez bien me les passer.

Il est faux que j'aie payé ou que le gouvernement dont je suis le chef ait payé le voyage de noces de ma sœur en Europe à même le trésor canadien.

Il est faux que j'aie obtenu un wagon particulier neuf et qu'il en ait coûté \$125,000 au Canada.

Il est faux que le coût du voyage de noces de Madame Herridge en Europe ait été défrayé à même le Trésor fédéral.

Il est faux que j'aie jamais retenu les services de M. Herridge à titre de conseiller juridique pendant une période continue ou pendant toute autre période. Quand je me rendis à la Conférence impériale en 1930, j'ai demandé à M. Herridge de m'accompagner à titre d'adjoint particulier et il a consenti. On ne lui a rien payé pour ses services. Il a refusé d'accepter toute compensation.

D. Soit pour ses services ou ses dépenses?—R. Un instant. Il a refusé de se faire défrayer ses dépenses et j'ai insisté pour qu'elles fussent comprises dans les dépenses de la délégation payée par l'Etat. Ses dépenses ont été défrayées en partie de cette façon et en partie par lui-même. Le gouvernement ne l'a jamais retenu pour plaider une cause quelconque au Conseil privé, qu'il s'agisse de la radio ou de toute autre cause. Il s'est trouvé à séjourner à Londres en même temps que moi. Il nous accompagna à la Conférence impériale et il revint avec moi. Je crois que cet exposé couvre les affirmations en question.

Le président:

D. Monsieur Bennett, pour les fins du dossier, à quelle date a-t-on tenu la Conférence impériale?—R. Je crois que je suis arrivé à Londres l'après-midi du 1er octobre 1930—si j'ai bon souvenir—et je suis revenu au Canada en décembre 1930. J'arrivai au Canada à cette époque. Pour ce qui concerne le wagon...

D. Permettez-moi de poursuivre? A quelle époque le major Herridge s'est-il marié?—R. En avril 1931. Pour ce qui concerne le wagon, je tiendrais à ce que le Comité sût que le wagon, maintenant le wagon n° 100, est un wagon qu'on a échangé avec les chemins de fer Nationaux du Canada. Après être arrivé au poste de premier ministre, on mit à ma disposition le wagon qui, je crois, était le wagon 100, et on suggéra que je tiendrais peut-être à faire modifier quelque peu l'aménagement du wagon. C'était un très beau wagon. Toutefois, l'aménagement n'était peut-être pas le genre d'aménagement que je préférais.

M. Duff:

D. Est-ce le wagon dont se servait le premier ministre antérieur?—R. Oui, c'était le wagon du premier ministre, et le président des chemins de fer Nationaux du Canada donna à entendre qu'il lui fallait un wagon d'affaires neuf, et que si je le voulais il reprendrait ce wagon et me donnerait en échange un wagon d'affaires. En effet, c'est ce qu'on fit—ainsi donc, on n'a augmenté d'aucune façon le nombre de wagons du gouvernement, mais on a remplacé un wagon par un autre. De fait, le wagon 100 dont je me sers actuellement n'est pas un wagon neuf, car on a affecté une partie de l'ancien wagon 102 à cette fin. Je n'ai eu absolument rien à faire à cela. J'ai eu connaissance seulement des changements apportés quant à l'aménagement et la commodité du wagon, mais on a été loin de dépenser la somme mentionnée et on n'a pas augmenté le nombre de wagons.

D. Vous sauriez à quel chiffre s'établit la somme dépensée pour la rénovation et la réfection de ce wagon?—R. On m'a dit qu'ils avaient pris le vieux wagon, qu'ils avaient enlevé les bogies et dépensé, je crois, environ \$49,000. C'est la somme dépensée au compte du wagon pour construire le wagon neuf.

D. Pour la rénovation et tous les réaménagements?—R. C'est ce que j'apprends, mais je n'ai eu rien à faire à cela. La compagnie de chemin de fer a pris le wagon à son compte et dit que l'économie réalisée sous ce rapport s'établit à quelque \$8,000 ou \$10,000. Tenez compte du fait que la compagnie construisait un wagon neuf et ne rénovait pas l'ancien wagon. Elle a repris l'ancien wagon et l'a remplacé par le wagon actuellement à mon usage. On m'apprend que ce wagon a coûté quelque \$49,000, mais la compagnie a repris l'ancien wagon qu'elle a évalué pour ses fins à \$57,000.

D. Alors, monsieur Bennett, vous ne savez pas s'il s'agit de \$49,000 en plus des frais de réaménagement et de la rénovation, c'est-à-dire si les \$49,000 représentent le coût de l'ancien wagon en premier lieu ou se rapportent uniquement à la rénovation et aux réaménagements?—R. Eh bien, je sais seulement qu'on m'a communiqué le renseignement que je possède après qu'on eût soulevé cette question. Je m'étais enquis à ce sujet et je constate que le président des chemins de fer Nationaux du Canada a adressé une lettre au docteur Manion à cet effet:

Vous n'ignorez pas que le wagon d'affaires actuellement à la disposition du premier ministre laisse à désirer sous certains rapports, et vu qu'il en coûterait plus cher de le rénover que d'en construire un neuf, j'ai l'intention de m'en tenir à cette dernière idée. On a beaucoup besoin d'un autre wagon d'affaires et je puis suppléer à ce besoin en reprenant le wagon du premier ministre à notre compte et en en mettant un autre à sa disposition. Il n'est pas douteux que cela s'impose et je crois qu'il est de bonne régie d'y donner suite.

Voilà pour la lettre de sir Henry Thornton. Mon mémoire indique qu'on a repris le wagon 102 dont on estimait la valeur à \$57,000. Cela constituait, d'après moi, une économie pour le pays variant de \$8,000 à \$10,000.

D. Je voudrais savoir combien il en a coûté aux chemins de fer Nationaux du Canada pour rénover ce wagon 100.—R. Ce n'est pas ce que la compagnie a fait. Elle était à construire un wagon neuf, à ce qu'on m'a dit. Au lieu de continuer les travaux, elle a repris l'ancien wagon et l'a remplacé par un wagon partiellement neuf. C'est le wagon actuellement à l'usage du premier ministre. D'après les chiffres soumis au ministre, il en résulte une économie de quelque \$8,000. Je crois que le coût du wagon neuf s'établissait à \$49,000. C'est la somme qu'elle dépenserait en tout cas, non pas pour le wagon neuf destiné au premier ministre mais pour le wagon qu'elle construirait pour son propre compte.

D. J'ai entendu dire que vous aviez payé vous-même le coût de cette rénovation?—R. Non. J'ai pu faire certaines dépenses personnelles pour certaines réparations peu importantes.

D. On dit sur votre compte autant de bonnes choses que de mauvaises?—R. Monsieur Duff, si je formule quelques objections dans toute cette affaire, c'est qu'on m'a accusé d'avoir volé l'argent de l'Etat et qu'on a associé le nom de ma sœur à cette affaire.

D. Je suis opposé à cela, monsieur.—R. Et il y a la propagation et l'inexactitude de l'histoire. Il n'y a pas autre chose. Autrement, je n'importunerais pas un comité à ce sujet. Je ne me préoccupe pas des attaques personnelles que M. Gordon a portées contre moi. C'est une partie de ce qu'il vous en coûte quand vous êtes dans la vie publique. En d'autres termes, monsieur Duff, d'autres personnes que M. Gordon ont fait des affirmations à propos d'autres hommes publics. Je ne parle pas ici des accusations que M. Gordon a portées contre moi personnellement, mais quand on lance une accusation contre le premier ministre d'un pays, quel qu'il soit, cette accusation s'adresse non pas à l'homme mais à la fonction. Je n'entendais pas endurer cela. Voilà mon attitude.

D. Monsieur Bennett, vous avez affirmé que le major Herridge n'a touché aucune rémunération relativement à son voyage à Londres pour assister à la Conférence impériale. Maintenant, avez-vous dit que le gouvernement a payé une partie de ses dépenses?—R. J'eus soin de les faire payer. On les a payées à son insu et il a dit qu'il ne voulait pas qu'on les paie. Je lui ai dit qu'il fallait que le pays les paie—et on les a payées.

D. Je n'y vois absolument rien de mal.—R. Pour ce qui me concerne, je puis vous dire que j'ai dépensé beaucoup plus d'argent que le pays n'en a payé en cette occasion.

D. Il m'est arrivé de faire la même chose.—R. Je l'espère.

D. Monsieur Bennett, je relève ici une critique relativement à la nomination que vous auriez faite de M. Herridge à titre d'envoyé canadien à Washington. Je suppose que vous en prenez toute la responsabilité?—R. Oui, monsieur Duff. C'est une critique politique loyale contre laquelle nul homme public n'a le droit de formuler d'objections. Vous avez le droit de critiquer.

D. Voilà un sujet qu'on aurait pu éviter d'associer à cette affaire.—R. On l'a associé, malheureusement. On aurait dû laisser cette question de côté, mais on ne l'a pas fait, malheureusement.

D. Mais M. Gordon fit une critique loyale quand il parla de cette nomination.—R. N'importe qui pouvait dire, s'il le voulait, que M. Herridge était incapable d'occuper sa charge, et cela constituait une critique loyale. Je crois que l'on pourrait dire cela.

D. Non, je ne dirais pas cela. Je crois que cela serait injuste.—R. Non, il y a beaucoup de gens, monsieur Duff, qui disent que je suis inapte à remplir ma charge. Cela constitue une critique loyale.

D. Oui, je serais presque porté à le dire moi-même.—R. Cependant, quand vous parlez de mon beau-frère, cela devient une affaire importante...

D. Non, monsieur, je laisse cette question absolument de côté, monsieur Bennett. Je crois que c'est à peu près tout, monsieur. A propos de ce que vous avez dit concernant les hommes publics qui critiquent d'autres hommes publics loyalement ou déloyalement, bien qu'il se peut que les affirmations de M. Gordon revêtent un caractère plutôt sérieux, a-t-on fait une rétractation?—R. Vous avez vu ce que le *Globe* en disait dans un article de fond. L'existence du gouvernement serait peut-être mise en jeu.

D. Oui, mais dans la suite, monsieur Bennett, avez-vous le compte rendu du *Globe* concernant la rectification faite à Cobourg?—R. Monsieur Duff, on m'a signalé la chose. Ainsi que vous pouvez vous en rendre compte, c'est tout simplement une rétractation. Vous hésiteriez à appeler cela une rétractation. Et je puis prendre sur moi de vous le dire, vu que vous n'êtes pas un membre du barreau, mais vous êtes sans doute un homme d'une certaine expérience...

D. Je suis un avocat maritime, ne l'oubliez pas.—R. Je vous traite toujours comme un amiral et non comme un avocat maritime. Toutefois, je tiens tout simplement à dire que notre loi renferme des dispositions bien connues. Quand on fait des rétractations et que l'on présente des excuses, la loi prévoit le cas très clairement. Si quelqu'un porte des accusations malveillantes ou autres, des excuses sont toujours de mise et on les accepte ordinairement. Toutefois, les excuses doivent être bien formelles et exprimer le regret d'avoir fait malicieusement des affirmations inconvenantes.

D. Avez-vous jamais songé à intenter une poursuite au *Globe* pour avoir publié ces affirmations?—R. Eh bien, monsieur Duff, à mon retour de l'Ouest, j'ai recueilli les renseignements que je viens de mentionner. Je me suis rendu compte immédiatement que les journaux qui avaient publié ces histoires étaient responsables, mais la loi stipule que l'on doit intenter une poursuite dans un certain délai après que l'affaire a été portée à son attention. Une telle démarche comporte des ennuis et des complications. Aussi, j'ai jugé que la manière la plus facile et la plus simple de régler cette affaire—car vous devez vous rappeler qu'il avait fait ses affirmations en sa qualité de membre du Conseil privé de Sa Majesté au Canada, de conseil du Roi et d'ancien ministre de la Couronne et que la plupart des journaux les ont publiées en raison de ses titres. Dans les parties éloignées du pays, dans les régions isolées, on pourrait répandre ces affirmations et alléguer que le premier ministre du Canada est coupable de ces choses. Comment peut-on intenter une poursuite dans les circonstances? Les journaux ont accepté cette version pour vraie et présumé qu'elle reposait sur quelque fondement parce que l'auteur occupait un certain rang dans la vie publique. Je ne me préoccupais pas de ma réputation devant l'opinion du pays, mais je m'en préoccupais auprès du parlement dont je me trouve à être le chef en ce moment. Le devoir m'incombait d'essayer au moins de prouver à mes pairs dans cette Chambre que ces accusations étaient sans fondement. Voilà qui explique ma présence ici.

D. Naturellement, monsieur Bennett, vous ne diriez pas qu'en raison du fait que M. Gordon est un conseiller privé que les gens penseraient qu'il a le droit de faire des affirmations ou qu'ils ajouteraient foi à toutes ses affirmations. Ainsi, pour tirer au clair la question que je soulève, j'ai des extraits de journaux renfermant des discours que d'autres conseillers privés ont prononcés, et ils sont, à mon avis, presque, sinon aussi préjudiciables que les discours de M. Gordon.—R. Sans doute, monsieur Duff, mais un journal est censé publier des affirmations faites par des personnes qui occupent un rang important parce qu'on présume qu'elles ont pesé les conséquences de leurs actes en faisant ces affirmations qu'on estime dignes de foi. C'est justement le point que je désire vous soumettre. Si vous dirigez un journal, je crois que vous vous estimeriez devoir prendre aussi sérieusement que l'a fait l'article de fond du *Globe*, une déclaration émanant

d'un personnage qui a déjà occupé le poste de ministre de la Couronne et qui est membre du Conseil privé, membre du barreau et conseil du Roi. Il y a une grande distinction à faire entre les déclarations d'une personnalité de ce caractère et celles d'un individu sans responsabilité. C'est tout ce que je voulais vous faire observer, monsieur Duff.

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout, monsieur Duff?

M. Howard:

D. A propos du wagon, monsieur Bennett, êtes-vous convaincu que les déclarations que vous avez faites sont exactes—c'est-à-dire qu'il restait un reliquat de \$8,000 au crédit du Canada?—R. Voici la situation. Je ne suis pas constructeur de wagons et je n'avais aucune préférence au sujet du wagon, monsieur Howard, ni dans un sens ni dans un autre. Si je me rappelle bien,—et je parle maintenant d'une affaire qui date de loin,—l'ancien wagon était de beaucoup trop élégant pour mon goût et la cuisine, si je ne me trompe, une cuisine de l'ancien temps, était située entre la salle à manger et l'extrémité du wagon. C'est le souvenir que j'en ai maintenant. Dans tous les cas, le président des chemins de fer Nationaux m'en a parlé. Il me dit la même chose qu'il écrivit au docteur Manion, c'est-à-dire que la compagnie était à construire un nouveau wagon et il m'offrit le wagon si je voulais m'en servir. Je répondis que je ne voulais pas assumer la responsabilité d'encourir une aussi forte dépense pour un wagon. On me répliqua qu'il n'en coûterait rien au pays de faire ce changement, et au sujet de la question de savoir si le crédit de \$8,000 existe ou n'existe pas, tout ce que je puis dire c'est que ces chiffres m'ont été fournis par le ministère. Je dois vous avouer que j'ai pensé assez sérieusement à cette affaire une fois rendu en Angleterre, et j'envoyai un message disant que je ne voulais pas que l'on dépensât de l'argent pour un nouveau wagon. De fait, vous voyez ce qui survient et le wagon en question n'est pas un wagon neuf. On a utilisé les anciens bogies d'un autre wagon et le wagon que la compagnie construisit pour son propre usage est maintenant le wagon du premier ministre. J'admettrai que j'ai laissé de plus inscrire un nom sur le wagon.

D. Je ne veux pas un seul instant critiquer le droit du premier ministre à un wagon particulier. Mais voici où je désire en venir: il y avait déjà un wagon dont l'ancien premier ministre faisait usage à l'époque où la compagnie était à construire un nouveau wagon. Par conséquent, si un nouveau wagon n'avait pas été construit, on aurait épargné au Trésor public la dépense de \$60,000, \$75,000 ou \$100,000.—R. Moins que cela, suivant les chiffres soumis par la compagnie. La seule chose à considérer, c'est que la compagnie a dit qu'elle avait besoin d'un nouveau wagon. Je n'avais pas à en juger et il n'était pas en mon pouvoir d'en empêcher la construction. Toutefois, si on l'avait fait, il n'y aurait pas eu de nouveau wagon pour le premier ministre.

D. Parfaitement; mais, d'un autre côté, puisqu'un nouveau wagon a été construit, il s'ensuit que le Trésor public a dû payer le coût de ce nouveau wagon, quel qu'il soit.—R. Vous voulez dire le National-Canadien?

D. Oui. Après tout c'est la même chose que le gouvernement du Canada aujourd'hui. Le point que je désire faire ressortir est celui-ci: à cause de cette situation même, la rumeur circule par tout le pays que parmi les dépenses contractées cette année par le réseau du chemin de fer National-Canadien il y a eu un item spécial au sujet de la construction d'un nouveau wagon et, par conséquent, la déclaration que le premier ministre avait un wagon neuf qui avait coûté au pays tant de milliers de dollars était parfaitement justifiée.—R. M. Howard critique le fait qu'un vieux wagon a été changé pour un autre. Je ne

m'en plains pas, mais il n'y a rien de vrai dans cette histoire et le coût de \$125,000 n'est pas exact non plus. Je concède parfaitement que toute action publique d'un premier ministre ou de tout autre membre du gouvernement peut fort convenablement être discutée.

M. HOWARD: Certainement. C'est précisément où je désire en venir. Et le fait qu'un nouveau wagon a été fourni au cours de la présente année peut induire quelqu'un à faire cette déclaration. Que le wagon ait coûté \$70,000 ou \$125,000, cela n'a pas d'importance.

M. DUFF: On a entendu d'autres déclarations exagérées à la tribune.

Le TÉMOIN: Oui, vous avez raison et vous devriez être une autorité sur ce point.

M. Duff:

D. Monsieur Bennett, vous avez dit, il y a un instant, lorsque je vous demandais si vous aviez lu dans le *Globe* la rectification et l'explication des remarques faites par M. Gordon à Cobourg, que vous n'étiez pas satisfait. Mais qu'entendriez-vous,—je vais peut-être un peu trop loin maintenant,—par une rétractation convenable?—R. Oh! monsieur Duff, si on avait fait une déclaration convenable comme celle que j'aurais conseillée à un de mes clients qui m'aurait consulté dans un cas semblable lorsque j'exerçais ma profession, croyez-vous que je me serais soucié davantage de cette affaire? Absolument pas.

D. Puis-je vous demander encore ceci? Avez-vous bien dit que vous seriez tout à fait satisfait si au lieu de voir le présent comité faire enquête sur cette question—parce que c'est une question délicate,...R. Monsieur Duff, quelqu'un m'a demandé si je serais satisfait d'une rétractation faite non pas à moi personnellement mais au bureau du premier ministre et j'ai répondu que je l'accepterais du moment que l'affaire constituerait un dossier et que les excuses seraient couchées dans les termes voulus par la loi en pareille occurrence. Une cause au cours de laquelle je fus consulté vous intéressera peut-être: il s'agit d'un cas de diffamation. Une certaine personne avait été accusée d'être Allemande et dès que la chose fut signalée aux personnes intéressées, elles s'empresèrent d'assurer qu'elles présenteraient des excuses, et, dans les livres officiels sur le sujet il y a une certaine formule par laquelle vous devez exprimer vos regrets et reconnaître que vos remarques sont sans fondement et je me rappelle fort bien que le client de ce monsieur—il avait déjà été membre de cette Chambre—hésitait beaucoup à se résigner à cette ligne de conduite et j'ai dû l'informer qu'il n'avait rien d'autre chose à faire.

D. Sur ce point, monsieur Bennett, j'ai moi-même vu des excuses rédigées dans une phraséologie légale; les hommes intéressés les signaient et ne semblaient pas y attacher autrement d'importance.—R. J'admets, monsieur Duff, que la simple expression de regret ne veut pas dire que l'homme regrette réellement ses paroles.

Le président:

D. Vous ne voulez pas dire, monsieur Bennett, que de fait en loi la présentation d'excuses peut avoir quelque influence sur le résultat d'une cause; celui-ci peut-être tout le contraire?—R. Pas du tout, je voulais dire ceci: vous remarquerez en lisant le compte rendu de cette assemblée de Cobourg...

D. Je ne croyais pas que vous vouliez aller aussi loin que cela.—R. Lisez-le. Le compte rendu a circulé d'une extrémité du pays à l'autre.

M. SPEAKMAN: Pour ce qui concerne le Comité, ne devons-nous pas prendre en considération les diverses déclarations qui ont été faites en différents temps et former notre propre opinion sur la suffisance et la nature adéquate de ces déclarations.

Le TÉMOIN: Sans aucun doute. C'est pour cette raison, monsieur Speakman, que j'ai répondu à M. Duff comme je l'ai fait.

M. SPEAKMAN: Oui, je comprends.

Le TÉMOIN: Parce que c'était la réponse à la question qu'il m'avait posée.

M. SPEAKMAN: Dans le moment, comme membre de ce Comité, il y a une chose qui frappe mon esprit et voici ce que je veux dire: le Comité n'a pas à voir dans le moment si certaines déclarations sont satisfaisantes au premier ministre.

Le TÉMOIN: Pas du tout.

M. SPEAKMAN: Mais bien de décider par nous-mêmes, en tant que comité, si la déclaration en cause est suffisante et répond au cas à l'étude.

Le TÉMOIN: Je suis parfaitement d'accord avec vous sur ce point.

M. SPEAKMAN: En dehors de toute opinion que le premier ministre peut entretenir, je dois en venir à mes propres conclusions comme membre de ce Comité relativement à la nature adéquate de cette déclaration.

M. Howard:

D. Monsieur Bennett, il y a dans la vie publique une foule de choses qui ne sont pas rémunérées en argent mais qui néanmoins représentent leur équivalent en traitement.—R. C'est là une question qui a été grandement discutée, — le fonds de pension, par exemple, par rapport au logement, à une maison, ou autres choses semblables. La définition du traitement est claire: le paiement d'honoraires à un homme d'une profession libérale. Il peut y avoir aussi, comme vous le savez, une résidence, des allocations pour certaines dépenses et autres certaines choses.

D. Ce n'est pas où je voulais en venir. Voici: Il y a des hommes au Canada, comme il s'en trouve dans les autres pays, qui ont été favorisés par la fortune durant leur vie et cependant on les voit désirer ce que nous appelons des privilèges qui ne peuvent être obtenus qu'en se dévouant à la chose publique. Supposons qu'un homme accepte la position d'ambassadeur canadien à Washington sans traitement, ne croyez-vous pas que la nation lui paye quelque chose, — je veux parler des privilèges qui sont l'apanage de la position?—R. Vous ne voudriez pas dire, je suppose, que si un homme consent à rendre des services gratuitement à son pays, il trouve une rémunération dans les services rendus ou les avantages qu'il en retire. Par exemple, je ne vois pas très bien les avantages que je retire des services que je m'efforce de rendre à ce pays depuis 1928.

M. CANTLEY: Cela viendra après votre mort.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Gordon?

L'hon. M. GORDON: Non, monsieur le président.

Le témoin se retire.

WILLIAM DUNCAN HERRIDGE, appelé, prête serment.

Le président:

D. Vous êtes le major Herridge dont il est question dans les articles de journaux?—R. Oui.

D. Voulez-vous bien nous faire vos observations au sujet de ces articles et nous dire dans votre déposition ce que vous pensez des déclarations faites?—R. Je ne puis que confirmer le témoignage du premier ministre. Quant aux accusations formulées, je les nie toutes les unes après les autres. Mon témoignage naturellement est une confirmation de celui du premier ministre. Je suis allé à la Conférence impériale comme l'attaché personnel du premier ministre; c'était en

septembre 1930. Comme le premier ministre l'a assuré, je l'ai accompagné mais sans traitement. J'ai consacré mon temps au travail de la Conférence. A cette époque je n'avais pas de cause à plaider devant le Conseil privé. Lorsque j'allai en Angleterre au mois d'avril. . .

M. Duff:

D. Un instant, s'il vous plaît, monseigneur Herridge. Vous dites que vous avez fait le voyage en septembre 1930?—R. Oui, de septembre à décembre 1930.

D. Comment avez-vous fait le voyage en Angleterre?—R. J'ai voyagé avec le premier ministre.

D. Je comprends, dans la wagon particulier du premier ministre?—R. Oui.

D. A quel port vous êtes-vous embarqué?—R. A Québec.

D. Et pendant ce voyage vous n'avez pas reçu de rémunération?—R. Non.

D. Si ce n'est que vos dépenses ont été payées?—R. Mes dépenses étaient payées, du moins une partie de ces dépenses. Je me suis trouvé dans la même situation que le premier ministre vu que j'ai dépensé beaucoup plus que je n'ai reçu pour mes débours.

D. Votre position vis-à-vis du premier ministre, d'après les documents ici, est celle d'attaché personnel?—R. Oui.

D. Vous l'avez aidé pendant les assemblées de la Conférence?—R. Je me suis efforcé de le faire, monsieur Duff. A propos de mon voyage en avril, monsieur le président, à l'époque de mon mariage, j'avais une cause en appel de la Cour suprême du Canada au Conseil privé. Il s'agissait d'une cause que j'avais plaidée à son début, l'action datant de 1927. Je plaidai cette cause en Cour de l'Echiquier et de nouveau devant la Cour suprême du Canada et j'allai plaider en appel devant le Conseil privé.

D. A propos de ce voyage, monsieur Herridge, comment avez-vous fait le voyage, ce second voyage en Angleterre, à partir d'Ottawa?—R. Je voyageai d'Ottawa à New-York par rail, et de New-York à Southampton par le paquebot *Europa*.

D. Par l'*Europa* de New-York à Southampton?—R. Oui.

D. Pour ce voyage vous n'êtes pas parti d'un port Canadien?—R. Non.

D. Vous étiez alors ambassadeur du Canada à Washington?—R. J'avais été nommé au mois de mars précédent.

D. En mars 1931?—R. Oui.

D. Et vous étiez le représentant du Canada à Washington lorsque vous avez fait ce second voyage outre-mer?—R. Je l'étais.

D. Et vous aviez aussi été nommé conseiller privé avant cette seconde traversée?—R. Non; ma nomination comme conseiller privé ne date—je ne saurais dire exactement le jour,—que du mois de juin, après mon retour d'Angleterre.

D. Monsieur Herridge, après ces prétendues déclarations ou ces discours de M. Gordon à Hamilton et à Lindsay, est-ce que je fais erreur en disant que le reporter d'un journal vous a interviewé à ce sujet et que vous lui avez dit,—peut-être pas exactement dans le langage que j'emploierai, que la chose ne valait pas la peine de s'en occuper; en d'autres termes, vous vouliez complètement ignorer ces discours? C'est ce que vous lui avez laissé entendre.—R. Non. Au contraire, je lui ai donné l'impression, du moins c'est l'impression qu'il aurait dû avoir,—et qu'il a sans doute éprouvée,—que je pouvais à peine croire à ces choses. Je trouvais étrange qu'un homme comme M. Gordon pût faire des déclarations au sujet d'une personne de mon rang qui se consacre au service public au prix de sacrifices financiers considérables et à qui, en raison des services honorables qu'il cherche honnêtement à rendre,—ce que certaines gens apparemment ne peuvent comprendre,—on aurait dû épargner une situation comme celle-là.

D. Je comprends. Ce n'est pas ainsi que je l'interprète.—R. Mais, c'est ce que je voulais dire et c'est ce que je veux dire maintenant.

D. Monsieur Herridge, quand êtes-vous allé à Washington comme représentant du Canada?—R. Vers le milieu de juin.

D. Et vous y avez toujours demeuré depuis sauf en certaines occasions?—R. Je suis resté là et je suis venu ici et ailleurs dans l'accomplissement de mes fonctions.

D. Vous avez été en fonctions tout le temps depuis cette date?—R. Oui.

D. Puis-je vous demander si vous avez touché un traitement quelconque à titre de représentant du Canada à Washington pendant le temps de votre second voyage en Angleterre?—R. Non.

D. Quand avez-vous commencé à retirer votre traitement?—R. A partir du 1er juin. J'ai commencé à recevoir mes allocations le lendemain de mon départ de Washington. On peut dire deux semaines plus tard.

D. Par conséquent, il s'est écoulé trois mois entre la date de votre nomination et celle de votre arrivée à Washington?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gordon, désirez-vous interroger le témoin?

L'hon. M. GORDON: Non.

M. Howard:

D. Monsieur Herridge, vous avez dit, il y un instant, que vous aviez été nommé ambassadeur du Canada à Washington au mois de mars 1931?—R. Oui.

D. Et vous vous êtes rendu dans cette ville le 1er juin 1931?—R. Oui; dans l'intervalle, je me suis occupé de mes affaires personnelles afin de pouvoir partir pour Washington.

D. Il s'est donc écoulé trois mois seulement entre le jour de votre nomination et la date de votre départ pour les Etats-Unis?—R. Oui, avril, mai et juin.

Le témoin se retire.

M. DUFF: Monsieur le président, je désirerais appeler M. W. A. Fraser.

Le PRÉSIDENT: Le Comité n'a pas fait venir d'autres témoins.

WILLIAM A. FRASER, appelé, prête serment.

M. Duff:

D. Monsieur Fraser, vous êtes député de Northumberland?—R. Oui, monsieur.

D. Dans la province d'Ontario?—R. Oui.

D. Et vous étiez présent au banquet donné par le parti libéral à Cobourg le 15 janvier 1932?—R. J'étais présent.

D. Combien de personnes assistaient à ce banquet, à peu près?—R. De 400 à 500.

D. Est-ce que M. Gordon était là?—R. Oui, monsieur.

D. Il a prononcé un discours ce soir-là?—R. Oui.

D. Y a-t-il d'autres personnages marquants, outre M. Gordon, qui ont fait des discours ou honoré la réunion de leur présence?—R. Oui.

D. Nommez-les.—R. M. W. H. Moore, M.P., M. Fred McArthur, M.L.A.

D. Quel comté représente-t-il?—R. Le comté de Northumberland.

D. Est-ce un libéral?—R. C'est un conservateur. Le révérend Dr Boyle et J. J. Duffus, de Peterboro.

D. Pouvez-vous expliquer au Comité, en peu de mots, monsieur Fraser, ce que M. Gordon a dit au cours de ses remarques concernant les discours qu'il avait prononcés antérieurement à Hamilton et à Lindsay?—R. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, étant invité à porter la parole ce soir-là, M. Gordon débuta

en parlant des comptes rendus publiés par les journaux,—je crois qu'il a spécifiquement nommé le *Toronto Globe*,—relativement à ses discours d'Hamilton et de Lindsay et il affirma, à propos de ces discours, qu'il avait apparemment fait des déclarations appuyées sur des renseignements qu'il avait obtenus de certaines sources,—qu'il n'a pas divulgués,—mettant en cause M. Herridge et le premier ministre aussi, si je ne me trompe, qui n'étaient pas conformes aux faits. Il ajouta qu'il s'était plus tard assuré que ces déclarations n'étaient pas fondées. Il déclara qu'il regrettait beaucoup avoir fait ces remarques et d'avoir été injuste envers M. Herridge ou le premier ministre et son désir était que je comprisse exactement ses sentiments à ce sujet.

M. Duff:

D. Vous avez lu dans le *Toronto Globe* les déclarations en question au sujet des discours de M. Gordon à Hamilton et à Lindsay?—R. Oui, dans le temps je les ai lues.

D. Lorsque vous avez entendu M. Gordon formuler cette explication, étiez-vous convaincu, de votre propre jugement, que c'était là offrir une rétractation suffisante au premier ministre et à M. Herridge?—R. Franchement, je le croyais. Et ne sachant pas d'avance que M. Gordon se proposait d'en parler, j'avais personnellement l'impression dans le temps que M. Gordon avait agi en gentil-homme. C'était ma propre impression.

M. Bowman:

D. Monsieur Fraser, vous avez lu l'article publié dans le *Globe* du 16 janvier concernant l'assemblée de Cobourg?—R. Je ne puis vous l'assurer.

D. Puis-je attirer votre attention sur une certaine partie de cet article:

L'honorable G. N. Gordon, de Peterborough, en profita pour parler de ses affirmations récentes au sujet du ministre du Canada à Washington. Il a dit avoir fait une injustice au major Herridge en affirmant que celui-ci était allé passer sa lune de miel en Angleterre pendant qu'il était en mission officielle pour le gouvernement. Dans le document que M. Gordon a dit avoir reçu, l'année du voyage de M. Herridge en Angleterre était transposée, et c'est ce qui l'a induit en erreur. M. Gordon a dit avoir toujours puisé ses renseignements à des sources certaines et dignes de foi, et il a dit son regret que celles-ci lui aient manqué et lui aient fait critiquer injustement M. Herridge.

Vous avez suivi la lecture de ce paragraphe, j'espère. Il n'y est pas question du tout du premier ministre?—R. J'ai dit "si je ne me trompe, M. Gordon a nommé le premier ministre ce soir-là."

D. Affirmeriez-vous maintenant que M. Gordon a parlé du premier ministre en cette circonstance et que ses remarques s'adressaient aussi à lui?—R. Je crois avoir raison de le dire. J'ignore si je pourrais l'affirmer.

D. Vous n'êtes pas certain?—R. Je parle de mémoire seulement.

D. Vous n'êtes pas certain?—R. Je n'en suis pas absolument certain, mais j'ai une forte impression qu'il en a parlé.

D. Dans votre réponse au sujet de cette assemblée vous avez dit: "et le premier ministre aussi, si je ne me trompe". Vous n'êtes pas trop certain de la chose?—R. Je ne le suis pas. Personnellement, je crois qu'il a nommé le premier ministre.

D. Vous croyez qu'il l'a nommé. Apparemment, le reporter n'a pas eu la même impression... —R. Apparemment non.

D. ...en faisant son compte rendu de l'assemblée.—R. C'est la première fois que je lis ce compte rendu.

Le président :

D. Monsieur Fraser, vous n'avez pas lu le compte rendu du *Globe* au sujet de cette assemblée?—R. Non, monsieur. Je n'ai jamais lu ce compte rendu avant aujourd'hui. J'avais lu un compte rendu dans un journal local.

D. M. Gordon ne vous a rien dit à ce sujet ni avant ni après?—R. Non.

D. Il ne vous a pas dit qu'il parlerait de l'incident?—R. Non.

D. Il n'en a pas parlé avant?—R. Je n'en avais pas eu la moindre idée avant son discours.

D. Quel était l'orateur principal?—R. M. Moore.

D. M. Sinclair était là également?—R. Oui.

D. Vous avez entendu ce que M. Bowman vient de lire?—R. Oui.

D. Ce compte rendu du *Globe* ne fait mention que du ministre canadien, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Il y est question seulement du ministre canadien?—R. Oui. Mais mon impression, monsieur le président, dans le temps, et l'impression que j'ai rapportée de cette assemblée, comme je l'ai dit, c'est que sans savoir ce que M. Gordon allait dire, ou sans avoir discuté la chose avec lui dans la suite, j'étais personnellement de l'opinion que M. Gordon s'était rendu compte qu'il avait commis une erreur en parlant comme il l'avait fait à Hamilton et à Lindsay, et j'ai compris qu'il profitait de cette occasion pour présenter ses excuses. Telle était mon opinion.

D. C'était là l'impression générale que vous en aviez, qu'il faisait des excuses; mais vous ne pouvez pas vous rappeler les détails de cette rétractation?—R. Uniquement ce que je vous en ai dit.

D. Comme vous l'avez déclaré à M. Bowman, vous saviez qu'il parlait de M. Herridge et vous avez cru. . . R. Oui, je crus qu'il parlait du premier ministre.

D. Vous n'en êtes pas certain?—R. Je fus plutôt surpris alors du résultat du discours prononcé par M. Gordon. Mon impression fut qu'il profitait simplement de l'occasion qu'il avait à cette assemblée de faire des excuses en public.

D. De faire des excuses sur toute la ligne? Et vous ne vous souvenez pas de ce qu'il a cité?—R. Je fus convaincu qu'il avait cité le nom de M. Herridge, qu'il avait parlé du ministre canadien à Washington, et je ne suis pas tout à fait sûr qu'il ait mentionné le premier ministre.

M. Bowman :

D. Quand vous êtes allé à cette assemblée, aviez-vous vu antérieurement l'article du *Globe*, à propos des déclarations déjà faites par M. Gordon?—R. Oui.

D. Vous l'aviez vu?—R. Oui.

D. Je suppose qu'elles paraissaient être des accusations plutôt graves?

Le PRÉSIDENT: Encore une fois, ce n'est pas juste.

Le TÉMOIN: Etant dans la politique, je ne pris pas cet article très au sérieux.

D. A votre sens, ces accusations n'étaient pas très graves?—R. Eh bien, non. Si j'avais été en dehors de la politique, j'aurais pu les prendre au sérieux.

D. Le fait que vous êtes dans la politique, comme député, vous permet d'affirmer que vous ne considérez pas ces accusations comme très graves?—R. Non, quand elles sont proférées par un orateur politique.

D. Vous n'admettriez pas ce que l'article de tête du *Globe* laissait entendre, que c'étaient des déclarations sensationnelles susceptibles de renverser le gouvernement, en un mot un gros scandale?—R. Je ne crois pas avoir lu cela. Le *Globe* a dû publier deux articles de tête. Je ne crois pas avoir lu celui-là.

D. Vous ne l'avez jamais lu?—R. Je n'en avais jamais entendu parler avant de pénétrer dans cette salle ce matin.

D. Vous en avez lu un?—R. J'en ai lu un.

D. Vous dites qu'il différait de celui-ci?—R. Oui, l'autre différait de celui-ci.

D. En connaissez-vous d'autre que celui-là?—R. Je n'avais jamais lu celui-là auparavant.

D. Vous n'aviez jamais lu cet article de tête?—R. J'en ai lu un.

D. De fait, il semble y avoir confusion sur la publication d'un ou de deux articles de fond.—R. Deux ont dû être publiés; parce que je n'ai jamais entendu parler de celui où l'on parlait de renverser le gouvernement. Je ne le connaissais pas.

D. Il en est question dans l'article de fond ayant été inséré au dossier, et c'est le seul article de fond que nous connaissions?—R. Je ne me rappelle pas l'avoir lu.

D. De fait, lorsque M. Gordon a parlé à Cobourg, la question ne vous a pas semblé de grande importance. . .—R. J'ai été surpris qu'il eût profité de cette assemblée pour faire cette déclaration.

D. Vous avez été surpris qu'il eût pris la peine de faire une déclaration à Cobourg?—R. Je n'irai pas jusqu'à dire que j'ai été surpris qu'il eût pris cette peine, mais j'ai été surpris qu'à cette assemblée—tel ait été le sens du discours prononcé par M. Gordon.

D. De fait, vous ne l'avez pris aucunement au sérieux, et vous avez réellement été surpris d'entendre M. Gordon revenir sur le sujet à Cobourg?—R. Je n'exprimerais pas ma pensée sous cette forme.

D. Comment l'exprimeriez-vous?—R. Il s'agissait d'une assemblée politique, d'une convention politique. Lorsque M. Gordon prit la parole il en profita pour faire des excuses, et je ne m'attendais pas à ce qu'il le fît. Je croyais que j'allais entendre une harangue politique.

D. Vous ne vous attendiez pas à entendre des excuses. D'après votre point de vue, vu qu'il s'agissait d'une espèce de déclaration politique, des excuses étaient inutiles?—R. Je n'ai pas essayé de juger ses paroles. . .

M. Duff:

D. Monsieur Fraser, ai-je raison de supposer que vous n'avez pas pris très au sérieux cet article du *Globe* relativement aux paroles prononcées par M. Gordon à Hamilton et à Lindsay, parce que vous aviez lu d'autres déclarations, émanant d'autres politiciens d'une nature aussi sérieuse que la déclaration censée avoir été faite par M. Gordon? Est-ce pour ce motif que vous ne les avez pas prises au sérieux?—R. Oui.

Le président:

D. A tout événement, ce que vous avez compris du discours de M. Gordon, c'était qu'il faisait des excuses, et vous n'avez pas prêté grande attention aux détails?—R. M. Duff m'a demandé si. . .

D. Sans tenir compte de la question que vous a posée M. Duff, votre impression générale fut-t-elle que M. Gordon faisait des excuses sur toute la ligne, et vous n'avez pas fait attention aux détails de ces excuses?—R. Mon impression fut que M. Gordon avait fait des excuses et je fus surpris qu'il eût profité de cette circonstance pour les faire. Pour tout dire, j'eus l'impression qu'il avait fait des excuses à cette assemblée politique.

D. Telle fut votre impression. Vous n'avez pas tenu compte de la forme de ces excuses?—R. Bien entendu, parlant de mémoire.

LE PRÉSIDENT: Voulez-vous faire une déclaration maintenant, monsieur Gordon?

L'hon. M. GORDON: Il se fait tard.

M. HOWARD: Est-ce que M. Herridge sera présent à la prochaine séance du Comité?

LE PRÉSIDENT: C'est la question. Nous n'avons plus grand'chose à entendre—je veux dire que nous n'avons plus beaucoup à examiner, à moins que M. Gordon n'ait des témoins qu'il désire faire venir.

M. BOWMAN: Pouvons-nous terminer immédiatement?

M. DUFF: Il nous faudrait plus de quatre minutes.

Le PRÉSIDENT: Si M. Gordon a quelque objection, je crois que nous allons être obligés d'ajourner.

M. HOWARD: Quand j'ai posé une question à propos de M. Herridge, je pensais à d'autres que j'aimerais lui poser.

Le PRÉSIDENT: Nous faisons mieux d'ajourner à onze heures demain.

Le Comité s'ajourne au 4 mars 1932, à onze heures du matin.

SESSION DE 1932
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

CHARGÉ DE FAIRE ENQUÊTE SUR

CERTAINES ACCUSATIONS ET ALLÉGATIONS

FORMULÉES PAR

L'HONORABLE GEORGE N. GORDON, C.R.

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

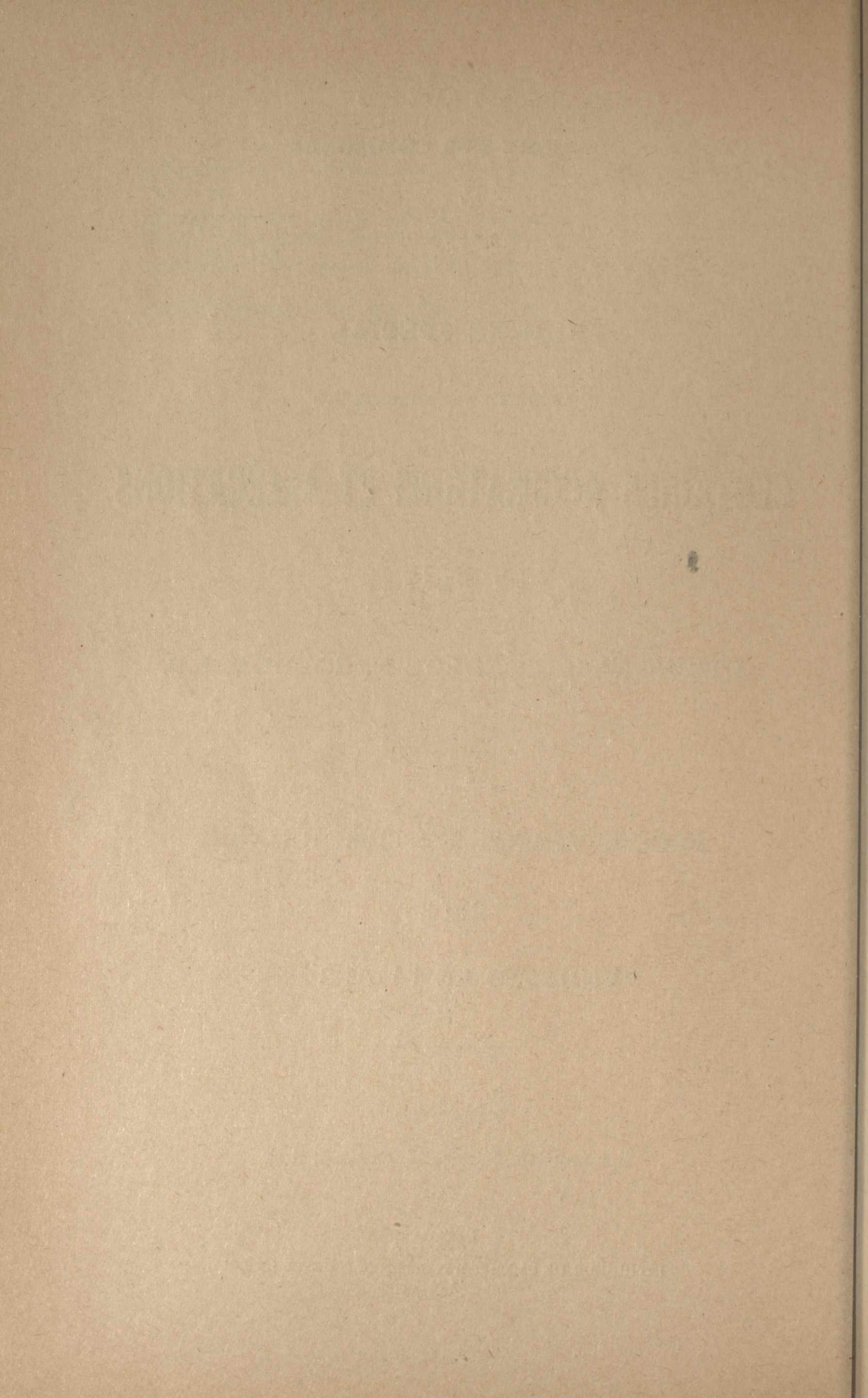
No 2

VENDREDI LE 4 MARS 1932

TÉMOIN:

L'honorable George N. Gordon, C.R.

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1932



PROCÈS-VERBAL

VENDREDI, le 4 mars 1932.

Le Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, C.R., se réunit à onze heures du matin.

Présidence effective de M. Geary.

Membres présents: MM. Bowman, Cantley, Duff, Gagnon, Geary, Howard, Speakman.

Le procès-verbal de la séance précédente est considéré lu.

L'honorable George N. Gordon, C.R., appelé, prête serment. Il fait une déclaration et est alors interrogé.

L'honorable George N. Gordon se retire.

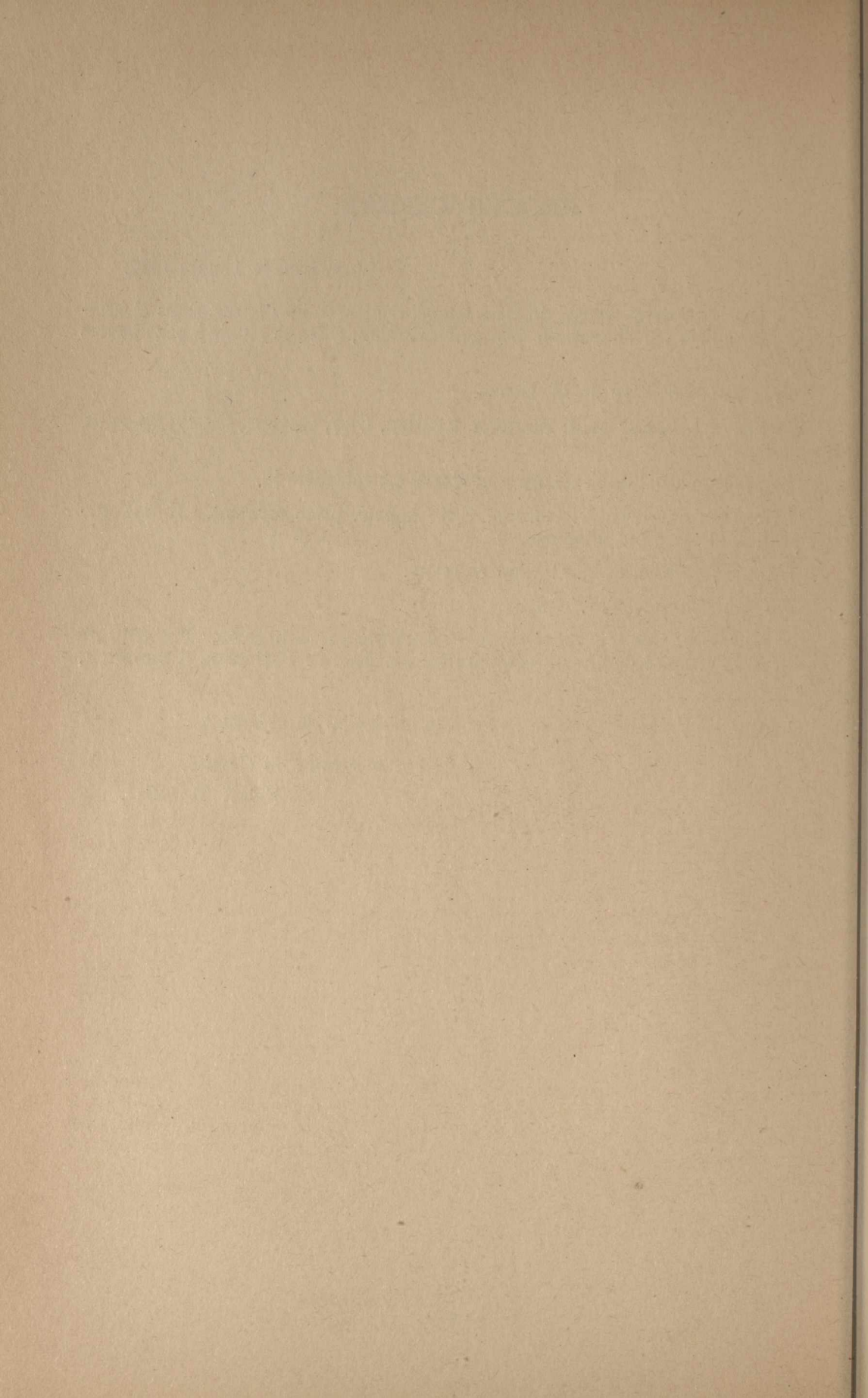
Sur proposition de M. Duff—

Il est résolu: Que le Comité ratifie et confirme par la présente l'initiative du président du Comité de citer à comparaître M. Andrew Patterson, d'Hamilton, Ont.

Le Comité s'ajourne pour se réunir à la discrétion du président.

Le secrétaire du Comité,

JOHN T. DUN.



TÉMOIGNAGES

Le PRÉSIDENT: Je crois que chaque membre du Comité a reçu un exemplaire imprimé des délibérations. Je ne crois pas qu'il faudra les lire. J'ai compris que M. Gordon voulait témoigner.

L'hon. M. GORDON: Oui, monsieur le président, si vous voulez bien me le permettre.

GEORGE NEWCOMBE GORDON, appelé, prête serment.

Le TÉMOIN: Il y a eu une assemblée à Hamilton et le *Toronto Globe* n'a fait qu'un compte rendu très incomplet de ce que j'y ai dit, et comme je l'ai dit à Lindsay, il était inexact et j'ai essayé de le rectifier. Le *Toronto Globe* a dit d'après le mémoire contenu dans la résolution de la Chambre des communes—que le voyage de noces de Mme Herridge avait été défrayé par M. Bennett à même le Trésor du Canada. Je n'ai jamais avancé rien de la sorte; mais voici ce que j'ai affirmé: que le major Herridge avait été nommé conseiller juridique du premier ministre et avait plaidé une cause devant le Conseil privé sur des questions de radiophonie, et que son voyage de noces avait coïncidé avec son voyage à Londres. J'avais alors à l'idée le privilège dont les ministres jouissent de faire défrayer leurs dépenses par la Couronne, et le fait que les ministres en voyage, quand ils sont accompagnés de leurs familles, tiennent compte séparément des fonds dépensés pour l'usage de leurs familles au cours de ces voyages; mais comme l'a déclaré le nouvelliste hier, le nom de Mme Herridge n'a pas été mentionné. C'est une faible partie de ce que j'ai dit, mais c'est effectivement ce que j'ai dit. Le *Globe* en a rédigé immédiatement un article de fond, y insérant ce qui à mon sens n'aurait pas dû y être inséré; et comme je devais porter la parole à Lindsay quelques jours plus tard, j'ai immédiatement télégraphié au *Globe* que je me proposais de répondre à cet article par une déclaration que je ferais à Lindsay. Le nouvelliste, étant absent de Lindsay, m'a demandé de lui donner un résumé de ce que j'avais dit touchant le major Herridge, ce qui ne constituait qu'une faible partie de mon discours. A l'assemblée de Lindsay, je me suis efforcé de rectifier ce qui avait été répandu de mon discours d'Hamilton, en disant que le major Herridge était allé à Londres en voyage de noces et qu'il y était encore lorsqu'il avait plaidé en appel devant le Conseil privé, de sorte que s'il était un légiste du gouvernement canadien il n'aurait pas dû profiter de son voyage et de cette circonstance pour plaider devant le Conseil privé. J'avais tiré mes renseignements d'extraits de la *Gazette*, de Montréal, du *Globe*, de Toronto, du *Mail and Empire*, du *Star*, de Toronto, et du *Telegram*, de Toronto. De temps à autre, on m'a envoyé des extraits; mais telles étaient mes principales sources de renseignements—je me suis fié surtout aux comptes rendus des journaux canadiens. J'ai alors établi l'existence de deux causes sur des questions de radiophonie, dont l'une avait été plaidée par le major Herridge à Londres et provenait de l'étude Henderson et Herridge, et était différente de celle que j'avais à l'idée et dans laquelle le gouvernement fédéral était intéressé, savoir, si la radiodiffusion était du domaine du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux. Et c'est dans cette cause que j'ai supposé que le major Herridge avait occupé à titre de légiste du gouvernement fédéral ou du premier ministre, selon le cas. Quand j'ai constaté que j'avais fait erreur, et que c'était une cause à propos d'un brevet plaidé devant le Conseil privé, je me suis rendu à l'assemblée de Cobourg—qui était l'assemblée

publique la plus considérable où j'aurais l'occasion de porter la parole et de rectifier l'impression créée à tort—je m'y suis rendu, dis-je, et à cette assemblée où se trouvaient un grand nombre d'auditeurs, y compris un certain nombre de conservateurs et de novellistes, comme je l'ai établi, il y en avait même un qui représentait le *Globe*, de Toronto, j'ai fait immédiatement une déclaration à l'effet que j'avais lésé le premier ministre et aussi le major Herridge en déclarant que le major Herridge avait plaidé dans une cause pour le gouvernement fédéral, alors qu'il était en voyage de noces, quand il s'agissait de la cause d'un client de son étude. J'ai dit que lui ayant fait tort aussi bien qu'à M. Bennett, je profitais de cette occasion qui m'était donnée de me rétracter et d'expliquer le fait que j'avais confondu entre les deux causes, et je lui ai fait mes excuses pour le tort que je lui avais causé. Je suis allé plus loin et ai dit que je ne voulais faire de tort à personne, et que cette erreur dépendait uniquement du fait que j'avais accepté ces renseignements comme provenant de sources que je croyais alors sûres, mais que la confusion s'était produite en mon esprit par suite de la nomination du major Herridge à titre de légiste du gouvernement canadien. Je désire déclarer ce qui suit avant mon interrogatoire: pour ce qui a paru dans le *Fredericton Gleaner*, je n'ai jamais confirmé par téléphone ou autrement aucune partie de mes déclarations à Hamilton et les inductions et insinuations du *Fredericton Gleaner* ne sont pas fondées, au moins, sur ce que j'ai dit. Je désire déclarer maintenant n'avoir jamais insinué que le premier ministre Bennett non plus que le major Herridge s'étaient attirés des bénéfices à cause de leurs situations officielles, et je prétends que cette suggestion n'existe pas. Mais je présume que c'est au Comité à décider ce point; voilà donc ce que je soutiens présentement.

Le président:

D. Est-ce tout ce que vous voulez dire?—R. C'est tout pour le moment. On va peut-être me poser quelques questions de nature à exposer plus longuement mes déclarations.

D. Mais c'est tout pour l'instant?—R. Oui. Je m'attends à ce que les membres du Comité me posent des questions.

M. Duff:

D. Monsieur Gordon, vous étiez présent hier, lorsque le premier ministre a fait sa déclaration?—R. Oui.

D. Vous l'avez entendu dire au cours de ses observations qu'on l'avait accusé—non pas d'avoir volé de l'argent—mais il a compris d'après vos observations faites à Hamilton que vous l'aviez accusé d'être un voleur?—R. Je regrette qu'il ait dit cela. Cette pensée était loin de mon esprit. Je connais le premier ministre Bennett depuis qu'il est membre de l'Association canadienne du barreau et un membre très éminent du barreau, et j'étais du groupe de l'Ontario qui s'est occupé très activement de le faire élire président de l'Association canadienne du barreau à cause du rang élevé qu'il occupait au barreau. Et mes relations avec lui avaient toujours été très cordiales—je serai franc—jusqu'à l'époque de son discours de Régina où il avait parlé de la "grande trahison", et depuis je l'ai traité avec moins de ménagements que par le passé.

D. Si je vous ai bien compris, vous n'avez pas critiqué la probité ou l'honnêteté de M. Bennett quant à son administration des fonds publics?—R. Je n'en ai jamais eu l'intention, et je n'ai jamais cru que mes paroles auraient pu prêter à cette déduction ou insinuation.

D. Et dois-je comprendre de la déclaration que vous avez faite au cours de votre discours à Hamilton, que vous croyiez que le gouvernement ou M. Bennett avait retenu les services du major Herridge à titre d'avoué ou d'avocat-conseil, je ne sais trop quelle qualification légale lui attribuer, pour aller à Londres afin

de plaider une cause pour le gouvernement devant le Conseil privé?—R. J'avais vu dans une nouvelle parue dans le *Toronto Star*, si j'ai bonne mémoire, que les services du major Herridge avaient été retenus et qu'il devait accompagner le premier ministre Bennett à Londres et j'ai cru qu'il avait alors fait son plaidoyer.

D. Et vous savez, bien entendu, que parce que le premier ministre—ou même un ministre—retient un avocat et le choisit parmi ses propres amis politiques ou personnels, qu'il ne s'ensuit pas que le ministre ou le premier ministre agit mal. C'est un privilège de choisir ses propres amis comme avocats dans des cas de ce genre?—R. Il n'y a rien d'irrégulier en la matière. Je n'ai porté qu'une accusation de favoritisme.

D. Le premier ministre n'a pas mal agi?—R. Je ne l'ai jamais laissé entendre.

D. Vous avez dit dans votre déclaration qu'après avoir constaté que vous aviez été mal renseigné et que les déclarations que vous aviez faites dans vos discours d'Hamilton et de Lindsay n'étaient pas tout à fait conformes aux faits, vous avez profité de la première occasion qui vous a été donnée à Cobourg pour rétablir les faits et donner des explications, faire une rétractation ainsi que des excuses; n'est-ce pas?—R. Oui. Car je croyais que je les devais à deux membres éminents du barreau canadien.

D. Avez-vous fait une rétractation atteignant tous ceux dont vous aviez parlé?—R. Ainsi que je viens de le dire, leurs noms s'étaient glissés dans la question. J'ai regretté la publicité qu'on en a donnée, car mon discours d'Hamilton ne mentionnait aucune accusation.

D. Puis-je aller un peu plus loin? Etes-vous réellement convaincu, d'abord, d'avoir fait une rétractation des déclarations que vous aviez faites à ces deux assemblées précédentes?—R. Depuis vingt-cinq ans que je pratique le droit, on m'a fait des déclarations moins franches que j'ai acceptées.

D. Par suite de ce que M. Bennett a dit hier, vous pouvez comprendre la situation dans laquelle il se trouve de même que les autres que la question intéresse, et à cause de sa déclaration êtes-vous prêt à affirmer ici et sur-le-champ que bien que votre rétractation à Cobourg était suffisante à votre sens, vous regrettez, vu tout ce qui a été dévoilé depuis—vous regrettez, dis-je, avoir jamais fait ces déclarations à Hamilton et à Lindsay?—R. Je regrette certainement avoir fait ces déclarations qui ont donné naissance au compte rendu erroné du *Globe*, parce que l'insinuation qui y est contenue à l'adresse du premier ministre Bennett et du major Herridge est injuste, et je suis aussi soucieux que n'importe quel membre du Comité de remédier au malentendu qui en a résulté.

D. Et vous consentez à exprimer vos regrets d'avoir jamais fait ces déclarations?—R. Je les ai déjà exprimés et je le fais encore, parce que j'estime que le *Globe* les avait exposées sous un jour très grave au public. Je puis ajouter qu'une autre source de mes renseignements était—j'ai oublié de le mentionner—le *Standard*, de Montréal, et le *Toronto Saturday Night*. Je vois que le nouvelliste de ce journal est ici présent, et je ne veux pas le laisser de côté parce que le journal qu'il représente est une de mes meilleures sources de renseignements.

M. Bowman:

D. Monsieur Gordon, vous êtes un des avocats émérites de Sa Majesté et vous avez droit aux lettres C.R., à la suite de votre nom?—R. Oui, monsieur.

D. Et vous avez dit que vous pratiquez votre profession depuis vingt-cinq ans?—R. Plus de vingt-cinq ans.

D. Et cet article ayant paru dans le *Globe* le 6 janvier été porté d'une manière spéciale à votre attention?—R. J'en ai eu connaissance en lisant le *Globe*.

D. De même que l'article de fond ayant paru dans le *Globe* le 8 janvier sous la rubrique: "Accusation portée par M. Gordon".—R. Je ne crois pas l'avoir vu;

on me l'a signalé, et c'est alors, je crois, que je télégraphiai au *Globe* que je me proposais d'y répondre, à Lindsay, et de faire une explication.

D. J'ai ici votre dépêche, datée de Lindsay le 8 janvier. Vous dites: "Je vais répondre au *Globe* à la réunion annuelle des libéraux ici ce soir." Vous vous proposiez de répondre, sous forme d'explication, à Lindsay, le 8 janvier, à l'article du *Globe*. Je suppose que si vous ne vous étiez pas déjà rendu compte de la gravité des accusations publiées dans le *Globe*, vous en êtes devenu conscient à la lecture de l'article de fond de ce journal.—R. J'ai constaté que l'article du *Globe* contenait un grand nombre d'insinuations et d'allusions que rien ne justifiait.

D. Appelleriez-vous ceci une insinuation:

L'affirmation, qui laissait supposer un scandale de première importance, tenait du sensationnel, de l'espèce qui abat les gouvernements, l'accusation revenant effectivement à ceci: on avait confié une cause au major Herridge pour lui permettre d'aller faire son voyage de noces en Angleterre aux frais du gouvernement.

R. Comme je l'ai dit, rien ne justifie cet article.

D. Rien du tout?—R. Rien.

D. Cela étant, pourquoi n'avez-vous pas immédiatement avisé le rédacteur ou le chef du service des nouvelles du *Globe* qu'ils étaient évidemment mal renseignés sur ce qui s'était passé à Hamilton?—R. Je l'ai fait à la première occasion que j'ai eue de parler en public.

D. A la première occasion de parler en public?—R. C'est le seul moyen de porter l'affaire à la connaissance du public.

D. N'y a-t-il pas d'autres moyens?—R. Non, il n'y a pas d'autre moyen acceptable. Une lettre adressée au *Globe* serait publiée dans un coin obscur du journal ou ne donnerait pas la rectification nécessaire. Ce ne serait pas rendre justice aux intéressés.

D. Ainsi, monsieur Gordon, vous avez laissé ces histoires faire le tour du Canada et ne les avez démenties que dix jours après leur publication dans le *Globe*.—R. J'ai cherché à les rectifier le 9, ou plutôt le 8, je crois, à Lindsay.

D. Appelez-vous cela une rectification, monsieur Gordon?—R. J'estime que c'en est une.

D. Une rectification?—R. Oui.

D. Et cette rectification, vous l'avez rédigée après mûre délibération?—

R. Non.

D. Ce n'est pas le cas?—R. Non.

D. Permettez-moi, monsieur Gordon, de relire le compte rendu du *Globe* du 6 janvier:

L'accusation gratuite que le premier ministre Bennett a payé le voyage de noces en Europe de sa sœur à même le Trésor canadien, et qu'il a obtenu à son usage un nouveau wagon particulier qui a coûté au Canada \$125,000, a été lancée devant les libéraux de l'endroit, ce soir, par l'honorable G. N. Gordon, C.R.

Vous dites maintenant que vous n'avez affirmé rien de tel?—R. Je dis que je n'ai pas fait la déclaration que contient cet article, et le reporter a affirmé ici même l'autre jour que je ne l'avais pas faite.

D. C'est à nous à décider ce que le reporter a dit.—R. Ses paroles ont été consignées au procès-verbal.

D. Parfaitement. Mais vous n'avez pas, par une lettre au rédacteur du *Globe*, ou même par une lettre à M. Bennett ou au major Herridge, déclaré que le *Globe* avait eu tort de publier une pareille affirmation?—R. J'ai pris le moyen qu'utilisent les hommes publics pour s'assurer que leurs rectifications viennent à la connaissance des personnes qui ont entendu ou lu les affirmations qu'il s'agit de rectifier. C'est le moyen communément adopté et que l'on emploie généralement dans cette partie du pays.

D. Je ne vous demande pas ce que vous avez fait; je vous demande si vous avez informé M. Bennett ou M. Herridge que le compte rendu du *Globe* était inexact?—R. Non.

D. Vous ne l'avez pas fait?—R. Sauf par le moyen que je viens d'indiquer.

D. Le 16 janvier?—R. Non; c'est le 9 janvier que je fis la première rectification, et le 16 janvier, lorsque j'étais en possession de tous les faits, je fis une déclaration publique.

M. Duff:

D. Le 15?—R. Le 15 janvier.

M. Bowman:

D. Avez-vous écrit au *Globe* ou à quelque autre grand journal canadien déclarant que l'on avait mal cité vos paroles?—R. Non. C'est inutile d'écrire à un journal, car les lettres sont insérées dans une page intérieure et le public ne les voit pas.

M. Duff:

D. Et il se peut qu'elles ne soient pas publiées?—R. Oui. Le seul moyen direct est celui que j'ai employé.

D. Il se peut qu'on ne les publie pas du tout?—R. Il se pourrait que mes lettres au *Globe* ne fussent pas publiées du tout.

M. Bowman:

D. Dans la déclaration que vous avez dictée, à Lindsay, à un des reporters, vous souvenez-vous d'avoir employé les mots suivants relativement à l'article du *Globe* du 6 janvier:

Je suis depuis trop longtemps dans la vie publique pour faire des déclarations qui ne sont pas fondées sur des faits...?

R. Je n'ai pas dicté cela.

D. Alors, le reporter qui dit que vous avez dicté cette phrase se trompe?—

R. Je ne crois pas qu'il ait dit cela; je crois qu'il a dit qu'il avait ajouté cette remarque. Le rapport dicté est une courte note que l'on a placée devant le président.

D. Autant que je m'en souviennne, cette phrase fait partie de la déclaration dictée.—R. La déclaration dictée ne contient pas cette note, écrite à la main, qui, apparemment, cite une partie de ma conversation avec le reporter pendant que nous nous rendions à pied au bureau de poste de Lindsay.

D. Qu'en dites-vous, monsieur Gordon? Avez-vous fait cette déclaration?—R. Il se peut que je l'aie faite.

D. Il se peut que vous l'ayez faite?—R. Oui.

D. Que vous étiez depuis trop longtemps dans la vie publique?—R. Je crois avoir dit que j'avais été trop longtemps "dans la chose publique", mais non pas "dans la vie publique", expression qui ne me semble pas être de moi.

Le président:

D. Vous ne vous plaignez pas de cette déclaration?—R. Non, je ne m'en plains pas.

M. Bowman:

D. Et cela faisait partie de votre rectification?—R. Oui. Il m'a dit que le *Globe* désirait particulièrement que je parle de l'affaire qui rattachait M. Herridge à mon discours d'Hamilton. L'autre partie de mon discours de Lindsay ne l'intéressait pas, bien que je lui aie donné ce renseignement et ne lui en aie pas donné le reste.

D. Vous dites que vous entendiez répondre, à Lindsay, aux accusations publiées dans le *Globe*. Permettez que je cite la rectification que l'on a mise au procès-verbal:

Le major Herridge était le beau-frère de M. Bennett et il était en voyage de noces, a dit M. Gordon. Il est aussi allé à Londres plaider un appel devant le Conseil privé, de sorte que s'il devait s'occuper uniquement de ses fonctions de conseiller juridique canadien, il n'aurait pas dû consacrer tout son temps à préparer et à plaider l'appel devant le Conseil privé, et ainsi négliger ses fonctions de conseiller juridique du premier ministre, ce que M. Bennett lui a permis de faire.

R. C'est exact.

D. Et ensuite:

M. Herridge, d'après M. Gordon, est resté longtemps à Londres comme fonctionnaire du Canada, et il était à la solde du gouvernement fédéral pendant son voyage de noces.

R. C'est exact.

D. C'est ainsi que vous avez répondu à l'article du *Globe*?—R. C'est une partie de ma réponse.

D. Comme avocat, monsieur Gordon, n'êtes-vous pas d'avis que cette réponse constituait une défense de l'affirmation publiée dans le *Globe* du 6 janvier?—R. Nullement.

D. Il ne s'y trouve aucune allusion au premier ministre ou aux affirmations que vous aviez faites à son sujet.—R. Il s'y trouve une allusion; vous venez de la lire.

D. Où est-elle? Je ne vois dans ces articles que je viens de lire aucune allusion à vos affirmations au sujet du premier ministre ou aucune rétractation.—R. Je n'ai pas bien saisi votre question.

D. Je dis que le paragraphe que je viens de lire et qui constituait votre réponse... —R. Une partie de ma réponse.

D. Une partie de votre réponse, si vous voulez. Je n'y vois aucune allusion au premier ministre Bennett, ni aucune rectification ou rétractation de vos affirmations du 6 janvier sur son compte.—R. Non.

D. Vous n'avez pas pris la peine, à la réunion de Lindsay, de rectifier vos affirmations antérieures au sujet du premier ministre.—R. Non. Les renseignements que j'avais obtenus m'avaient porté à croire que la cause avait été plaidée à cette époque et que le major Herridge était l'avocat du gouvernement, comme il avait le droit de...

D. Permettez-moi de donner lecture du compte rendu du *Globe* du 16 janvier: "Mise au point par M. Gordon".—R. Puis-je voir cette pièce, le *Globe* du 16?

L'honorable G. N. Gordon, de Peterborough, en profita pour parler de ses affirmations récentes au sujet du ministre du Canada à Washington. Il a dit avoir fait une injustice au major Herridge en affirmant que celui-ci était allé passer sa lune de miel en Angleterre pendant qu'il était en mission officielle pour le gouvernement. Dans le document que M. Gordon a dit avoir reçu l'année du voyage de M. Herridge en Angleterre était transposée, et c'est ce qui l'a induit en erreur. M. Gordon a dit avoir toujours puisé ses renseignements à des sources certaines et dignes de foi, et il a dit son regret que celles-ci lui aient manqué et lui aient fait critiquer injustement M. Herridge.

R. La dernière partie est exacte, mais elle n'est pas complète.

D. C'est un cas de plus où le journal a mal cité vos paroles.—R. J'ai été reporter et je sais exactement ce qui est arrivé. Vous ne me dites rien de nouveau. Le premier ministre Bennett lui-même a été inexactement cité, en 1913, dans les Débats de la Chambre des communes.

D. Parfaitement, mais vous dites que l'on a inexactement cité vos paroles en cette occasion.—R. Le compte rendu n'est pas complet et c'est de cela que je me plains.

D. Et à cette date, le 16 janvier, vous ne fîtes aucune rétractation de vos accusations contre le premier ministre du Canada?—R. Oui, j'en ai fait une et 500 personnes l'ont entendue.

D. Il n'y a aucune rétractation dans ce numéro du 16 janvier.—R. Il n'y en a aucune dans le *Globe*. J'ignore s'il s'en trouve une dans les autres journaux. Ce sont les comptes rendus du *Globe* que l'on a pris pour les fins de la présente enquête.

D. Lorsque vous avez vu cet article dans le *Globe* du 16 janvier, avez-vous écrit une lettre au *Globe*?—R. Non.

D. Pour rectifier l'article?—R. Non.

D. Avez-vous écrit une lettre au premier ministre du Canada?—R. Non.

D. Lui expliquant que l'on avait mal cité vos paroles?—R. Non.

D. Vous vous êtes contenté de laisser subsister l'impression que l'article avait créée?—R. Non; j'ai constaté que le *Globe* avait encore une fois publié un compte rendu inexact et je ne me proposais pas de perdre mon temps à le rectifier.

D. Ainsi, vous avez bien voulu laisser passer incontestées les assertions que ce journal avait publiées?—R. Non.

D. N'est-ce pas ce que vous avez fait?—R. Non.

D. Qu'avez-vous fait?—R. J'ai raconté à plusieurs députés et sénateurs, ainsi qu'à mes amis et d'autres personnes, exactement ce qui s'était passé, et, lorsque j'appris que l'on allait sous peu instituer une enquête, je savais que cela me fournirait l'occasion de rectifier ce qui n'avait pas été rectifié et ce qui avait été inexactement cité.

D. Mais à part cela, vous n'avez rien fait pour rectifier le compte rendu du 6 janvier qui contenait ces graves accusations?—R. En sus de ce que j'ai dit devant ce Comité?

D. Vous n'avez pas fait autre chose?—R. Non.

D. Le 16 janvier, monsieur Gordon, vous avez mentionné un dossier (*brief*). Je suppose qu'il s'agit de coupures de journaux.—R. Non, c'est une erreur. J'ai dit que la cause (*brief*) confiée au major Herridge venait de la société dont il faisait partie et qu'il l'avait plaidée, pendant qu'il était en voyage de noces, pour une compagnie privée. De là la présence du mot "brief".

Le président:

D. Parlez-vous maintenant de Cobourg?—R. Oui.

M. Bowman:

D. Vous avez dit qu'il y avait eu erreur d'année:

Le dossier que M. Gordon a dit avoir reçu était inexact quant à l'année...

R. Non, non, c'est tout confus.

D. Cela aussi est entièrement inexact?—R. Oui.

M. DUFF: Monsieur le président, si les autres membres du Comité ont fini, je voudrais poser quelques questions à M. Gordon.

Le PRÉSIDENT: Vous avez toute latitude, monsieur Duff.

M. Duff:

D. Monsieur Gordon, M. Bowman vous a demandé pourquoi vous n'aviez pas rectifié votre discours d'Hamilton dans l'intervalle entre la date de ce discours et de celui de Lindsay et le jour où vous l'avez rectifié à Cobourg. La

raison du retard est-elle que vous n'aviez que très peu de temps pour vous procurer les renseignements nécessaires à votre rectification?—R. Oui, je l'ai fait; j'ai vérifié mes renseignements.

Le PRÉSIDENT: Cette question est presque tendancieuse.

M. DUFF: J'ai entendu des avocats en poser de semblables.

M. BOWMAN: M. Duff justifie sa qualité d'avocat maritime.

Le TÉMOIN: Oui, ce fut là une des raisons; mais la raison principale était que, étant donné la haute situation des deux messieurs dont les noms avaient été mentionnés, j'estimais que le seul moyen de présenter la rectification de façon qu'elle atteigne les personnes qui avaient eu connaissance des accusations était de le faire à une réunion publique, devant un auditoire assez considérable et où se trouveraient les représentants des principaux journaux canadiens.

M. Duff:

D. Ai-je raison de dire qu'à la suite de l'article de fond du *Globe* vous avez jugé nécessaire de vous renseigner davantage et que, par conséquent, vous ne pouviez faire une rétractation ou présenter des excuses avant d'avoir obtenu les renseignements que vous cherchiez?—R. A Lindsay, je n'avais pas tous les renseignements. Je les ai cherchés dans ma collection d'extraits de journaux à mon bureau et je croyais que j'avais tout en ordre pour le discours que je devais prononcer dans cette ville; mais, dans la suite, ayant communiqué avec des amis à Ottawa, ceux-ci me fournirent les détails de l'affaire et j'ai pu les présenter à Cobourg.

D. M. Bowman vous a demandé pourquoi vous n'aviez pas, après avoir obtenu les renseignements exacts, communiqué avec le premier ministre ou M. Herridge.

M. BOWMAN: Ou avec le *Globe*.

M. Duff:

D. Puis-je vous poser une autre question basée sur la dernière. Avez-vous reçu, entre la date de vos accusations et celle de votre rétractation, ou depuis, soit de M. Herridge ou de M. Bennett, une communication quelconque niant vos allégations ou autrement?—R. Non. Je n'ai jamais reçu de communication de l'un ou de l'autre de ces messieurs et je ne leur ai jamais écrit. Je considérais que c'était la coutume—j'en avais vu de nombreux exemples—de prononcer un discours à la première occasion qui se présentait, à condition que ce fût peu de temps après la commission de l'erreur, comme le fit, il y a quelques jours, le premier ministre Henry lorsqu'il rectifia, à l'appel de l'ordre du jour, son allégation que le sénateur Hardy avait reçu deux mille dollars de M. Swezey, le promoteur de l'entreprise Beauharnois. J'ai fait ma rectification à la première occasion que j'ai eue de lui assurer la même publicité que mes accusations avaient reçue et d'atteindre le même public. J'estimais que c'était là la façon la meilleure et la plus équitable de procéder.

D. Avez-vous reçu une lettre des avocats de M. Herridge ou de M. Bennett vous sommant de faire des excuses ou vous menaçant de poursuites?—R. Non, monsieur.

M. Bowman:

D. Ne croyez-vous pas, monsieur Gordon, que, dès que vous fûtes saisi de la gravité de vos accusations ou allégations, même si vous n'aviez pas reçu de lettres, c'était à vous à prendre l'initiative de formuler des excuses ou exprimer vos regrets, sans attendre que M. Bennett ou M. Herridge vous somment de le faire?—R. Oui, je le crois en effet.

D. En effet, monsieur Gordon, l'article du *Globe*, que vous dites avoir vu, contient ce passage:

A Ottawa, on nie formellement l'allégation et on fait remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une cause du gouvernement, mais d'une affaire que des compagnies privées avaient précédemment confiée à M. Herridge.

Ainsi, antérieurement à la date de votre rectification, ou plutôt de vos remarques, à la réunion de Lindsay, le démenti formel que je viens de citer avait paru dans le *Globe*.—R. On ne dit pas de qui il était.

D. Non.

M. Duff:

D. Monsieur Gordon, je suppose que vous avez vu la dépêche que M. Bowman vient de lire. Or, n'était-ce pas là une des raisons pour lesquelles vous avez cherché à vous procurer de plus amples renseignements et que vous avez ensuite formulé des excuses ou une rétractation?—R. Je l'ai fait; j'ai écrit et j'ai pris des informations.

D. Monsieur Gordon, dans les remarques que vous avez faites à Lindsay, telles qu'elles paraissent dans la proposition du ministre de la Justice tendant à instituer le présent comité d'enquête, se trouve la phrase suivante:

Il est aussi allé à Londres plaider un appel devant le Conseil privé. Par conséquent, s'il était conseiller juridique permanent du gouvernement canadien, il n'aurait pas dû consacrer son temps à préparer et plaider cet appel...

J'appelle votre attention sur ces mots: "Par conséquent, s'il était conseiller juridique permanent du gouvernement canadien,"—R. Cela me vint à l'idée. . .

D. Est-ce là une modification de l'affirmation que, s'il était conseiller juridique permanent du gouvernement canadien, il n'aurait pas dû faire certaines choses...?—R. Je voudrais expliquer la chose à ma façon. Lorsque j'ai vu cet article du *Globe*, qui affirmait qu'il s'agissait d'une cause privée, un doute a surgi dans mon esprit, car j'avais alors l'impression que M. Herridge était à l'époque conseiller juridique du gouvernement, et, dans ce cas, il lui eût été difficile de se désassocier de ses fonctions officielles pour préparer la cause de radio qu'il plaidait devant le Conseil privé.

D. M. Bowman a dit que vous aviez critiqué la désignation de M. Herridge au poste de ministre canadien à Washington.

M. BOWMAN: Non, non, je n'ai pas dit cela.

M. DUFF: Oui, vous l'avez dit; vous l'avez lu là.

D. Pourquoi avez-vous critiqué la nomination de M. Herridge? Aviez-vous vu quelque chose dans les journaux ou entendu des observations sur sa nomination?—R. C'était, à mon avis, une critique de bon aloi, et elle a constitué le gros de mes remarques concernant M. Herridge. Mes autres observations à son sujet ont pris peut-être deux ou trois minutes. J'estimais que je pouvais en toute loyauté critiquer sa nomination et j'ai fait remarquer que, pour la plus grande partie de sa vie, il n'avait pas été un partisan politique de M. Bennett et qu'il y avait, pour remplir le poste, des Canadiens éminents comme sir Robert Borden, sir George Foster et M. Arthur Meighen.

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous nous éloignons du sujet. A-t-on d'autres questions à poser?

M. Gagnon:

D. Monsieur Gordon, avez-vous lu l'article qui a paru dans le *Fredericton Gleaner*?—R. Non, mais j'ai entendu le premier ministre Bennett parler de ce

qu'avait publié le *Fredericton Gleaner*, et je tiens à dire que le *Fredericton Gleaner* n'avait aucune raison de faire une telle affirmation.

D. Permettez-moi de lire le passage suivant:

Lorsque le *Gleaner* lui a téléphoné à sa maison de Peterboro, l'hon. M. Gordon a confirmé l'accusation.

J'aimerais que vous nous disiez si, à un moment quelconque, vous avez été appelé au téléphone par un journaliste habitant Fredericton?—R. Jamais de ma vie.

D. Vous a-t-on appelé au téléphone pour vous parler de la déclaration que vous aviez faite la veille, à Hamilton?—R. Plusieurs m'ont téléphoné. Une couple de bureaux de Toronto m'ont demandé si je confirmerais au téléphone ou si j'expliquerais ce que j'avais dit, et j'ai répondu que non. J'avais déjà été reporter et je connaissais le danger du système.

D. Alors, si je vous comprends bien, monsieur Gordon, vous prétendez que cet article, publié dans le *Fredericton Gleaner* est dénué de tout fondement?—R. Il n'a absolument aucun fondement s'il dit qu'on m'a téléphoné pour obtenir une confirmation, car jamais de ma vie je n'ai reçu de message téléphonique de Fredericton.

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout, messieurs?

M. Gagnon:

D. Je vous ai entendu parler du *Montreal Star*.—R. Pas du *Montreal Star*, mais du *Toronto Star*.

D. Oh oui, de la *Montreal Gazette* et du *Standard*, comme étant vos sources d'information. Voulez-vous nous donner quelque explication là-dessus?—R. Eh bien, comme bien d'autres, j'ai une série d'extraits de journaux pour mes dossiers et j'utilise certains journaux, surtout les rapports de la *Canadian Press*, où je puise des renseignements pour la préparation de mes discours. J'emploie un certain nombre de journaux que je crois dignes de foi, comme la *Montreal Gazette*, le *Toronto Star*, le *Mail and Empire*, le *Globe*, que j'emploie partiellement, le *Saturday Night* et le *Toronto Telegram* dont je me sers parfois en adversaire.

D. J'aimerais savoir si vous avez jamais lu dans la *Montreal Gazette* ou le *Montreal Standard* une déclaration comme celle qui est citée par le *Globe* comme ayant été faite par vous?—R. Je ne saurais le dire. C'est possible, mais je ne puis le dire dans le moment. Il y a une couple de membres de mon personnel qui font pour moi une certaine quantité de lecture et de découpage que je ne fais pas moi-même. J'en fais quelquefois.

Le président:

D. M. Gordon, je me suis donné la peine hier—puisque l'on avait mis au dossier un extrait du *Fredericton Gleaner*—de faire télégraphier le secrétaire du comité au *Gleaner* pour savoir d'où était venue cette nouvelle. Nous avons reçu en réponse une dépêche qui se lit ainsi:

John T. Dunn, Division des Comités, Ottawa.

Dépêche spéciale 27 janvier concernant les accusations Gordon reçue du *Star Newspaper Services*, Toronto.

(Sig.) DAILY GLEANER.

Vous avez dit n'avoir reçu aucune communication téléphonique de Fredericton. Vous avez remarqué les paroles au téléphone que la nouvelle vous attribuait. Avez-vous eu cette conversation avec le *Star Newspaper Service*?—R. Non. Les journaux de Toronto qui m'ont téléphoné m'ont demandé si je voulais confirmer ou vérifier la nouvelle ou envoyer un télégramme pour dire ce que j'avais affirmé

à Hamilton, et j'ai dit que je parlerais à Lindsay une couple de soirs plus tard et que je me proposais de donner là une explication, mais que je ne tenais pas à confirmer la nouvelle ni à faire une déclaration au téléphone, parce que tant de malentendus se produisent dans ces messages téléphoniques. J'ai refusé d'être la victime.

D. Je crois que tout cela se trouve dans le témoignage. Je veux élucider ceci, monsieur Gordon. Je veux vous rappeler que ce qui s'est dit se trouve ici, à la page 13. C'est ce qu'on appelle un article de syndicat. Il se lit ainsi :

L'hon. M. Gordon a confirmé l'accusation aujourd'hui, lorsque le *Gleaner* lui a téléphoné à sa maison de Peterboro. "C'est un cas où l'on a délibérément fait payer au gouvernement les frais d'un voyage de noces", dit-il. D'autres avocats avaient en main cette cause dont le Conseil privé devait être saisi. Le premier ministre la leur enleva pour la confier à M. Herridge afin que Mildred puisse faire un voyage de noces aux frais du gouvernement canadien.

Jurez-vous maintenant, monsieur Gordon, que cette dépêche du *Star Newspaper Service* est fausse?—R. Je dis qu'elle n'est pas vraie et que je n'ai pas dit cela.

D. Vous n'avez pas dit cela. Vous a-t-on téléphoné?—R. On m'a téléphoné pour me demander si je confirmais la chose ou si je la niais.

Le *Star Newspaper Service* vous a téléphoné?—R. Oui.

D. Mais ce que vous avez dit au *Star Service* n'est pas ce que... R. N'est pas ce qui est là.

D. Est-ce en substance ce qu'il y a là?—R. Ce n'est pas en substance ce qu'il y a là.

D. Qu'est-ce que c'était?—R. J'ai dit que je ne voulais ni confirmer ni nier. J'avais l'intention d'en reparler à Lindsay.

D. C'était tout différent, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur.

D. Très bien, monsieur Gordon. Vous connaissez le *Star Newspaper Service* de Toronto?—R. Non. Je connais quelques...

D. Je veux vous demander si on vous a téléphoné.—R. Eh bien, quelqu'un m'a téléphoné, me disant que c'était le *Star*. Je ne sais qui c'était. Et il m'est venu un autre message téléphonique d'un autre journal de Toronto. Je crois que c'est le *Telegram*.

D. Alors, monsieur Gordon, l'article du *Globe*, tel qu'on l'a lu, et tel qu'il est, constitue une accusation sérieuse, n'est-ce pas?—R. L'article du *Globe* d'Hamilton.

D. Oui. Vous admettez que cet article constitue une accusation sérieuse?—R. Oui.

D. Et vous avez juré qu'il était exact?—R. Non. Je n'ai pas juré qu'il était exact.

D. Comment?—R. Le reporter a dit que le nom de Mme Herridge n'avait jamais été mentionné dans la transaction.

D. C'est vrai, mais cela fait-il quelque différence?—R. Oh! oui.

D. Supposons qu'il se soit agi du voyage de noces de M. Herridge, cela introduit-il... —R. Pas du tout. Vous connaissez la coutume des ministres et des autres. Ils font facturer séparément les frais de leur famille, et ils payent leurs propres dépenses, ou plutôt c'est la couronne qui les paye.

D. Mais vous avez parlé du voyage de noces?—R. Oui, monsieur.

D. Vous ne le niez pas?—R. Non.

D. Et alors, à Lindsay, si je comprends bien,—je veux éclaircir la chose à mes propres yeux—vous avez répondu à l'éditorial du *Globe*?—R. Par une explication.

D. Eh bien, servez-vous de vos propres paroles.—R. En utilisant les renseignements dont je disposais alors.

D. Dans le temps, vous avez vu le compte rendu du *Globe* en date du 7?—
R. Je ne sais pas si je l'avais lu ou si quelqu'un m'en avait parlé. J'avais alors la grippe. En tout cas, on me l'a signalé ou on m'en a indiqué la teneur.

D. De sorte que vous songiez à cet article lorsque vous avez parlé à Lindsay?—
R. Oui, je songeais, lorsque je parlais à Lindsay, qu'il s'agissait du dossier d'un client particulier.

D. Et la déclaration disant qu'il formait partie de cette pièce est exacte?—
R. Eh bien, je ne sais. Le jeune homme l'a écrite, j'imagine. Mon auto m'attendait, il était tard, et je lui ai donné certains renseignements. Je n'ai pas vu la chose une fois écrite. Je ne puis dire à quel point c'est exact.

D. Eh bien, êtes-vous d'avis que la partie suivante est exacte?

Le major Herridge était le beau-frère de M. Bennett et il était en voyage de noces, a dit M. Gordon. Il est aussi allé à Londres plaider un appel devant le Conseil privé, de sorte que s'il devait s'occuper uniquement de ses fonctions de conseiller juridique canadien, il n'aurait pas dû consacrer tout son temps à préparer et à plaider l'appel devant le Conseil privé, et ainsi négliger ses fonctions de conseiller juridique du premier ministre, ce que M. Bennett lui a permis de faire.

M. Herridge, d'après M. Gordon, est resté longtemps à Londres comme fonctionnaire du Canada, et il était à la solde du gouvernement fédéral pendant son voyage de noces.

R. C'est exact en substance.

D. Et c'est l'explication que vous avez donnée de votre discours d'Hamilton?—R. Oui.

D. A présent, je veux vous demander ceci, monsieur Gordon: c'était encore un point où vous ne connaissiez pas les faits, n'est-ce pas, lorsque vous avez parlé à Lindsay?—R. Je croyais connaître les faits.

D. Vous croyiez connaître les faits?—R. Oui.

D. Et vous parliez à Lindsay en présumant que les faits étaient tels que vous les exposiez?—R. Oui.

D. Et trouvez-vous qu'il y a du bon dans l'idée que votre déclaration était hypothétique lorsque vous disiez "s'il était" etc? Y a-t-il quelque chose de vrai là dedans?—R. Eh bien, j'avais vu ou entendu l'affirmation qu'on avait faite, venant d'une certaine source, à Ottawa, et disant que le major Herridge se chargeait d'un dossier privé, et j'avais lu l'observation qu'il avait été nommé conseiller juridique; mais sachant qu'il y avait une cause de radio d'une très grande importance où une province et le Dominion se disputaient des droits juridictionnels, j'avais supposé que c'était là la même cause, et d'autres avocats étaient du même avis.

D. C'est exactement où je voulais en venir.—R. Ces avocats étaient d'une certaine importance, et c'est ce qui m'a amené à penser qu'il s'agissait de la même cause.

D. Eh bien, lorsque vous avez fait ce discours, vous supposiez tout simplement que vos faits étaient exacts?—R. Oui.

D. Et entre le 7 et le moment où vous avez reparlé, le 8, vous n'avez pas pris la peine de vérifier vos faits?—R. Oui. J'ai fait examiner mes dossiers par mes commis pour trouver les nouvelles concernant cette cause de radio et la nomination de M. Herridge, pour vérifier celles de la *Canadian Press* et d'autres; mais je n'ai pas pu trouver ce que je cherchais, pour quelque raison.

D. Et ne pouvant trouver ce que vous cherchiez, vous êtes allé faire ce discours à Lindsay?—R. J'ai déclaré cela d'une manière hypothétique.

D. Encore en supposant que les faits étaient exacts?—R. Que ces faits étaient exacts, monsieur.

M. DUFF: Sous la réserve qu'ils l'étaient.

Le PRÉSIDENT: C'est cela. Vous avez raison.

M. BOWMAN: Si c'est là une réserve.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, nous ne devons pas le discuter. Après tout, l'interprétation de M. Gordon est importante. Mais il nous faudra décider nous-mêmes.

Le TÉMOIN: Je cherche à donner les faits sur lesquels le Comité pourra se prononcer. Je suppose, monsieur le président, que vous cherchez à savoir quelles sont les circonstances ou si j'ai eu des motifs raisonnables.

M. Bowman:

D. Pourquoi des motifs raisonnables? Pour avoir fait la déclaration publiée dans le *Globe* du 6 janvier?—R. Pour avoir fait les déclarations que j'ai résumées au Comité. Je ne prends aucunement la responsabilité des déclarations du *Globe*.

Le président:

D. Ce que je pensais, monsieur Gordon, c'est que dans ce discours vous répudiez l'accusation proférée à Hamilton?—R. Oh! non, pas du tout.

D. Eh bien, dans quel sens diffère-t-elle?—R. Dans le sens que j'ai déjà indiqué au Comité. Je l'ai répété deux fois, je crois. C'est au procès-verbal.

D. S'il en est ainsi, nous n'avons pas besoin d'aller plus loin. Alors, vous avez affirmé ici que vos paroles coïncidaient avec celles d'Hamilton ou étaient meilleures ou pires?—R. Oui.

D. Vous avez fait ces affirmations d'après des coupures de journaux?—R. Oh oui, des journaux que j'ai indiqués et des rapports de la *Canadian Press*.

D. Pourriez-vous faire tenir au Comité quelque'une de ces coupures qui semblent servir de base à cette accusation?—R. Eh bien, non; mais elles figurent dans les liasses de tous ces journaux. Le *Star* de Toronto a un article là-dessus. La *Montreal Gazette*, si je m'en souviens bien, avait un compte rendu du voyage et en ce qui concerne le wagon du premier ministre. Toutes ces choses se trouvent dans les journaux de ces dates.

D. C'est peut-être là une répétition, mais après l'article du *Globe* en date du 2 et l'éditorial du 8, et votre télégramme que vous aviez l'intention d'expliquer ou de rectifier ou tout ce que vous voudrez, à Lindsay, vous ne vous êtes pas occupé davantage de vérifier ces choses autrement qu'en vous reportant aux liasses de journaux?—R. Et aux comptes rendus de la *Canadian Press*.

D. Et vous admettez qu'il aurait été facile de vérifier l'une ou l'autre de ces dates: celle de la Conférence impériale était en 1930 et l'autre en 1931.—R. Je ne me rappelle pas si c'était immédiatement après le voyage d'Hamilton. J'étais probablement malade d'un rhume, mais j'ai écrit à Ottawa pour obtenir certains renseignements et, d'après mes souvenirs, je ne les ai pas reçus à temps pour l'assemblée de Lindsay; mais je les ai eus après et je m'en suis servi à l'assemblée de Cobourg. Ils confirmaient les faits, les vrais faits.

D. Vous avez demandé des renseignements pour vous en servir à Lindsay, mais quoique le renseignement que vous attendiez n'était pas arrivé, vous y êtes allé de votre discours?—R. Autant que je me souviens, j'ai été une couple de jours à souffrir d'un rhume et à ne pas travailler très activement à mes affaires de bureau.

D. Ne croyez-vous pas, monsieur Gordon, que le *Globe* pouvait avoir raison à cet égard, en disant que dans les circonstances c'était risqué de faire ce discours, soit à Hamilton, soit à Lindsay, en mentionnant des faits vérifiés si légèrement?—R. Je ne le crois pas, monsieur le président. Je fais des discours depuis vingt-cinq ans et la mémoire ne m'a fait défaut sur aucune question importante, pendant cette période. Je sais que d'autres ont commis des erreurs.

Je citais tout à l'heure le cas du premier ministre de l'Ontario qui en a commis une sérieuse l'autre jour et l'a corrigée franchement lorsqu'on a appelé les ordres du jour.

D. Il envoya une lettre au sénateur Hardy, de sorte que je la vis dans la presse.—R. Il a lu la lettre lors de l'appel des ordres du jour.

D. Alors vous n'admettez pas avec le *Globe* que c'était un peu risqué.—R. Non. Il y a beaucoup de choses sur lesquelles je ne m'accorde pas avec le *Globe*.

D. Non, mais dans ce cas particulier, c'était une chose risquée que de lancer ainsi une accusation grave comme celle-là.—R. Non, je ne m'accorde pas avec le *Globe* là-dessus.

D. Je n'emploie pas le mot dans un sens technique, mais vous pensez que vous aviez raison de prononcer les discours d'Hamilton et de Lindsay tels qu'ils nous ont été rapportés?—R. Je ne dis pas cela, non. Je dirai que d'après les renseignements et les sources de renseignement disponibles, je crois que j'avais un motif raisonnable de dire ce que j'ai dit, et qu'à la première chance je me suis publiquement corrigé et rétracté et j'ai expliqué que j'avais commis une injustice envers le premier ministre Bennett et le major Herridge.

D. J'ai une autre question à vous poser: vous avez admis que la déclaration publiée dans le *Globe* et expliquant votre attitude est juste. Je parle de la déclaration parue dans le *Globe* du 9 janvier et où vous disiez: "Je suis depuis trop longtemps dans la vie publique pour faire des affirmations qui ne sont pas basées sur les faits."—R. Je ne crois pas avoir dit cela. Je ne crois avoir parlé de "vie publique".

D. Vous m'avez dit, il n'y a pas longtemps, que vous ne contestiez pas cette déclaration?—R. Je ne crois pas m'être servi de l'expression "vie publique". J'ai probablement dit juste ce que je vous ai dit, monsieur le président, que je parlais en public depuis trop longtemps pour faire de ces déclarations sans qu'elles se fondent sur des faits. C'est ainsi, je crois, que je me suis expliqué. Nous marchions sur la rue et le sténographe...

D. Je ne discute pas cette remarque, les rapports ne sont pas basés sur des faits. Je crois que ce que vous avez voulu dire était la même chose.—R. Je crois que cela veut dire à peu près la même chose.

D. Alors, vous étiez à Lindsay, ce qui est évident, et vous avez fait un discours basé sur des faits que vous supposiez...—R. Que je croyais vrais.

D. Vous nous avez indiqué les moyens que vous avez pris pour vérifier l'exactitude des faits?—R. Oui, monsieur le président.

D. A Cobourg—je cherche la liasse de Cobourg. Il n'y a pas de compte rendu dans le *World* ni dans le *Sentinel Star* ni dans aucun de ces journaux, car, m'a-t-on dit, le *Sentinel Star* de Cobourg avait exactement le même compte rendu que le *Globe*.—R. Je ne sais s'il y avait deux reporters ou un seul.

D. Je vous signale de nouveau, monsieur Gordon, qu'il n'y est dit nulle part que vous avez parlé du premier ministre. Vous dites que vous en avez parlé et que vous avez jugé important de vous dédire à son sujet, n'est-ce pas?—R. J'ai cru qu'il était important de me dédire au sujet du premier ministre Bennett et du major Herridge.

D. Vous avez sans doute vu la rétractation telle qu'elle a paru dans le *Globe*?—R. Oui. Je l'ai vue dans le *Globe*. J'ai pensé que le temps était venu de ne plus essayer de rectifier les déclarations publiées par le *Globe* venant de correspondants locaux.

D. Vous saviez que votre rétractation au sujet du premier ministre n'atteignait pas le public par l'entremise de la presse?—R. Eh bien, j'ai cru que la rétractation était parvenue au public. Pas au complet, mais dans la mesure où elle exonérait complètement le major Herridge et, partant, exonérait le premier ministre Bennett de toute complicité dans l'affaire.

D. Vous n'avez pas pris d'autres moyens?—R. Je n'ai pas pris d'autres mesures, sauf que, lorsque j'ai constaté que l'affaire allait faire l'objet d'une enquête, j'ai vu que j'aurais l'occasion de dire au long ce qui s'était passé.

D. Je vois.—R. Et probablement plus au complet que je n'avais pu le faire à Cobourg.

D. C'était dans la dernière quinzaine?—R. Eh bien, quelle est la date où le Parlement s'est réuni?

D. Le 4 février.—R. C'était le 4 février.

D. Dans les trois dernières semaines?—R. Le 4 février est la date du 1er procès-verbal.

D. Oui, c'est exact.—R. Il y a donc eu peu d'intervalle.

D. Vous en êtes venu à la conclusion, à la suite de la rétractation qui avait paru dans le *Globe*, que vous...—R. J'en suis venu à la conclusion de laisser l'affaire tranquille à ce point, parce que, à mon sens, le rapport que j'avais fait en indiquant ce que j'avais dit à Cobourg ne nommait pas le premier ministre Bennett, mais nommait le major Herridge et éclaircissait la situation, à mon avis, suffisamment pour exonérer le premier ministre du Canada.

M. Duff:

D. Y avait-il plus de monde à Cobourg qu'à Hamilton?—R. Oh! oui, il y avait probablement 100 personnes à Hamilton et 500 à 600 à Cobourg.

M. Bowman:

D. Mais ce n'étaient pas les mêmes gens?—R. Non. Cobourg et Hamilton ne sont pas proches l'une de l'autre.

Le président:

D. Monsieur Gordon, j'ai vu dans le journal d'hier—je crois que cela se rapporte à notre interrogatoire—que vous aviez été interviewé par le *Journal* et le *Citizen*?—R. Et par le représentant du *Globe*.

D. Et par le représentant du *Globe*; et que là encore vous avez parlé du major Herridge...—R. J'ai parlé à ces messieurs. Je ne leur ai pas donné d'interview. Je leur ai dit que je venais devant le Comité pour faire une déclaration. J'ai dit que je ne voulais pas dévoiler ce que serait ma déclaration ni quelle attitude j'allais prendre, parce que je considérais que c'était au Comité que je devais faire cette déclaration. J'ai expliqué cela aux trois. J'ai dit qu'ils pouvaient déclarer que je dévoilerais ce qui avait eu lieu en ces occasions aux trois assemblées.

D. Vous avez dit quelque chose du major Herridge, et je pourrais peut-être vous demander si c'est exact?—R. Je ne l'ai pas vu. Je pourrais regarder cela.

D. Oui, vous pouvez le lire.

R. L'hon. M. George Gordon, de Peterboro, dont les accusations et les allégations contre le premier ministre seront demain soumises à l'enquête d'un comité parlementaire, est arrivé à Ottawa ce matin, a rencontré plusieurs vieux amis sur la colline parlementaire et a dit qu'il engagerait probablement un avocat pour l'enquête.

M. Gordon a aussi déclaré qu'un certain nombre de témoins pourraient être appelés pour déposer en sa faveur.

Le colonel G. R. Geary, M.P., va présider l'enquête sur les affirmations que M. Gordon est censé avoir faites à Hamilton et à Lindsay, disant que le premier ministre avait payé le voyage de noces de sa sœur, Mme W. D. Herridge, à même le trésor public, et qu'il avait aussi obtenu une voiture de chemin de fer particulière coûtant \$125,000 pour son usage personnel, aux frais du pays.

IL FUT MAL INFORMÉ

On prévoit que M. Gordon va prier le Comité de se reporter à une déclaration qu'il a faite à Cobourg et qui va être corroborée, dans laquelle il affirmait avoir été mal renseigné sur les frais du voyage de noces du major Herridge. On va aussi déclarer que le nom de Mme Herridge n'a pas été prononcé.

“ Je ne voudrais faire d'injustice à personne en connaissance de cause et encore moins à un collègue du barreau canadien, déclare aujourd'hui M. Gordon. J'ai expliqué à Cobourg que j'avais confondu les deux choses. Je croyais alors que le major Herridge s'était présenté devant le Conseil privé au cours de son voyage de noces et à propos d'un litige relatif à la radio, surgi entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, alors qu'il s'y était présenté au nom d'une compagnie privée et dans une cause de brevet d'invention en matière de radio.”

Le Comité va probablement apprendre que dans son discours de Cobourg M. Gordon a déclaré avoir confondu les deux causes relatives à la radio, M. Herridge ayant déjà agi comme conseiller du premier ministre à la Conférence impériale.

Les témoins appelés à venir témoigner en faveur de M. Gordon vont probablement corroborer les explications de M. Gordon à Cobourg.

Pour ce qui est du wagon privé, il se peut qu'on fournisse une explication partielle mais on ne se rétractera pas complètement. On dira peut-être que les Chemins de fer Nationaux du Canada ont construit un nouveau wagon mais on ajoutera que le châssis de ce wagon avait auparavant servi à celui du gouverneur général.

Oui, c'est bien ce qui a paru en substance dans le—Est-ce là le *Citizen*?

M. BOWMAN: C'est le *Journal*.

Le TÉMOIN: Dans le *Journal*. C'est en substance ce que j'ai dit.

Le président:

D. Encore cette fois vous avez fait allusion au major Herridge mais pas du tout au premier ministre.—R. Pour cette raison: Le major Herridge était celui qui devait souffrir le plus de mes paroles, à mon sens. Le nom du premier ministre Bennett n'arrivait là qu'incidemment et comme membre du gouvernement qui avait retenu les services de M. Herridge. Le major Herridge était la personne à qui je devais surtout de retirer ce que j'avais dit d'elle.

D. Vous en a-t-on prié?—R. Et je persiste à le croire.

D. Les reporters vous ont-ils demandé si vous aviez quelque chose à dire du premier ministre?—R. Non, je ne crois pas que le nom du premier ministre ait jamais été prononcé.

D. Et c'est ce qui fait que vous n'y avez plus fait allusion quand vous vous êtes entretenu avec les reporters?—R. Non, en effet, il me semblait que le major Herridge était le principal intéressé dans l'affaire.

D. Les journaux ne l'ont pas dit, mais je crois que vous-même, n'est-ce pas, avez déclaré que le major Herridge avait reçu mission de représenter le gouvernement dans une certaine cause. Est-ce bien là ce que vous venez de dire dans votre témoignage?—R. Je croyais que le gouvernement avait retenu les services du major Herridge comme avocat.

D. Et non pour plaider une cause au nom du gouvernement? C'est ce que vous avez dit.—R. Oui.

D. C'est bien ce que vous avez dit?—R. Oui.

D. A Hamilton?—R. Oui, c'est bien ce que j'ai dit à Hamilton.

D. Vous étiez-vous assuré de l'exactitude des faits?—R. Des gens réputés me l'avaient affirmé. Je vis dans le journal qu'il avait plaidé une cause relative

à la radio et l'avait gagnée, au cours de son voyage de noces. Je le vis dans un journal quelconque.

M. BOWMAN: Une affaire du gouvernement? Agissant au nom du gouvernement? Est-ce là ce que vous avez dit.

Le TÉMOIN: Non. Je rapprochais les deux situations, celle de conseiller adjoint du premier ministre Bennett et celle d'avocat dans une affaire de radio. Je savais par ailleurs que le gouvernement fédéral avait sur les bras une affaire de radio où les provinces avaient un rôle à jouer et où il était question de juridiction. J'avais confondu les deux.

M. DUFF: Vous confondiez vos métaphores.

Le président:

D. Puis-je vous poser une unique question à ce sujet? Vous croyiez que le point principal était le major Herridge et non, dites-vous, que le premier ministre avait payé sur les fonds publics le voyage de noces. Ce dernier point ne vous semblait pas important?—R. Je croyais que le major—je vais m'exprimer comme ceci: je croyais que le major Herridge était celui qui était—que les déclarations relatives au major Herridge étaient celles qu'il importait de mettre au point, et que celles relatives au premier ministre avaient reçu une mise au point, et que la rectification de mes déclarations au sujet du major Herridge entraînaient la rectification de ce que j'avais dit du premier ministre.

D. Bien que vous ayez par la suite et le 16 janvier cru nécessaire d'ajouter le nom du premier ministre à votre rétractation, est-ce bien le cas?—R. Je n'en voyais nullement la nécessité; en fait, j'ai agi tout naturellement, m'imaginant agir sous la dictée du devoir.

D. Vous convenez avec moi, monsieur Gordon, et avec la vision actuelle que vous avez des faits, que vos paroles constituaient à l'endroit du premier ministre une insulte de nature à lui nuire et peut-être même de nature à le ruiner comme homme public?—R. Ce que j'ai dit n'est pas la moitié aussi malicieux que tout ce qui s'est dit sur Mackenzie King.

D. Je m'en tiens à ceci... —R. Je ne vois pas la chose sous cet angle. Je veux m'expliquer bien clairement...

D. Si vous le prenez ainsi, parfait.—R. Je veux être franc. Vous êtes président du Comité, et je suis sensible au fait que vous ne vous faites pas l'avocat de la poursuite.

D. C'est que... —R. Vous avez par ailleurs parfaitement le droit de faire pleine lumière.

D. Il me semble que ce droit devrait nous appartenir.—R. J'ai présidé des comités pendant nombre d'années et je sais peut-être à quoi m'en tenir sur les prérogatives du président et sur celles des témoins.

D. Croyez-vous que la chose importe?—R. Non, je veux simplement—je ne me propose nullement de disputer sur les prérogatives du président ni sur l'enquête elle-même ni sur les investigations. Je suis disposé à fournir toutes les explications possibles et à exposer les faits au mieux, et je m'y emploie dans toute la mesure de mes capacités.

D. Parfait?—R. Je ne veux pas être amené à faire des aveux qui ne me paraissent pas au point.

D. Je ne vous le demande pas.—R. Des aveux qui ne me donnent pas justice ou qui ne me semblent pas donner justice aux deux intéressés.

D. C'est justement là mon sentiment. Il me semble absolument raisonnable d'avoir votre point de vue. Vous l'avez très bien exposé d'ailleurs. Vous ne jugez donc pas que vos paroles aient été tendancieuses de la façon que j'ai décrite. Possible que je me serve de termes légaux, mais je vous autorise à vous servir de vos propres termes. Vos accusations sont d'un caractère sérieux et de nature à nuire au premier ministre...—R. Non.

D. ... dans l'exercice de ses fonctions?—R. M. Bennett pouvait parfaitement, s'il le désirait, envoyer M. Herridge en Angleterre plaider pour le gouvernement au cours de son voyage de noces, le faire plaider et le maintenir, à discrétion, dans cet emploi à même les fonds publics. Mais la prétention que les frais de voyage de Mme Herridge étaient partiellement payés à même les fonds publics serait absolument erronée et tout à fait mal venue, et cette prétention n'a jamais été formulée.

D. Voudriez-vous nous dire ce qui vous a fait porter cette accusation?—R. Je serai franc avec vous. J'ai lu le discours de la grande trahison prononcé par le premier ministre à Régina—il n'était pas alors premier ministre—et sa déclaration à l'effet que Judas n'a pas pris neuf ans pour trahir. Ce discours me parut si renversant que les relations cordiales qui avaient toujours existé entre nous deux subirent une éclipse en moi, et je me dis qu'un langage si énergique méritait une réplique du même calibre. Bien que je sois tout disposé à admettre que depuis que M. Bennett est premier ministre son attitude a été digne et qu'il a surveillé et pesé même ses paroles. J'ai agi en grande partie par suite de l'extravagance du gouvernement et je me suis laissé aller à affirmer qu'on se trouvait, en l'espèce, en face d'un acte de népotisme où le favoritisme s'ajoutait à l'extravagance. Voilà ce qui m'a passé par la tête, monsieur le président.

D. Vous cherchiez à vous venger sur lui de son discours de Régina?—R. Non.

D. Non?—R. Non. Il me sembla qu'il y avait là matière à intéresser mon auditoire. Je croyais avoir obtenu mes renseignements de sources dignes de foi. En effet, j'avais entendu des conversations à ce sujet dans des clubs, sur les trains et ailleurs dans la bouche d'avocats éminents, et j'ai été fort surpris, en fait, je suis resté abasourdi le jour où je constatai que tout cela ne reposait sur rien.

M. Duff:

D. Et vous avez saisi la première occasion de vous rétracter?—R. J'ai saisi la première occasion de faire ce qu'il importait de faire.

Le président:

D. Vous voudrez bien reconnaître que dans les circonstances vous étiez tout disposé à causer à M. Bennett tout le mal que vous pouviez?—R. Non.

D. Sur le terrain politique?—R. Non, pas du tout. Je ne demandais, comme je l'ai fait pendant trente ans, qu'à agir de façon équitable, et ce que j'ai dit à propos du major Herridge je l'avais appris, à ce que je pensais...

D. Ne vous imaginez pas que je croie à un désir de votre part de vous montrer injuste.—R. Tout provient de cette affaire du *Globe* qui, de tout mon discours ou à peu près, n'a cité que trois ou quatre lignes. Voilà tout.

D. Autre chose. Je compte que vous conviendrez avec moi, et je crois que vous allez en convenir...—R. Je suis de votre avis sur bien des points, monsieur le président.

D. Vous avouerez qu'une telle accusation demande une très grande prudence?—R. Mes paroles ne sont pas celles que le *Globe* a publiées. Par ailleurs, j'ai fait comme font, j'imagine, tous les orateurs parlant en public dans l'Ontario et dans tout le Canada; je me suis documenté à des sources dignes de foi, celles que je viens de vous citer, je veux dire les journaux et surtout les dépêches de la *Canadian Press*. Impossible d'éplucher tous les statuts, de scruter tous les arrêtés ministériels et tous les billets qui s'achètent.

D. Vous aviez en mains un certain nombre de ces extraits de journaux qui vous avaient fourni les renseignements que vous avez rendus publics à ces assemblées?—R. Voici, je ne saurais affirmer que tout m'est venu des journaux. Je fis en sorte de faire confirmer ou compléter ce que disaient ces derniers. Ce qui

avait trait à l'affaire de Londres m'est venu du *Toronto Star*, qui se montrait fort aimable en l'occurrence et parla avec bienveillance le succès du major Herridge, à l'époque, pour avoir plaidé une affaire très importante au cours de son passage à Londres. Cet article était très bienveillant et amical. Nul doute là-dessus. Je crois aussi avoir lu un article sur le même sujet dans la *Montreal Gazette*, bien que je n'en sois pas absolument certain.

D. Vous nous avez cité toutes vos sources de renseignements? Quand avez-vous découvert, peu après le neuf, que ces renseignements vous avaient trompé? Je crois que vous avez fait d'autres recherches. Sont-ce des renseignements déjà demandés qui vous sont parvenus après le neuf?—R. Oui, après mon voyage à Lindsay, je découvris la fausseté de tout cela. Il devait y avoir une assemblée à Cobourg et je trouvai—ou plutôt il devait y avoir une assemblée à Cobourg et j'étais au nombre des orateurs invités à porter la parole. Je dis là et alors, que je désirais faire une déclaration sur ce que j'avais appris et que j'avais cru exact.

D. Je crois que c'est tout ce que j'avais à vous demander. Aurait-on des questions à poser?

M. Howard:

D. Vous avez prononcé votre discours à Hamilton le 6 janvier?—R. Sauf autre erreur sur les dates, c'est le 6 janvier que je prononçai mon discours à Hamilton.

D. C'est donc avant l'article de tête du *Globe*, qui n'a paru que le 7 janvier?—R. Oui, le 7 janvier.

D. Vous avez lu l'article et avez télégraphié au *Globe* que vous vous proposiez de faire une déclaration à ce sujet à Lindsay?—R. J'ai lu l'article ou on me l'a signalé. Je ne m'en souviens plus. Il semble bien que je ne l'aie pas lu.

D. Vous avez télégraphié au *Globe*?—R. J'ai télégraphié au *Globe* que je serais à Lindsay dans la soirée du lendemain, à moins que je n'aie télégraphié de Lindsay même.

D. Et, le 8 janvier, vous avez parlé à Lindsay?—R. Oui.

D. Dans l'entretemps, vous avez vu clair, et le 15 janvier vous avez encore parlé à Cobourg?—R. En effet, j'ai parlé à Cobourg. Je crois me souvenir que les faits m'ont été exposés par deux ou trois sénateurs, ici à Ottawa; j'en ai appris d'autres à Toronto.

D. Quand cela? Après l'assemblée?—R. Tout de suite après l'assemblée de Lindsay.

D. C'est le 4 février que l'enquête s'ouvrit?—R. Le 15 janvier, je parlai à Cobourg. Je n'appris rien de précis ni de direct au sujet de l'enquête. J'appris qu'il devait y avoir enquête, et voyant la chose confirmée, je me dis que l'occasion était belle, très belle de me présenter et de dire ce que je savais, comme je l'avais entendu dire.

M. Speakman:

D. Récapitulons pour plus de clarté. Monsieur Gordon, dans l'article du 7 janvier donnant le compte rendu de l'assemblée d'Hamilton du 6 janvier, on cite surtout deux accusations dont la première est très sérieuse et l'autre moins, cette dernière à l'effet que le premier ministre s'était fait construire un wagon particulier pour son propre usage au coût de \$125,000 et aux frais du pays. Je dis de ceci que l'importance en est minime, car si on y trouve quelque chose, ce ne pourra être que de l'extravagance. Rien de plus.—R. Et c'est bien pour cette raison que j'en ai parlé. Je savais qu'il y avait eu de l'extravagance à une époque où...

D. Passons ces paroles sous silence.—R. ...où l'économie était de rigueur. Or, je juge que mes paroles étaient parfaitement justifiées.

D. Vous êtes-vous assuré, avant de parler, que ce wagon avait été fabriqué pour l'usage exclusif du premier ministre?—R. Voici, je me souviens que George-P. Graham, le sénateur Graham, estimait à \$125,000 le prix d'un tel wagon. Je crois même que l'on a déclaré, au sein du Comité des chemins de fer, que ces wagons particuliers coûtaient \$125,000, à pied d'œuvre.

D. Avez-vous entendu les explications de M. Bennett à ce sujet, hier?—R. Oui.

D. Vous ont-elles satisfait?—R. J'ai vu la voiture.

D. Avez-vous été satisfait des explications fournies sur les circonstances qui ont entouré l'affaire? Trouvez-vous que ces explications sont plausibles?—R. J'ignore si elles sont exactes ou non, mais M. Bennett a déclaré qu'elles étaient satisfaisantes.

D. Et maintenant...—R. Si Henry Thornton se met à semer à la ronde des wagons particuliers en ce temps de crise, une enquête s'impose sans doute.

D. Il y a des éclaircissements à donner là-dessus.—R. Je l'imagine.

D. Et maintenant passons à l'accusation très sérieuse; on dit que vous avez déclaré que le voyage de noces de M. Herridge avait été soldé à même les fonds publics. Or vous avez nié avoir dit cela: vous prétendez n'avoir jamais parlé ainsi, et le journaliste qui a témoigné hier corrobore votre affirmation.

M. BOWMAN: Oui.

M. Speakman:

D. Tout de même, vous avez nommé M. Herridge et basé vos dires sur des faits que vous croyiez vrais?—R. J'ai dit qu'il était conseiller juridique du gouvernement.

D. Et, à l'époque, ses frais de voyage étaient payés par le gouvernement. Il va sans dire que Mme Herridge était étrangère à toute l'affaire?—R. Tout ministre en voyage, s'il a sa famille avec lui, acquitte ses propres dépenses, fait un calcul aussi exact que possible des frais occasionnés par sa famille et en fait un compte distinct.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Speakman, prétendez-vous que, selon M. Gordon, le paragraphe relatif à son discours d'Hamilton soit inexact parce que Mme Herridge remplace en l'occurrence M. Herridge?

Le TÉMOIN: Oui.

Le président:

D. Est-ce tout ce que vous y trouvez à redire?—R. Je ne dis pas que c'est tout, mais c'en est une partie.

M. Speakman:

D. L'ennui particulier en l'espèce, c'est que le nom de Mme Herridge est employé au lieu et place de celui de M. Herridge.—R. J'ai, en sus, les noms d'une demi-douzaine d'avocats et d'hommes d'affaires présents à cette assemblée tout disposés à venir corroborer mon affirmation. Et d'ailleurs, le journaliste a parfaitement admis la chose hier.

D. Puis, à Lindsay, vous confirmez certaines de vos déclarations et contredisez les autres. Ce que je dis ici est absolument juste, n'est-ce pas? On ne vous accuse nullement d'avoir affirmé que vous avez voulu parler de M. Herridge et non de Mme Herridge. On ne vous accuse pas d'avoir fait cette rectification.—R. Je ne sais.

D. Du moins, et si l'on en croit les journaux, l'accusation ne comporte rien de tel.—R. Peut-être que non.

D. Vous souvenez-vous d'avoir insisté sur ce point particulier?—R. Non.

D. Car c'est très grave?—R. Non.

D. Vous ne vous souvenez pas d'y avoir insisté?—R. Non. Tout ce que j'ai dit, c'est qu'il avait cette cause à plaider pendant qu'il faisait son voyage de noces.

D. Je veux en venir à ceci: la partie la plus importante de l'accusation vise-t-elle Mme Herridge et non M. Herridge?—R. Impossible de trouver cela dans mes paroles; je le prétends du moins.

D. Vous aviez constaté...—R. Il appartient au Comité d'en juger.

D. Vous aviez constaté, monsieur Gordon, que les journaux avaient publié la nouvelle en ce sens?—R. Je ne crois pas l'avoir fait à l'époque.

D. C'est que, selon moi, la chose est importante.—R. Je ne me rappelle rien.

D. Aucune réfutation...—R. Je n'avais que lu ou entendu citer le *Globe*. J'en ai entendu parler le soir même où j'ai télégraphié au *Globe* que j'allais parler à Lindsay pour mettre les choses au point.

D. Avez-vous constaté dans le *Globe* l'erreur faite au sujet du nom du major Herridge et de Mme Herridge, à l'époque où vous avez fait votre déclaration à Lindsay?—R. L'article du *Globe*? Il y a eu un article et un éditorial.

D. Oui.—R. L'éditorial est ce que j'ai lu. Je ne suis pas certain d'avoir vu l'article du *Globe*.

D. Et l'éditorial mentionne aussi que vous avez déclaré que la sœur de Mme Bennett avait voyagé aux frais du pays.—R. Possible; je ne me souviens pas de l'avoir lu, mais je me souviens parfaitement d'en avoir entendu parler.

D. Je me demande si, au cours de votre mise au point à Lindsay, vous avez insisté en disant qu'il y avait confusion et que vous vouliez parler de M. Herridge et non de Mme Herridge?—R. Je l'ignore; je me demandé moi-même si je l'ai fait ou non.

D. La chose ne vous a pas paru de première importance?—R. Je ne me souviens pas du fait divers ou de l'éditorial du *Globe*. Je me souviens cependant qu'on m'a rapporté que je m'étais attiré un tas de critiques en parlant comme je l'avais fait; mais ce que vous venez de me désigner tout particulièrement, je ne me souviens pas que mon attention y ait été attirée.

D. Dans vos déclarations à Lindsay, vous avez affirmé, monsieur Gordon, "qu'une partie seulement de vos paroles à propos de M. Herridge avait été publiée fidèlement par le *Globe*"?—R. C'est vrai, et je vais vous l'expliquer. Toute ma mise au point, présentée comme il eût convenu, eût comporté un sens tout à fait différent.

D. Le journal dit:

...et un nombreux auditoire à Hamilton a entendu toutes mes paroles, et M. Gordon affirma avoir suivi ses notes à la lettre au moment où il parlait à Hamilton. Ce qui veut dire, j'imagine, que vous aviez suivi de très près vos notes et que vous aviez préparé ce que vous alliez dire. Est-ce bien ce que vous avez voulu dire? J'imagine que vous aviez apporté ces notes avec vous?—R. Mes notes sont couchées sur un menu ou sur une enveloppe.

D. Je crois que je n'ai plus rien à demander. Je voulais en venir à ceci: qu'autre chose est de prononcer le nom d'une femme; j'avoue que c'est là une chose qui ne se fait pas; par ailleurs, vous déclarez ne pas l'avoir fait. Ceci posé, il y a toute la différence du monde dans la gravité de l'accusation à l'effet que les frais de voyage de M. Herridge ont été acquittés par le gouvernement à une époque où il représentait le gouvernement dans un litige.—R. Voilà justement ce qui me concernait surtout et dont M. le président vient de parler. Tout naturellement, je me demandais si j'avais nommé le premier ministre chaque fois que j'avais ouvert la bouche à ce sujet. J'avais à l'idée que le major Herridge avait acquitté lui-même ses dépenses personnelles de voyage. Je ne voulais pas qu'il fût impliqué dans ceci et je me disais que le major Herridge n'était pas responsable de ce que les journaux pouvaient me mettre dans la bouche à son sujet. Et je considérais la situation de M. Bennett, au point de vue de ses responsabi-

lités dans l'imbroglio qui s'en est suivi, comme meilleure que celle du major et de Mme Herridge, et voilà pourquoi j'accordais, dans mon esprit plus d'importance à la situation du major qu'à la responsabilité de M. Bennett.

D. Et c'est aussi pourquoi je demandais à M. Gordon pourquoi la mise au point à l'effet que Mme Herridge n'avait pas été mise en cause, étant donné l'absence d'intention de la mettre en cause, n'avait pas été plus lumineuse.—R. Je ne puis vous dire ce qui se trouvait dans le compte rendu de l'assemblée de Lindsay.

D. Et c'est ce que je me suis demandé.—R. Les discours n'ont pas été sténographiés et pour cette raison je ne puis que vous fournir des esquisses assez vagues; en tous cas, je me souviens d'avoir eu soin de déclarer que le major avait fait son voyage en profitant de l'occasion.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser? Désirez-vous faire d'autres déclarations, monsieur Gordon?

Le TÉMOIN: Non.

Le témoin se retire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Duff, vous avez fait venir un témoin, hier. Désirez-vous en faire venir d'autres?

M. DUFF: Pas pour l'instant, monsieur le président.

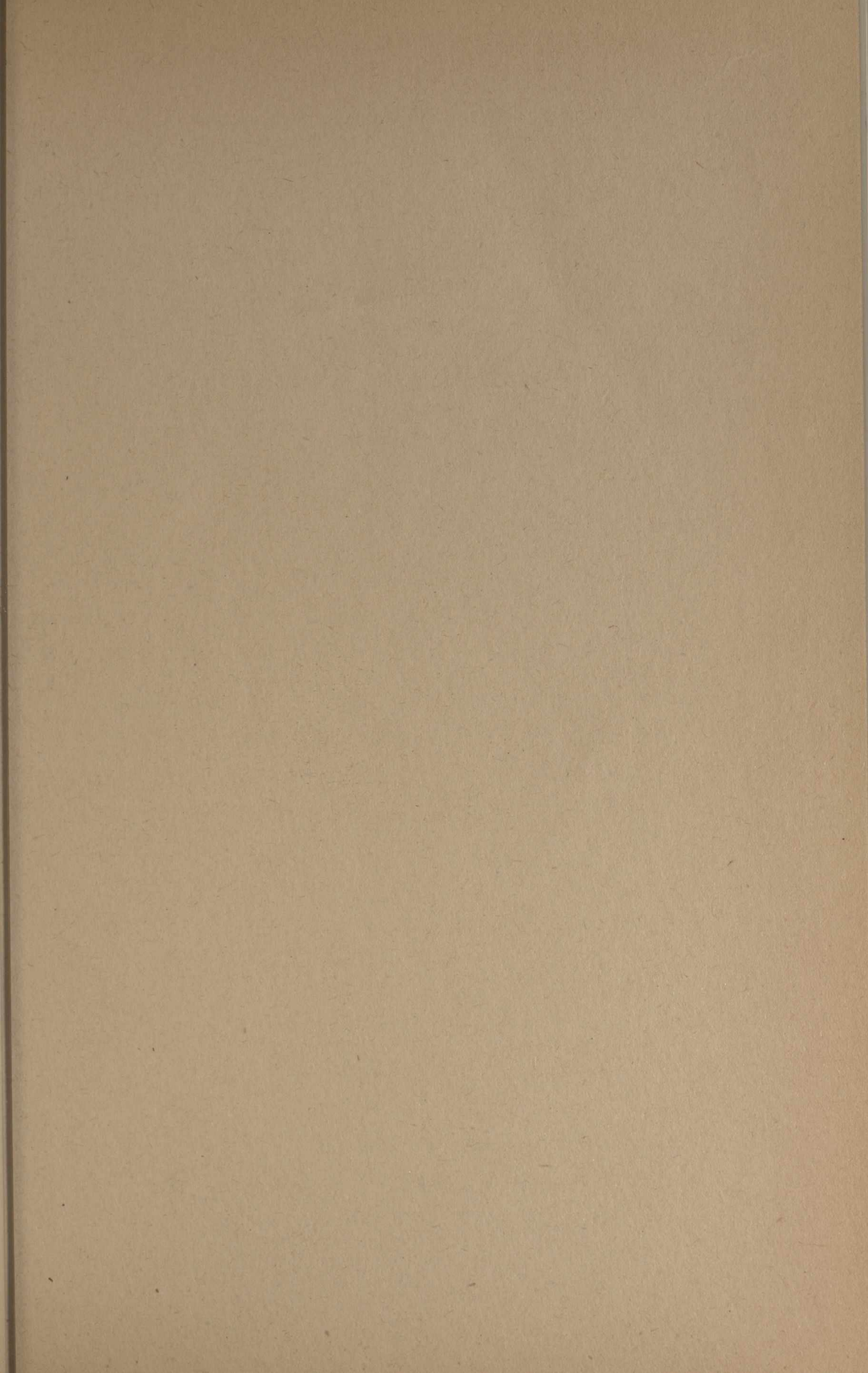
Le PRÉSIDENT: Monsieur Speakman, je crois savoir que vous aviez l'intention d'interroger le premier ministre ou M. Herridge.

M. SPEAKMAN: J'ai dit qu'il serait possible qu'après avoir entendu M. Gordon, j'eusse l'idée de poser certaines questions.

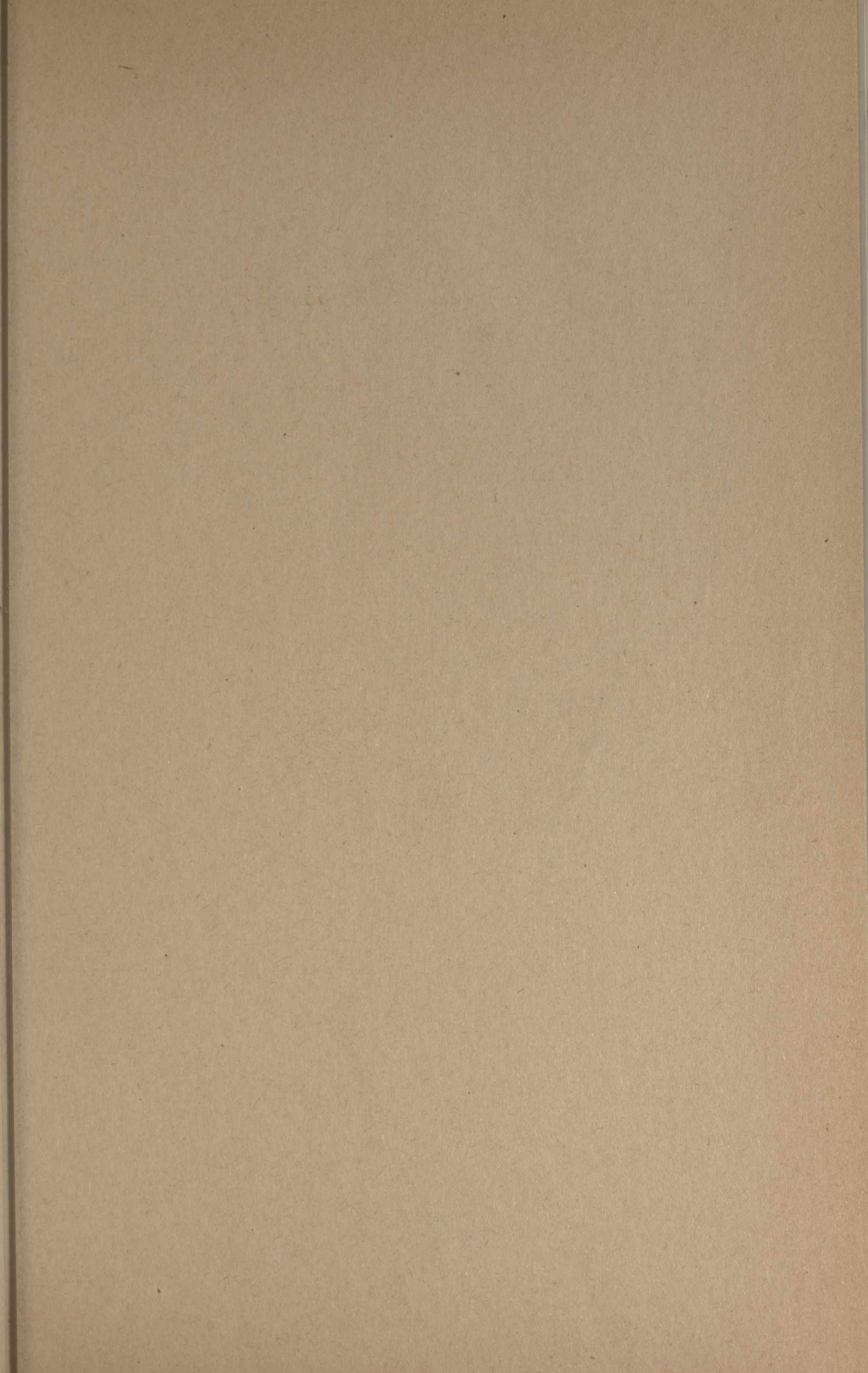
Le PRÉSIDENT: Monsieur le premier ministre ou M. Herridge désireraient-ils ajouter quelque chose?

Le PREMIER MINISTRE: Non, à moins qu'on ne me pose des questions.

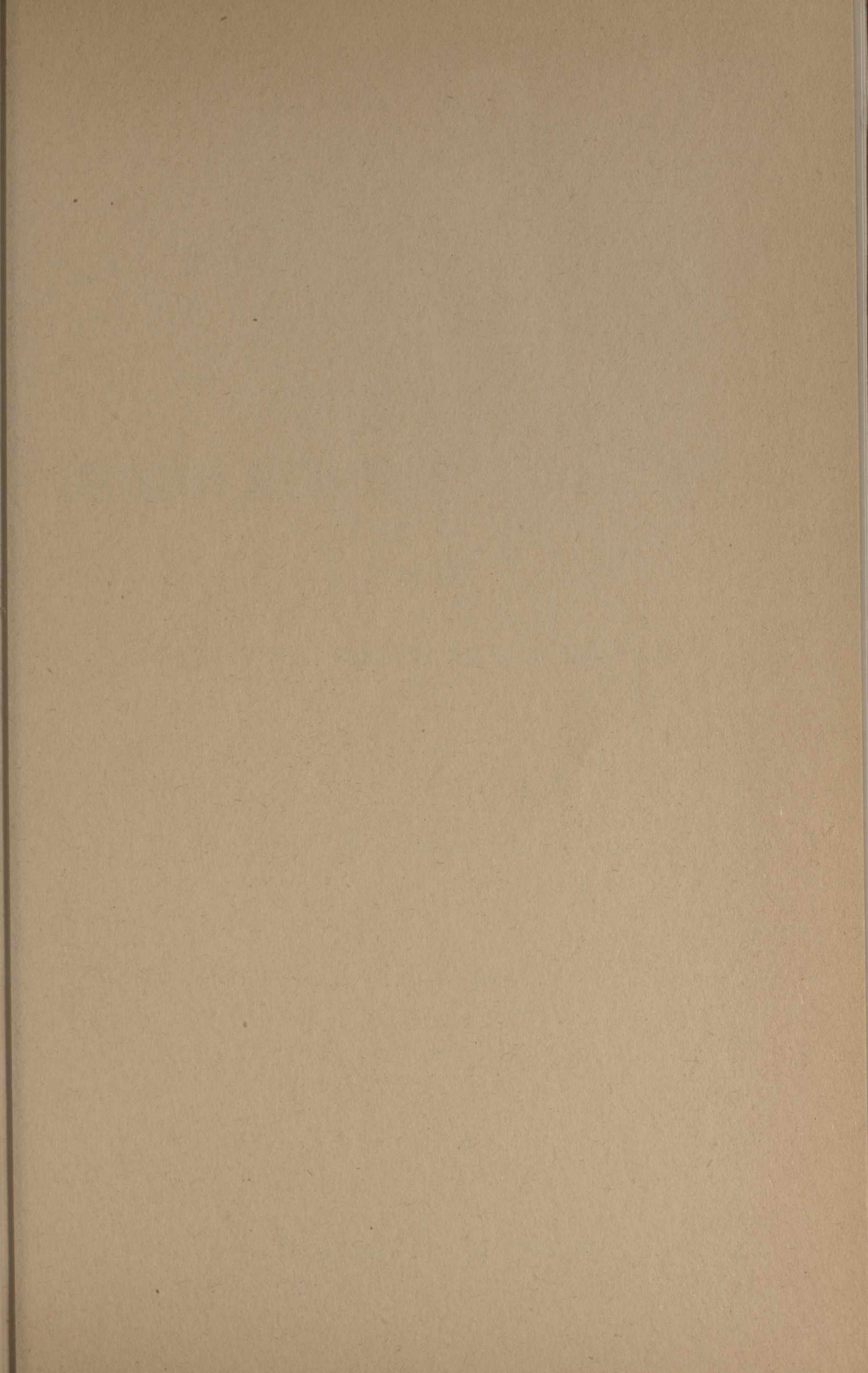
Le Comité s'ajourne pour se réunir à la discrétion du président.











SESSION DE 1932
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

CHARGÉ DE FAIRE ENQUÊTE SUR

CERTAINES ACCUSATIONS ET ALLÉGATIONS

FORMULÉES PAR

L'HONORABLE GEORGE N. GORDON, C.R.

PROCÈS-VERBAUX

N^o 3

MERCREDI, LE 9 MARS 1932
MARDI, LE 15 MARS 1932
MERCREDI, LE 16 MARS 1932

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1932

PROCÈS-VERBAUX

MERCREDI, le 9 mars 1932.

Le Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, C.R., se réunit à huis clos à dix heures et demie du matin, sous la présidence effective de M. Geary.

Membres présents: MM. Bowman, Cantley, Duff, Gagnon, Geary, Howard, Speakman.

Le président remet un projet de rapport pour servir de base au troisième rapport qui doit être présenté à la Chambre des communes.

Le projet de rapport est étudié.

Le Comité lève la séance pour la reprendre à deux heures de l'après-midi.

La séance est reprise à huis clos à deux heures de l'après-midi.

Le Comité se remet à l'étude du projet de rapport déposé par le président.

Le Comité s'ajourne pour se réunir à la discrétion du président.

Le secrétaire du Comité,
JOHN T. DUN.

MARDI, le 15 mars 1932.

Le Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, C.R., se réunit à huis clos à dix heures et demie du matin, sous la présidence effective de M. Geary.

Membres présents: MM. Bowman, Cantley, Duff, Gagnon, Geary.

On se remet à l'étude du troisième rapport qui doit être présenté à la Chambre.

Sur proposition de M. Gagnon, il est

Ordonné,—D'acquitter les réclamations de perte d'appointements transmises au Comité par les trois témoins questionnés jeudi le 3 mars: \$8 à M. A. Patterson, d'Hamilton, Ontario; \$16 à M. R. Crossin, d'Hamilton, Ontario; et \$15 à M. F. Moynes, de Lindsay, Ontario.

Le Comité lève la séance pour la reprendre à quatre heures de l'après-midi.

A quatre heures de l'après-midi, le Comité n'étant pas en nombre (MM. Geary, le président, et Cantley seuls étant présents), il est décidé de convoquer le Comité pour mercredi, le 16 mars, à dix heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
JOHN T. DUN.

MERCREDI, le 16 mars 1932.

Le Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, C.R., se réunit à huis clos à dix heures et demie du matin, sous la présidence effective de M. Geary.

Membres présents: MM. Bowman, Cantley, Gagnon, Geary, Speakman.

On se remet à l'étude du troisième rapport qui doit être présenté à la Chambre.

Le Comité s'ajourne pour se réunir à la discrétion du président.

Le secrétaire du Comité,

JOHN T. DUN.

MERCREDI, le 16 mars 1932.

Le Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, C.R., se réunit à huis clos à cinq heures de l'après-midi sous la présidence effective de M. Geary.

Membres présents: MM. Bowman, Cantley, Duff, Gagnon, Geary, Howard, Speakman.

M. Gagnon propose que le projet de rapport coté "A" soit adopté comme constituant le troisième Rapport du Comité, ainsi qu'il suit:

"A"

Le Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, C.R., a l'honneur de présenter son troisième Rapport ainsi qu'il suit:

Après avoir entendu les témoignages, votre Comité est d'accord que les accusations et les allégations formulées dans les extraits du journal *The Globe*, tel qu'il ressort de l'ordonnance constitutive du Comité, ont été, de fait, lancées publiquement à Hamilton (Ontario), le 6 janvier 1932, et à Lindsay (Ontario), le 8 janvier 1932, par l'honorable George N. Gordon, C.R., telles que citées par le journal *The Globe*, de Toronto (Ontario), sauf que les mots "Madame Herridge" paraissent dans le *Globe* du 6 janvier, alors que ce sont les mots "Monsieur Herridge" qui ont été prononcés.

Quant à la déclaration qu'un wagon neuf ayant coûté \$125,000 au Canada a été construit pour l'usage du premier ministre, votre Comité estime que cette accusation est d'un caractère relativement secondaire, vu qu'elle en est une d'extravagance et non de dépense irrégulière. Votre Comité est d'avis, cependant, que les déclarations faites à ce sujet laissent une impression entièrement fautive, et qu'elles ne sont pas fondées sur les faits établis par la preuve. Votre Comité fait remarquer que le nombre des wagons particuliers de l'Etat n'a pas été augmenté depuis l'avènement du gouvernement actuel.

Quant aux accusations et aux allégations autres que celle dont il est question ci-dessus, votre Comité est d'avis qu'elles sont des plus graves, qu'elles ont été formulées dans l'intention de nuire à la réputation du Très Honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada et membre de la Chambre des Communes, et votre Comité estime que lesdites accusations et allégations ne sont pas fondées.

Votre Comité estime en outre que ces accusations et ces allégations ont été formulées dans l'intention de nuire au Très Honorable R. B. Bennett, premier

ministre du Canada et membre de la Chambre des communes, en sa qualité de premier ministre, et qu'elles furent faites inconsidérément, sans que l'auteur se soit suffisamment préoccupé d'en vérifier le bien-fondé.

De l'avis de votre Comité, M. Gordon a agi de façon reprehensible en faisant ces déclarations, et sa conduite mérite la censure de la Chambre des communes, d'autant plus que M. Gordon est membre du Conseil privé du Roi au Dominion du Canada.

On trouvera annexés au présent rapport une copie du procès-verbal et des témoignages entendus ainsi que les pièces déposées.

Le tout respectueusement soumis.

M. Duff, appuyé par M. Howard, propose en amendement de ne pas approuver ladite résolution, mais d'adopter comme rapport du Comité le projet de rapport coté "B":

Nous, membres du Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable G. N. Gordon, C.R., avons l'honneur de présenter la partie "B" du troisième Rapport ainsi qu'il suit:

Un certain nombre de témoins ont comparu devant le Comité et y ont déposé au sujet des dépêches parues dans le *Globe*, telles que formulées dans l'ordonnance constitutive.

(1) Il ressort de la déposition du seul correspondant de journal ayant assisté à l'assemblée d'Hamilton, ainsi que de la déposition de M. Gordon, qu'il est avéré que M. Gordon n'a pas prononcé les paroles suivantes: "L'accusation gratuite que le premier ministre Bennett a payé le voyage de noces en Europe de sa sœur à même le Trésor canadien."

(2) Quant à la seconde accusation: "Qu'il a obtenu à son usage un nouveau wagon privé qui a coûté au Canada \$125,000", il ressort des dépositions que le chemin de fer National du Canada, dans un moment de crise aiguë et lorsqu'il perdait chaque année des millions de dollars, a construit un nouveau wagon qui a coûté au moins \$69,000.

(3) M. Gordon n'a pas nié, mais, au contraire, a avoué avoir dit qu'il a critiqué le premier ministre Bennett d'avoir nommé son beau-frère en qualité de représentant du Canada à Washington.

(4) Dans sa déposition, M. Gordon a dit sous serment avoir confondu une cause de radio intéressant des particuliers avec un appel interjeté par le gouvernement canadien auprès du Conseil privé, à Londres, dans lequel le major Herridge agissait à titre d'avocat-conseil audit Conseil privé. Il n'en reste pas moins, cependant, que le major Herridge soit allé une fois à Londres aux frais du peuple canadien, lors de la Conférence impériale, et, de plus, que le premier ministre a nommé le major Herridge représentant du Canada à Washington avant son second voyage en Angleterre, et au cours d'affaires particulières, a donné audit Herridge un certain prestige qui ne lui aurait pas échoué autrement, et ceci explique les paroles de M. Gordon.

Il ressort des dépositions que M. Gordon s'est repris, qu'il s'est rétracté et qu'il a présenté des excuses à Cobourg et encore devant le Comité à Ottawa, et qu'il a dit son regret d'avoir prononcé des paroles susceptibles de diminuer ou d'être interprétées comme diminuant le prestige soit du premier ministre, soit du major Herridge.

Nous déplorons que des hommes publics emploient dans des réunions publiques au pays ou au parlement, un langage entaché d'injustice à l'égard d'autres hommes publics ou de simples particuliers, un langage que la critique publique

ne légitime aucunement et qui n'est pas fondé sur des faits soigneusement et prudemment vérifiés.

Le tout respectueusement soumis.

L'amendement, étant mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

Pour: MM. Duff et Howard.

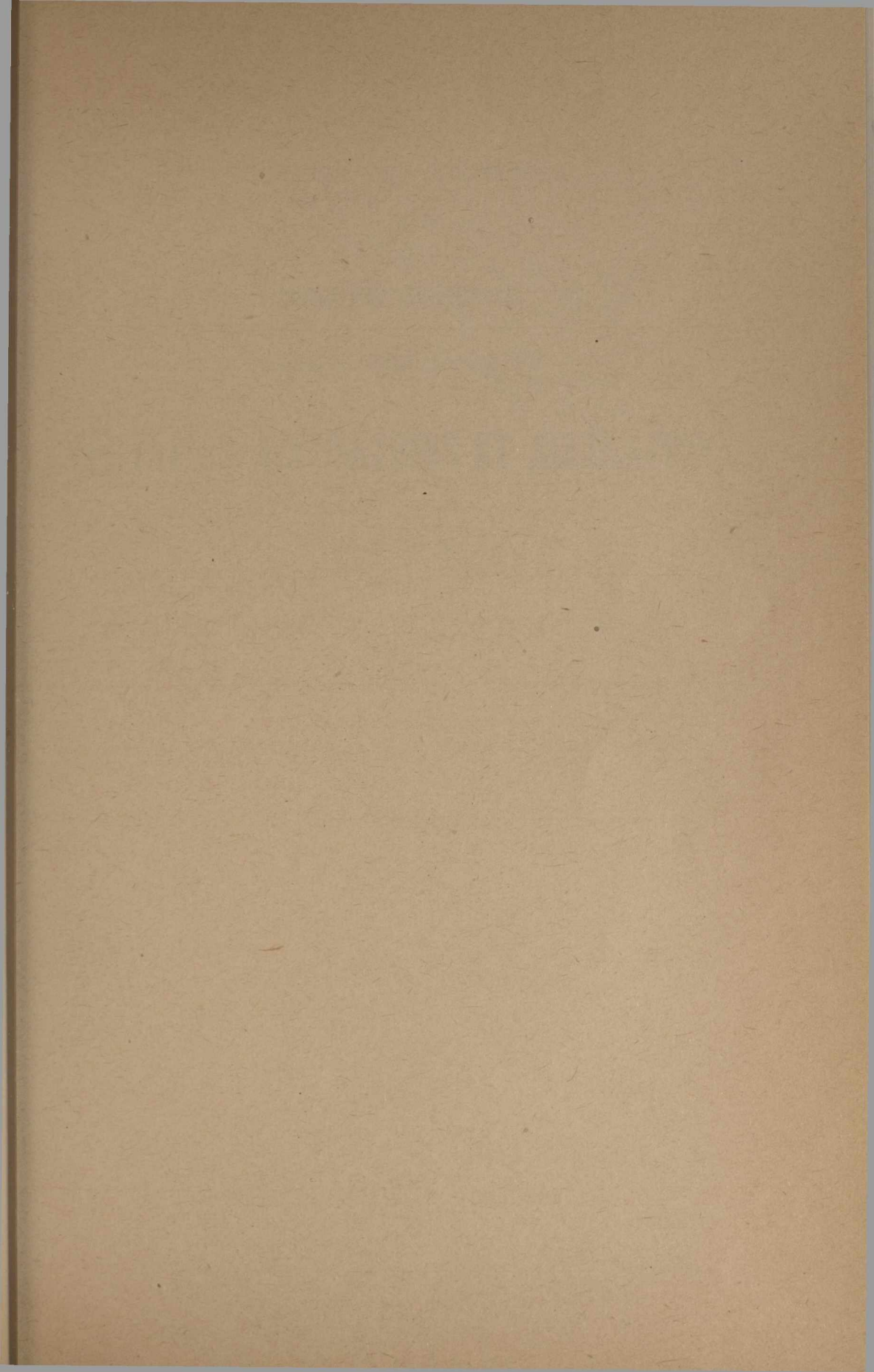
Contre: MM. Bowman, Cantley, Gagnon et Speakman.

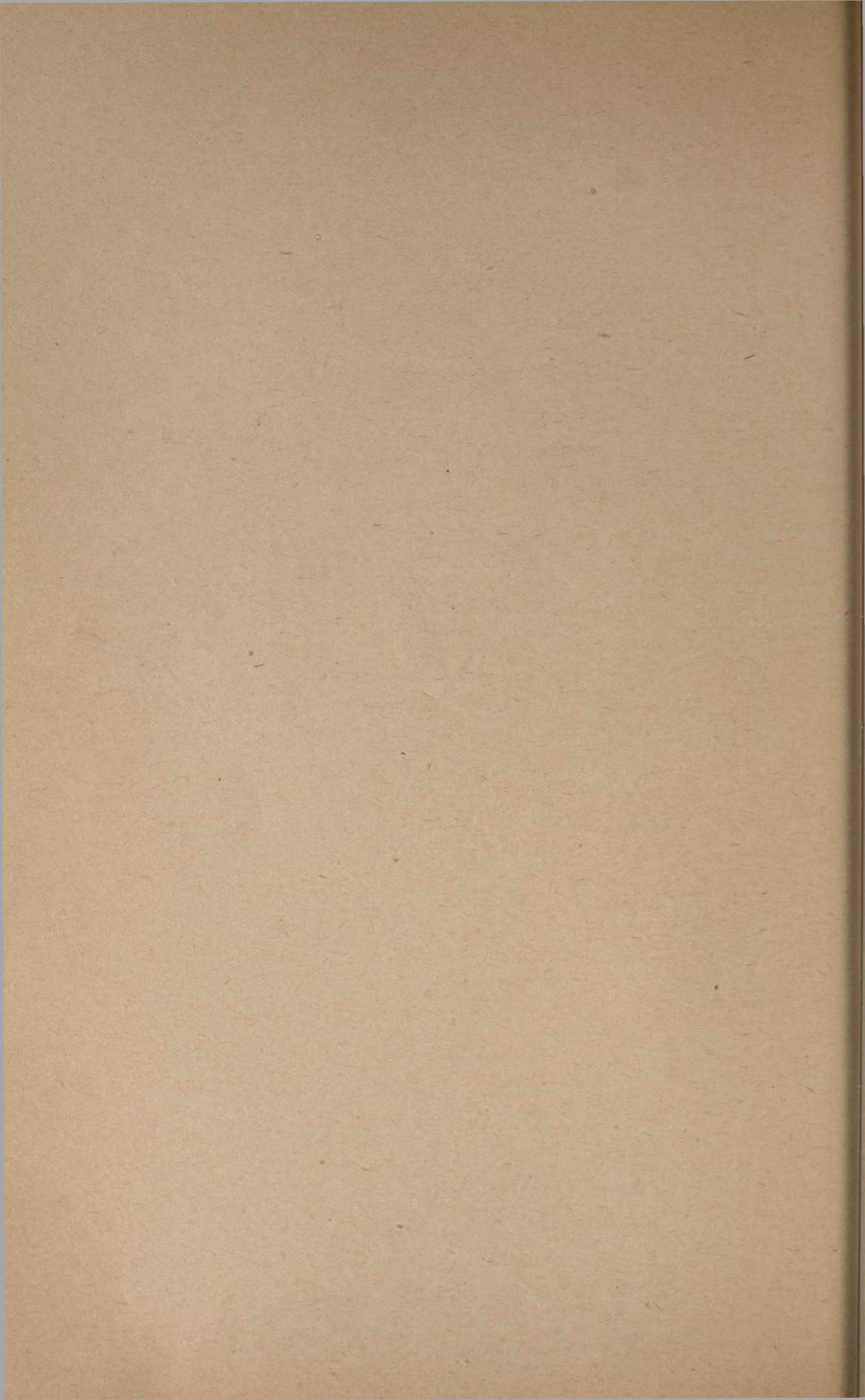
La résolution principale étant mise aux voix, elle est adoptée par le même vote, interverti:

Résolu,—Que ledit projet de rapport coté "A" constitue le Rapport du Comité et soit présenté à la Chambre.

Le Comité s'ajourne.

Le secrétaire du Comité,
JOHN T. DUN.





SESSION DE 1932
CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

CHARGÉ DE FAIRE ENQUÊTE SUR

CERTAINES ACCUSATIONS ET ALLÉGATIONS

FORMULÉES PAR

L'HONORABLE GEORGE N. GORDON, C.R.

No 4

RAPPORT DU COMITÉ

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1932

SESSION DE 1922

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITE SPECIAL

LE 12 MARS 1922

TRAVAUX PUBLIES ET ALLEGATIONS

ERRATUM

Au lieu de "troisième" rapport du Comité, dont il est question aux procès-verbaux du Comité, lire "deuxième" rapport.

LE 12 MARS 1922

LE 12 MARS 1922

DEUXIÈME RAPPORT

Le MARDI 17 mars 1932.

Le Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, C.R., a l'honneur de présenter son deuxième rapport ainsi qu'il suit:

Après avoir entendu les témoignages, votre Comité reconnaît que les accusations et les allégations formulées dans les extraits du journal *The Globe*, ainsi qu'il ressort de l'ordonnance constitutive du Comité, ont été effectivement lancées en public, à Hamilton (Ontario), le 6 janvier 1932, et à Lindsay (Ontario), le 8 janvier 1932, par l'honorable George N. Gordon, C.R., telles que citées par le journal *The Globe*, de Toronto (Ontario), sauf que les mots "Madame Herridge" paraissent dans le *Globe* du 6 janvier, alors que ce sont les mots "Monsieur Herridge" qui ont été prononcés.

Quant à la déclaration qu'un wagon neuf ayant coûté \$125,000 au Canada a été construit à l'usage du premier ministre, votre Comité estime que cette accusation est d'un caractère relativement secondaire, vu qu'elle en est une d'extravagance et non de dépense irrégulière. Votre Comité estime, cependant, que les déclarations faites à ce sujet laissent une impression tout à fait fautive, et qu'elles ne sont pas fondées sur les faits établis par la preuve. Votre Comité fait remarquer que le nombre des wagons particuliers de l'Etat n'a pas augmenté depuis l'avènement du gouvernement actuel.

Quant aux accusations et aux allégations autres que celle dont il est question ci-dessus, votre Comité estime qu'elles sont des plus graves, qu'elles ont été formulées dans le dessein de nuire à la réputation du Très Honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada et membre de la Chambre des communes, et votre Comité estime que lesdites accusations et allégations ne sont pas fondées.

Votre Comité estime en outre que ces accusations et ces allégations ont été formulées dans le dessein de nuire au Très Honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada et membre de la Chambre des communes, en sa qualité de premier ministre, et qu'elles ont été faites inconsidérément, sans que l'auteur se soit suffisamment préoccupé d'en vérifier le bien-fondé.

De l'avis de votre Comité, M. Gordon a agi de façon repréhensible en faisant ces déclarations, et sa conduite mérite la censure de la Chambre, d'autant plus que M. Gordon est membre du Conseil privé du Roi dans le Dominion du Canada.

Sont annexées au présent rapport copie du procès-verbal et des témoignages entendus ainsi que les pièces déposées.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,

G. R. GEARY.

